

N°18-21 SEPTEMBRE 2023
2023

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 1185 à 1254) :	

jeudi 24 août 2023

CHÂTEAUBRIANT	1
---------------------	---

samedi 26 août 2023

DIEPPE	2
LA ROCHE-POSAY	4
PLOËRMEL	5

dimanche 27 août 2023

GRANVILLE ST PAIR SUR MER	6
PLOËRMEL	7
POMPADOUR	8
VERTOU	9
VITTEL	9

lundi 28 août 2023

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES	11
VERTOU	11

vendredi 1^{er} septembre 2023

AUTEUIL	12
---------------	----

samedi 2 septembre 2023

CRAON	14
-------------	----

dimanche 3 septembre 2023

CRAON	15
NORT-SUR-ERDRE	15
POMPADOUR	16

lundi 4 septembre 2023

CRAON	17
-------------	----

mardi 5 septembre 2023

AUTEUIL	19
---------------	----

mercredi 6 septembre 2023

LYON-PARILLY	22
--------------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro 25

FRANCE GALOP

Département Technique

46 place Abel Gance

92655 Boulogne CEDEX

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : septembre 2023

Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mise à jour le 11 août 2023)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. OLIVIER SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

MOLIERES - 30 JUILLET 2023 - PRIX EDOUARD GOUPIL

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie des appels interjetés par M. Gabriel GARREAU, l'entraîneur Thomas VIEL et les jockeys Christopher RIOU et Valentin MORIN contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 16 août 2023 par laquelle lesdits Commissaires ont :

- infirmé la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a validé le classement ;
- distancé le hongre ICE FLAG de la 1ère place et le hongre JARIV DES BRUYERES de la 3ème place ;
- sanctionné les jockeys Valentin MORIN et Christopher RIOU par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours ;

Après avoir pris connaissance des courriers recommandés par lesquels les appelants ont interjeté appel et motivé ceux-ci ;

Après avoir convoqué l'entourage (propriétaire, entraîneur, jockey) des hongres ICE FLAG, JUST ALLEN et JARIV DES BRUYERES à se présenter à la réunion fixée le lundi 28 août 2023 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception du jockey Valentin MORIN, accompagné de son agent ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment le plan du parcours officiel et pris connaissance des explications des appelants, de la Société d'Entraînement ETIENNE ET GREGOIRE LEENDERS et du GAEC ALLEN ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Pierre COLOMBU ;

Attendu que ces appels sont recevables sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 16 août 2023 et l'ensemble des éléments qu'elle contient ;

Vu la déclaration d'appel de M. Gabriel GARREAU, en date du 16 août 2023, accompagnée de ses pièces jointes, confirmée par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- que les petits piquets destinés au trotteur et non au galopeur (ce sont des tout petits piquets flexibles afin que les sulkys puissent rouler dessus sans les abîmer) ne sont pas placés au bon endroit, ce qui modifie considérablement le virage ;
- qu'il joint une capture d'écran effectuée par ses soins de la course 2022 qui correspond au plan accroché dans les vestiaires des jockeys et une capture de 2023 où les piquets ne sont pas à leur place, ajoutant que le plan des vestiaires 2023 est le même que 2022 et antérieurement ;
- que les piquets en 2022 respectaient le plan des vestiaires, qu'ils étaient placés dans l'alignement du cône avec le fanion et de ce fait plus rapprochés des uns des autres, ce qui empêchait le cheval, malgré l'absence de lice, de passer en dedans ;
- qu'en 2023, la courbe n'est pas du tout dans l'alignement du cône avec fanion (fanion qui détermine le parcours en cross) et que c'est la raison pour laquelle, lorsque les jockeys se basent sur le cône avec le fanion et le parcours inscrit dans le vestiaire comme il se doit, ces derniers se retrouvent avec une courbe de piquets qui n'est pas

- la même que les 3 années précédentes et qui ne correspond pas au plan ;
- que cette courbe étant beaucoup plus accentuée, elle élargit le virage après le cône avec fanion qui ne correspond pas au parcours du plan et que cette courbe enlève l'utilité du cône avec fanion ;
 - qu'un autre incident au même virage a eu lieu le 9 juillet 2023 avec JIVA ROC DE KERSER où le jockey a respecté le plan du vestiaire à la lettre avec le cône avec fanion qui délimitait le virage (Prix Joseph DOISNEAU) et que le cheval n'a pas été distancé de la 4ème place ;

Vu la déclaration d'appel du jockey Christopher RIOU, en date du 16 août 2023, accompagnée de ses pièces jointes, confirmée par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- que « cette sanction » intervient 15 jours après les faits alors qu'étaient présents, des gens compétents et agréés par « *France Galop* » qui auraient dû signaler le jour même « *la faute commise* »;
- que par principe, il photographie les parcours et effectue une reconnaissance à pied pour les mémoriser, qu'il a constaté que les parcours ne correspondaient pas à la réalité ;
- que sur le plan affiché pour le 4.000 mètres le nombre de points indiquant les piquets est de 9 et sur le terrain 12 ou 13 ;
- que pour le 4.800 mètres le nombre est de 10 pour les mêmes passages ;
- que le cheval qui le précède l'a « emmené » vers l'intérieur, malgré l'effort qu'il a fait, deux foulées avant pour le ramener, ce qui a provoqué cet « *écart* » ;
- qu'en tant que jockey, ils méritent un peu de considération, qu'ils effectuent des déplacements en permanence, prennent des risques, sont au service d'un employeur avec des plannings et ont également une vie personnelle de sorte qu'il ne comprend pas être sanctionné 15 jours après les faits et perd confiance en l'Institution ;

Vu la déclaration d'appel de l'entraîneur Thomas VIEL, en date du 18 août 2023, accompagnée de ses pièces jointes, confirmée par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- qu'il s'est « *penché* » sur le tracé du parcours pour comprendre pourquoi son cheval a voulu suivre le leader qui menait détaché, qu'après avoir regardé plusieurs vidéos des courses de MOLIERES couru sur le parcours en cause ces dernières années et en s'appuyant sur le plan du parcours, il lui est apparu deux choses ;
- que les piquets qui sont mentionnés sur le plan ne sont pas positionnés au bon endroit, que sur le plan de course, ainsi que sur les vidéos des éditions 2020, 2021, 2022 (qu'il joint) du Prix EDOUARD GOUPIL, les piquets sont disposés presque à la perpendiculaire du plot avec fanion qui indique un changement de direction, alors que lors de l'édition 2023 les piquets ont été reculés de plusieurs mètres et forment un arc de cercle, alors qu'aucune modification n'a été mentionnée sur le plan ;
- que sur le plan on peut compter 9 piquets, mais que lors du visionnage de la vidéo 2023 on n'en compte que 7 et que de ce fait ils sont obligatoirement plus espacés afin de dessiner le virage, ce qui engendre une tentation « *importe* » de passer à l'intérieur pour les chevaux ;
- qu'il est reproché à son pensionnaire (ICE FLAG) d'avoir raccourci la distance du parcours et d'être passé à l'intérieur d'un piquet, alors que selon les éléments précédents son cheval a bien effectué les 4.000 mètres du parcours, puisque les piquets ont été reculés sans précisions sur le plan et ne sont donc pas au bon endroit et que du fait de l'écartement anormal de ces derniers imputé à leur nombre insuffisant son cheval est passé à l'intérieur d'un piquet, ce qui n'aurait probablement pas été le cas s'ils avaient été plus rapprochés et placés au bon endroit ;
- qu'il demande de rétablir le cheval ICE FLAG à la première place du classement ;

Vu la déclaration d'appel du jockey Valentin MORIN, en date du 18 août 2023, confirmée par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- qu'alors qu'ils abordaient la dernière phase du parcours et qu'il poursuivait le cheval JUST ALLEN, son cheval, ICE FLAG, entre deux « *biroutes* », appelé par le leader, a coupé son tournant, passant en dedans du premier piquet ;

- que formé à son métier de jockey en province majoritairement et toujours appliqué à apprendre et respecter ses parcours et trajectoires, il monte ses parcours de cross dans l'idée qu'ils sont balisés par les « *biroutes* » et que le tracé est donc de « *biroute en biroute* », selon l'adage enseigné par ses collègues et par les entraîneurs qui l'ont mis en selle pour lesdits parcours de cross ;
- qu'il comprend en lisant la décision qu'il ne s'agit que d'un usage populaire (tellement popularisé que les Commissaires présents le 30 juillet, sur l'hippodrome de MOLIERES, n'ont pas donné suite à sa réclamation portée par l'entourage de JUST ALLEN, à l'issue de l'épreuve) et que les règles régies par l'article 167 du Code des Courses sont toutes autres ;
- qu'il prend évidemment bonne note de cet enseignement avec la pleine conscience que la pratique de son métier implique une conscience nécessaire du Code des Courses et qu'il a été défaillant à ce sujet ;
- que néanmoins, il sollicite la clémence, au regard de la bonne foi dont il a fait preuve en ne corrigeant pas davantage la trajectoire de son cheval, pensant que celle-ci n'était pas irrégulière au présumée de la « *règle des biroutes* » ;
- qu'acceptant la sanction, il espère que la Commission d'appel saura commuer la mise à pied de 6 jours à une sanction plus courte ou à une amende, comme le prévoit l'article suscité ;
- que pour être tout à fait transparent, cette requête n'est pas étrangère à la réunion de la réouverture d'AUTEUIL, le 1er septembre, et qu'un joker ne serait utilisable qu'à condition que sa mise à pied soit inférieure ou égale à 4 jours ;
- que collaborant et travaillant avec Etienne d'ANDIGNE, à l'entraînement et pour les courses, il a l'espoir de défendre à AUTEUIL les chances de ses pensionnaires et de concrétiser ainsi le travail acharné qu'ils fournissent, dans cette optique depuis des mois ;

Vu le courrier d'explications de la Société d'Entraînement ETIENNE ET GREGOIRE LEENDERS, en date du 22 août 2023, mentionnant notamment qu'il maintient sa demande initiale et que son seul but est de défendre les intérêts de son propriétaire M. Bruno VAGNE, GAEC ALLEN ;

Vu les courriers d'explications du représentant du GAEC ALLEN, en date du 22 août 2023, mentionnant notamment :

- qu'il remercie de la décision prise et qui lui paraît juste ;
- que le propriétaire, l'entraîneur et le jockey reconnaissent tous ne pas avoir respecté le parcours, et ce, sans y avoir été contraints ;
- qu'il lui paraît difficile également de penser que prendre un raccourci ne permet pas de gagner quelque chose, en distance, en temps ou en économie d'énergie pour pouvoir arriver plus vite à l'arrivée et que le parcours est clairement expliqué et matérialisé sur l'hippodrome de MOLIERES ;

Vu le courrier de procédure de M. Gabriel GARREAU en date du 23 août 2023 ;

Attendu que l'agent du jockey Valentin MORIN a déclaré en séance :

- qu'ils sont conscients qu'une erreur de parcours a été faite, qu'ils n'ont rien à indiquer concernant le distancement prononcé, mais contestent seulement l'interdiction de monter d'une durée de 6 jours ;
- qu'il est clair que le cheval « *prend* » un piquet ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a indiqué audit agent et au jockey Valentin MORIN qu'ils reconnaissent que ce dernier a commis une erreur, et ce, sans être « *poussé* » par un autre concurrent ni par un mouvement brutal d'un cheval, mais qu'ils trouvent que 6 jours d'interdiction de monter est une sanction lourde, le jockey ne pouvant pas prendre son joker ;

Que M. Jean-Pierre COLOMBU a demandé audit jockey de quelle réunion il serait privée du fait de cette sanction, ledit jockey répondant qu'il s'agissait de la prochaine qui aurait lieu à AUTEUIL le samedi suivant ;

Que ledit jockey a ajouté reconnaître avoir commis une erreur impliquant forcément une

sanction, M. Jean-Pierre COLOMBU précisant avoir bien compris que le quantum était contesté ;
Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Attendu que les dispositions de l'article 168 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les Commissaires de courses ne doivent pas distancer un cheval qui a galopé en dehors de la piste, si les deux conditions suivantes sont réunies :

- 1. le cheval est sorti de la piste, parce qu'il a été manifestement victime de circonstances exceptionnelles ou parce qu'il a fait un mouvement incontrôlable par son jockey à un endroit où la piste n'est pas fermée par une lice continue.
- 2. le cheval n'a pas tiré avantage de cette sortie de piste.

Que si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas réunies, le cheval sera distancé, à moins que son jockey, avant d'avoir passé le poteau d'arrivée, ne le fasse rentrer sur la piste à l'endroit même où il en est sorti et termine régulièrement le parcours ;

Que sous réserve du cas indiqué au paragraphe précédent, le jockey qui continue de prendre part à la course après que son cheval est sorti de la piste sans être rentré à l'endroit même où il en est sorti, doit être sanctionné par les Commissaires de courses d'une amende de 30 à 800 euros ou d'une interdiction de monter ;

I. Sur les distancements des hongres ICE FLAG et JARIV DES BRUYERES

Attendu qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont rappelé que :

- l'examen des éléments du dossier permet de mettre en évidence qu'un affichage du plan du parcours était mis à disposition des jockeys sur l'hippodrome de MOLIERES et qu'il mentionnait en rouge la notion de passage obligatoire à respecter en contournant le fanion après avoir sauté le fossé à bords francs et avant d'aborder la double barrière ;
- qu'une flèche était également disposée permettant de mettre en évidence de manière non équivoque et très précise un endroit du parcours comportant la nécessité de passer à l'extérieur des piquets blancs disposés sur la piste ;
- qu'une mention non équivoque et particulièrement expresse agrémentée de la couleur rouge « passage obligatoire à l'extérieur des piquets blancs matérialisés sur le plan par les points blancs » était présente sur le plan qui faisait donc figurer de manière claire ce passage et ce contours des piquets à respecter ;
- malgré ce plan et cette mention expresse, le jockey Valentin MORIN suivi du jockey Christopher RIOU étaient passés à l'intérieur d'un piquet à ce moment du parcours contrairement à leurs concurrents qui l'avaient contourné en affinant leur trajectoire ;

Que les éléments du dossier mis à la disposition des Commissaires de France Galop et de la Commission d'appel ne permettent toujours pas de considérer que les hongres ICE FLAG et JARIV DES BRUYERES ont été manifestement victimes de circonstances exceptionnelles ni n'ont fait un mouvement incontrôlable par leur jockey ;

Attendu, en outre, que les jockeys Valentin MORIN et Christopher RIOU ont continué de prendre part à la course après que leur cheval est sorti de la piste sans être rentré à l'endroit même où ils en sont sortis pour terminer régulièrement le parcours ;

Qu'au vu des conditions de l'article 168 susvisées, bien que le gagnant ait remporté la course avec un écart conséquent à l'arrivée, les Commissaires de France Galop, faisant une application stricte dudit article, ont ainsi en effet pu considérer qu'en l'absence de force majeure ou de circonstances exceptionnelles contraignant les jockeys à sortir de la piste, il y avait lieu de prononcer les distancements susvisés compte-tenu du passage obligatoire n'ayant pas été respecté par ces deux concurrents ;

Qu'il convient d'ailleurs de relever qu'il n'a pas été interjeté appel du distancement prononcé à l'encontre du hongre JARIV DES BRUYERES ;

Attendu concernant les arguments relatifs à la différence de sanction intervenue dans une autre course ou les plans et tracés du parcours des Prix EDOUARD GOUPIL courus les années précédentes, que s'agissant de faits et d'éléments nécessairement distincts à l'époque, de

réunions de courses, de chevaux et d'entourages différents, ils ne sauraient être retenus, les instances de France Galop se prononçant au regard des faits pour lesquels ils sont saisis, au regard des comportements, éléments et circonstances de l'espèce en cause ;

Que les Commissaires de France Galops se sont ainsi prononcés au regard des éléments relatifs au Prix EDOUARD GOUPIL couru le 30 juillet 2023 sur l'hippodrome de MOLIERES, des comportements, des participants et des circonstances intervenus ce jour-là ;

Attendu en conséquence que la Commission d'appel confirme la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle a distancé les hongres ICE FLAG et JARIV DES BRUYERES, les conditions prévues à l'article 168 du Code des Courses au Galop pour maintenir ces concurrents à l'arrivée n'étant en effet pas objectivement respectées ;

II. Sur les interdictions de monter des jockeys Christopher RIOU et Valentin MORIN

Attendu que si la Commission d'appel prend acte des explications des appelants quant au plan du parcours, il convient de rappeler que les Commissaires de France Galop ont pris soin de préciser que le plan relatif au Prix EDOUARD GOUPIL mentionne explicitement un passage obligatoire à l'extérieur de chacun des piquets ;

Qu'il apparaît d'ailleurs que ce passage à l'extérieur est obligatoire quel que soit le nombre de piquets retenus, le plan de 4.000 mètres comme celui de 4.800 mètres prévoyant ledit passage, étant observé que les explications des appelants apparaissent contradictoires quant au nombre de piquets présents sur le terrain ;

Attendu qu'il convient de relever que le jockey Valentin MORIN reconnaît avoir été défaillant ;

Que l'argument selon lequel il poursuivait le hongre JUST ALLEN et qu' « *appelé par le leader, il a coupé son tournant, passant en dedans du premier piquet* », ne saurait être retenu dans la mesure où le hongre JUST ALLEN n'a pour sa part commis aucune sortie de piste ;

Que le jockey Christopher RIOU reconnaît pour sa part en appel qu'il photographie les parcours et effectue une reconnaissance à pied pour les mémoriser, mais qu'il n'a fait état d'aucune incohérence auprès des Commissaires de courses en fonction ce jour-là et ne l'a d'ailleurs mentionné qu'après avoir été sanctionné, à savoir, dans le cadre du présent appel ;

Qu'au regard du respect du parcours par le hongre JUST ALLEN, suivi par le jockey Valentin MORIN, et de la reconnaissance du parcours par le jockey Christopher RIOU, l'argument selon lequel le cheval qui précède ce dernier l'a « *emmené* » vers l'intérieur malgré l'effort qu'il a fait deux foulées avant pour le ramener, ce qui aurait provoqué cet « *écart* », ne saurait ainsi être retenu, les éléments du film de contrôle ne mettant pas en évidence une circonstance exceptionnelle ou un mouvement incontrôlable de son cheval, mais un défaut de parfaite vigilance des jockeys Christopher RIOU et Valentin MORIN ;

Qu'il incombe en effet aux jockeys, au regard de leurs obligations professionnelles, de connaître le parcours qu'ils vont effectuer, en connaissant et en vérifiant précisément la spécificité de chacun des parcours à respecter ;

Que l'adage visé par le jockey Valentin MORIN au soutien du parcours qu'il a décidé de suivre ne saurait remplacer un plan de parcours sans équivoque mettant en évidence des piquets à contourner par leur extérieur entre deux fanions, étant observé que la confiance que le jockey Christopher RIOU réclame est précisément garantie par un respect objectif du Code des Courses au Galop par les instances disciplinaires de France Galop, sans qu'une part de subjectivité des dites instances n'influe sur les décisions prises dans la stricte conformité du droit applicable, en l'espèce de l'article 168 dudit Code ;

Attendu qu'au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent et en application des dispositions susvisées, la Commission d'appel confirme en l'espèce la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont sanctionné les jockeys Christopher RIOU et Valentin MORIN par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours, ces sanctions étant conformes aux dispositions du Code des Courses au Galop et proportionnées aux éléments du dossier, pour avoir manqué de vigilance et pour les conséquences engendrées sur l'entourage de leur

partenaire ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le propriétaire Gabriel GARREAU ;
- déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Thomas VIEL ;
- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Christopher RIOU ;
- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Valentin MORIN ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop.

Paris, le 29 août 2023

JP. COLOMBU – E. CHEVALIER du FAU – F. MUNET

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

LA TESTE-BASSIN ARCACHON - 18 AOUT 2023 - PRIX CHATEAU DE CHANTEGRIVE

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant sur réclamation du jockey Mickaël FOREST (HALDAWYSSA AA) arrivée 2ème, se plaignant d'avoir été gêné 300 mètres après le départ par la pouliche CELERIS DE BELAYR AA (Margot ROMARY), arrivée 1ère, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités et Marie-Anne BERNADET (JALNA VERGOIGNAN AA) arrivée 7ème, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la gêne constatée ayant eu lieu 300 mètres après le départ, il n'est possible de juger si la pouliche HALDAWYSSA AA aurait devancé la pouliche CELERIS DE BELAYR AA lors du passage du poteau d'arrivée.

Toutefois les Commissaires ont sanctionné le jockey Margot ROMARY par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir eu un comportement fautif en se déportant vers la lice, 300 mètres après le départ, mettant ainsi une pression sur la pouliche JALNA VERGOIGNAN AA et obligeant par contre-coup le jockey Mickaël FOREST à reprendre la pouliche HALDAWYSSA AA.

Saisis d'un appel interjeté par l'entraîneur Christelle COURTADE contre la décision des Commissaires de courses concernant la validation du classement et le déroulement du parcours ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 21 août 2023 par lequel ledit entraîneur a interjeté et motivé son appel ;

Après avoir dûment demandé leurs observations à l'entourage (propriétaire, entraîneur, jockey) des pouliches CELERIS DE BELAYR AA et HALDAWYSSA AA et au jockey Marie-Anne BERNADET pour l'examen contradictoire de cet appel ou leur avoir proposé d'être entendus ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les vues du film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par l'appelant, les jockeys Margot ROMARY, Marie-Anne BERNADET et Mickaël FOREST et le propriétaire-entraîneur Thomas FOURCY ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Sur le fond ;

Vu la déclaration d'appel de l'entraîneur Christelle COURTADE en date du 19 août 2023, confirmée par courrier recommandé en date du 21 août 2023, mentionnant notamment sa décision d'interjeter appel et son souhait d'ouvrir une enquête concernant le déroulement de la course, notamment la conduite du jockey Margot ROMARY ;

Vu les courriers de procédure adressés par l'agent du jockey Margot ROMARY et ce dernier en date du 24 août 2023 et la réponse apportée le lendemain ;

Vu le courrier adressé par le jockey Margot ROMARY, en date du 28 août 2023, mentionnant notamment :

- qu'elle était associée à CELERIS DE BELAYR pour l'entraînement de Thomas FOURCY, qu'ils s'élançaient de la boîte numéro 7 ;
- que sa pouliche sort de la boîte en cherchant légèrement l'appui sur la droite, « chose » qu'elle rectifie immédiatement, car elle la connaît pour l'avoir montée à plusieurs reprises en courses et fréquemment à l'entraînement ;
- que c'est pour cette raison qu'elle tenait sa cravache dans la main droite ;
- que dans la zone entre le panneau à damier et le poteau d'arrivée il y a eu un net ralentissement de la part du « leader » qui s'est répercuté sur les chevaux qui le suivaient ;
- qu'étant en quatrième épaisseur, elle s'était « basée » sur le cheval en dedans (JALNA VERGOIGNAN) ;
- que néanmoins voyant le premier tournant arriver, elle a pris la décision d'avancer pour ne pas tourner en quatrième épaisseur ;
- qu'elle s'est donc retrouvée en tête début de ligne d'en face, que toutefois elle tient à préciser qu'à la suite de la suspension dont elle a fait l'objet pour cette même course, elle ne savait pas que les délais pour interjeter appel n'était que de 4 jours, n'ayant jamais été confrontée à ce genre de situation et que c'est la raison pour laquelle elle n'a pas saisi la juridiction d'appel de France Galop et non parce qu'elle se sentait responsable de l'incident ;

Vu le courrier adressé par l'entraîneur Christelle COURTADE en date du 29 août 2023, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment que :

- les ordres de monte pour HALDAWYSSA étaient de la monter en « trois/quatre position » comme à son habitude ;
- dans la ligne droite en début de course Mlle ROMARY s'est déportée vers l'intérieur, ce qui a obligé Mickaël FOREST à reprendre très fort HALDAWYSSA qui s'est retrouvée en dernière position ;
- la course n'allant pas vite, HALDAWYSSA a subi la course, n'ayant pas le passage, ce qui lui enlève toutes ses chances de gagner ;
- malgré cela, la jument est revenue de la dernière place prendre la seconde place à la photo pour la première place, perdant la victoire d'un nez ;
- après la course HALDAWYSSA est rentrée boiteuse, ci-joint le rapport vétérinaire ;
- après avoir visionné à maintes reprises la vidéo de la course, elle pense que le mouvement coûte la victoire à sa jument ;

Vu le courrier adressé par le jockey Marie-Anne BERNADET, en date du 29 août 2023, mentionnant notamment comme elle a pu l'expliquer lors de la réunion qu'il y a eu un mouvement provenant de l'extérieur, lequel a été provoqué par le cheval de Mme Margot ROMARY, ajoutant que pour sa part cela n'a provoqué aucun préjudice à son résultat ;

Vu le courrier adressé par le propriétaire-entraîneur Thomas FOURCY, en date du 30 août 2023, mentionnant notamment :

- qu'en tant qu'entraîneur et représentant de la jument CELERIS DE BELAYR, il avait donné pour consignes à son jockey Margot ROMARY de prendre un bon départ ;
- qu'ayant un numéro de stalle à l'extérieur, il souhaitait autant que possible que CELERIS DE BELAYR soit près des chevaux de tête, voire même d'aller devant si le train n'était pas soutenu, ce qu'elle a respecté ;
- que la jument est donc sortie des stalles penchant légèrement sur sa droite, que ledit jockey tenant sa cravache du côté droit encourage sa jument à rester autant que possible en ligne tout en se rapprochant des autres concurrentes, et ce, jusqu'au 200 mètres obligatoires ;
- que la leader WINNX à cet instant du parcours est reprise par son jockey Fabrice VERON entraînant dans son sillage un ralentissement des autres chevaux, notamment

la jument de Mickaël FOREST, laissant progresser les 2 chevaux à leur extérieur, JALNA VERGOIGNAN et CELERIS DE BELAYR (à son extérieur) pour prendre une bonne place aux avant-postes ;

- qu'il ne pense pas qu'à cet instant dans le parcours il y ait des conséquences sur l'arrivée définitive, étant donné qu'il restait encore plus de 2.000 mètres à parcourir, ajoutant, en outre, qu'à l'entrée de la ligne droite « tout s'est ouvert » pour toutes les concurrentes ;

Vu le courrier adressé par le jockey Mickaël FOREST, en date du 30 août 2023, mentionnant notamment :

- que 300 mètres après l'ouverture des stalles, il a dû reprendre fortement sa jument pour éviter la chute subissant un mouvement du cheval CELERIS DE BELAYR (monté par Mlle Margot ROMARY) qui est venu se rabattre vers la corde ;
- qu'il est passé de la 3ème position dans laquelle il voulait monter sa jument à la dernière ;
- que la course étant d'un rythme peu soutenu, il s'est retrouvé dans une situation où prétendre à la victoire était difficile ;
- que l'écart à l'arrivée étant minime il pense que ce mouvement lui coûte la victoire ;

Attendu que les différentes vues du film de contrôle permettent de constater qu'à environ 300 mètres du départ, le jockey Margot ROMARY, qui s'était décalé après l'ouverture des stalles de départ vers sa droite, avait continué de décaler progressivement sa partenaire, créant un tassement du peloton, étant, en outre, observé qu'à cet instant du parcours un ralentissement en tête de peloton avait également eu lieu ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre acte du mouvement fautif du jockey Margot ROMARY et de l'absence d'appel de sa sanction relative à son comportement au départ ;

Attendu concernant la validation du classement à l'arrivée par les Commissaires de courses, qu'il y a lieu de relever que le mouvement constaté a eu lieu à seulement environ 300 mètres du départ, et ce, alors qu'il restait près de 2.000 mètres à parcourir, les Commissaires de courses étant fondés à estimer que le mouvement, dûment sanctionné par leurs soins après le départ, n'avait cependant pas empêché de manière certaine, avérée et non discutable, la victoire à la pouliche HALDAWYSSA (AA) ;

Que les éléments du dossier, les vues du film de contrôle, le moment auquel avait eu lieu l'incident dûment sanctionné et l'ensemble du parcours effectué par les pouliches HALDAWYSSA (AA) et CELERIS DE BELAYR (AA), ne permettent pas d'affirmer avec certitude que la pouliche HALDAWYSSA (AA) aurait pu devancer sa concurrente après plus de 2.000 mètres de course sans la gêne occasionnée au départ, une telle affirmation consistant en une simple éventualité, non avérée par des faits non discutables et objectifs ;

Attendu, en conséquence, que les Commissaires de courses ne disposaient pas de suffisamment d'éléments probants et avérés pour considérer que la pouliche CELERIS DE BELAYR (AA) avait empêché la pouliche HALDAWYSSA (AA) d'obtenir la victoire et qu'il y a donc lieu de maintenir la décision desdits Commissaires, laquelle est conforme au jugement des gênes et à leurs conséquences ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Christelle COURTADE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 1er septembre 2023
A. de LENCQUESAING - G. HOVELACQUE - P. SABAROTS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

VITTEL - 19 AOUT 2023 - PRIX D'HAREVILLE

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour examiner les causes et les conséquences du mouvement vers l'extérieur, à environ 200 mètres de l'arrivée, du hongre ARCACHON (Augustin MADAMET), arrivé 1er, sur la progression et la performance de la pouliche GIRASOLE (Delphine SANTIAGO), arrivée 2ème.

Par ailleurs, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation de la femme jockey Mme Delphine SANTIAGO (GIRASOLE) se plaignant d'avoir été gênée par le hongre ARCACHON (Augustin MADAMET) dans les 200 derniers mètres.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que malgré le mouvement constaté la pouliche GIRASOLE n'aurait pas été en mesure de devancer le hongre ARCACHON.

Par ailleurs, aucune sanction n'a été prise à l'encontre du jockey Augustin MADAMET considérant que le léger mouvement vers l'extérieur du hongre ARCACHON était dû à un écart imprévisible de son poulain.

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Delphine SANTIAGO contre la décision des Commissaires de courses ;

Après avoir pris connaissance du courrier reçu le 24 août 2023 par lequel ledit jockey a interjeté et motivé son appel ;

Après avoir dûment demandé leurs observations à l'entourage (propriétaire, entraîneur, jockey) du hongre ARCACHON et de la pouliche GIRASOLE pour l'examen contradictoire de cet appel ou leur avoir proposés d'être entendus, ce que l'appelante a souhaité ;

Après avoir ainsi dûment appelé l'entourage (propriétaire, entraîneur, jockey) du hongre ARCACHON et de la pouliche GIRASOLE à se présenter à la réunion fixée au vendredi 1er septembre 2023 et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception du jockey Delphine SANTIAGO ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, les vues du film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par l'appelante et par le jockey Augustin MADAMET et des explications orales de l'appelante, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Sur le fond ;

Vu la déclaration d'appel du jockey Delphine SANTIAGO en date du 23 août 2023, confirmée par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- qu'il y a eu un incident qui a été jugé, mais qui n'a pas été pris en compte, que dans la fausse ligne droite le jockey d'ARCACHON s'est retourné quand il a senti une attaque à son extérieur ;
- que lorsqu'il a vu que c'était le favori GIRASOLE qui se rapprochait de lui, il a fait exprès de pencher une première fois pour qu'elle ne puisse pas venir à sa hauteur ;
- qu'il leur a fait subir une pression pour couper l'action de GIRASOLE, qu'elle a anticipé la stratégie du collègue pour se sortir de la pression qu'il leur faisait subir, qu'elle a dû solliciter très fort GIRASOLE pour qu'elle change son axe et se décale de son concurrent pour prendre suffisamment d'espace, qu'elle puisse accélérer, mais qu'elle n'a pas réussi, car il a réitéré en continuant à couper la progression en penchant

sur GIRASOLE ;

- que le jockey s'est retourné une deuxième fois, a amené volontairement le cheval ARCACHON à la place de la trajectoire de GIRASOLE, exagérément sur elle pour qu'elle ne puisse plus du tout progresser ;
- qu'elle a dû solliciter une deuxième fois pour que son partenaire se décale et puisse accélérer à nouveau, ajoutant que lorsqu'elle a relevé la tête elle était « à *raz de la 16ème boîte* », droit à la sortie de piste, droit dans les barrières, que c'était dangereux ;
- que l'on voit le jockey d'ARCACHON redresser à ce moment-là et lui laisser une malheureuse bande dans l'angle et qu'elle a dû ralentir ayant peur de faire une sortie piste ;
- que la lice extérieure est apparue, qu'elle a relancé la pouliche GIRASOLE, qu'elle n'a eu aucune chance de prendre ses appuis, que lorsqu'il voyait qu'elle persistait, le jockey d'ARCACHON a réitéré son geste une troisième fois contre la grille extérieure ;
- qu'il a pris la trajectoire de GIRASOLE, qu'elle a dû complètement reprendre, a « *clipé* » et a dû progresser à nouveau de l'autre côté, mais qu'il est encore venu contre GIRASOLE une 4ème fois, puis qu'il s'est écarté de la lice pour mettre la pression dans l'autre sens sur GIRASOLE ;
- que le jockey a donc tout fait du tournant jusqu'au poteau pour empêcher GIRASOLE de progresser et de pouvoir gagner la course, qu'il s'est baladé sur toute la largeur de la piste, toujours en se retournant pour voir où elle était et s'est décalé suivant où elle se trouvait, qu'il s'agit clairement de tricherie ;
- que le jockey aurait dû être rétrogradé et sanctionné, car à plusieurs reprises elle a dû reprendre et décaler, ce qui lui a fait perdre la course, demandant de prendre une mesure de rétrogradation, car aucune mesure n'a été prise à son encontre ;
- qu'il y a eu enquête d'office et que dans la pièce les Commissaires de courses n'étaient pas respectés, qu'il a parlé très très fort pour sa défense, qu'il lui a coupé la parole, a dit qu'il avait « *1,5 longueur d'avance* », que son cheval penchait et qu'elle avait « fait pareil la 2ème course de la réunion », se permettant de s'énerver dans la salle des Commissaires, alors qu'il était en tort et qu'il voulait gagner à tout prix ;
- qu'elle demande de prendre une mesure concernant le cheval ARCACHON, car ce n'est pas correct pour les parieurs alors qu'elle était favorite, ni pour l'entraîneur et son propriétaire qui paye sa pension, ajoutant que plusieurs parieurs l'ont contactée et lui ont demandé pourquoi il n'avait pas été rétrogradé ;

Vu le courrier transmis par l'agent du jockey Augustin MADAMET, en date du 28 août 2023, mentionnant notamment :

- que dès la mi-tournant final et à l'entrée de la ligne droite, le jockey Augustin MADAMET décide de venir à l'extérieur de la piste où il y a eu moins de passage de chevaux ;
- que le jockey Delphine SANTIAGO n'est pas à son trois-quart, mais bien derrière lui tout du long, raison pour laquelle il aborde cette trajectoire sans problème ;
- que le jockey Delphine SANTIAGO ne se sentait pas en difficulté et à raison, car à aucun moment d'ailleurs elle ne « *l'appelle* », qu'il pouvait donc continuer sa course et sa ligne droite sans problème, ne mettant personne en danger, ledit jockey étant encore positionné derrière lui comme depuis 300 mètres déjà ;
- qu'à l'entrée de la ligne droite d'ailleurs, le jockey Augustin MADAMET regarde sur sa gauche pour vérifier encore une fois qu'il ne met personne en difficulté, ce qui était le cas, accompagnant seulement son cheval aux bras, alors que le jockey Delphine SANTIAGO était à l'ouvrage depuis la mi-tournant ayant déjà sollicité son cheval à la cravache à plusieurs reprises sans avoir pu inquiéter le cheval ARCACHON que montait le jockey Augustin MADAMET ;
- que c'est au niveau du passage de route, où étaient visibles des traces de pneus de voiture sur la piste que le cheval ARCACHON a marqué un petit temps d'arrêt en bougeant très légèrement sur sa gauche en voyant lesdites traces, avant de se relancer instantanément sans aucun souci ;
- qu'il est évident sur la vidéo de la course et comme le jockey Augustin MADAMET le lui a confirmé également, que son cheval ARCACHON est complètement au-dessus

du lot, qu'il se reprend même devant au moment de l'effort, étant encore en phase d'apprentissage et témoignant d'une supériorité certaine sur son concurrent ;

- que le jockey Augustin MADAMET ne l'a pas du tout sollicité à la cravache et n'a fait que s'évertuer à lui donner une bonne leçon tout en assurant la « *gagne* » aux bras, alors même que le jockey Delphine SANTIAGO avait déjà sollicité sa monture au maximum à la cravache ;
- que la décision prise par les Commissaires des courses de maintenir l'ordre d'arrivée leur semble donc logique ;

Vu les courriers échangés avec le jockey Delphine SANTIAGO en date des 29, 30 et 31 août 2023 concernant les vues du film de contrôle ;

Vu le courrier d'explication du jockey Delphine SANTIAGO, en date du 30 août 2023, mentionnant notamment :

- qu'elle demande que le jugement soit établi et jugé sur la vidéo qui était existante, la vue de face prise en hauteur des tribunes, du tournant jusqu'au poteau ;
- qu'elle a vu cette vidéo plus de 20 fois, la vue de hauteur des tribunes présente le jour de la course qui était visible le soir sur le site France Galop ;
- qu'elle a besoin de montrer aux Commissaires toute la ligne droite où elle peut décrire point par point comment elle a été gênée depuis le tournant et ce qu'elle a vécu ;

Attendu que le jockey Delphine SANTIAGO a repris en séance les explications de sa déclaration d'appel en ajoutant notamment :

- que la course s'est faite « *en dedans* », qu'ils étaient collés, qu'elle n'a jamais pu se libérer et que son concurrent l'a « *emmenée* » 3 fois ;
- qu'elle s'est dit qu'elle allait venir à ses côtés et s'en « *débarrasser* », mais qu'elle n'a pas pu agir ainsi, car elle dérobait sur l'autre piste, à 90 degrés ;
- qu'à cet instant il a redressé, mais ne lui a laissé qu'un mètre ;
- qu'il « *emmène* » un cheval de la boîte 1 à 16 en se tournant, sans jamais faire l'effort de redresser, en l'emmenant vers l'extérieur et que c'est inacceptable ;
- qu'elle a utilisé la cravache pour se libérer, puis qu'au dernier moment il l'a « *mise dans le rail* », ajoutant qu'à la fin il « *redresse* », tire sur sa rêne, puis repart dans l'autre sens, car il ne veut pas qu'elle gagne ;
- qu'il s'est décalé trop tard, que tout le long de la ligne droite, elle a subi sa pression, qu'il a failli la faire « *dérailer* », qu'elle est passée à « *raz* » de la barrière, qu'elle a eu peur et qu'il ne lui a laissé qu'un mètre ;
- que sa partenaire était favorite, que son concurrent a été hué, que son attitude était malhonnête, précisant qu'il a 400 montes à son actif, qu'il n'a pas fait d'écart et que son partenaire ne lui a pas échappé ;
- que tous ces chevaux n'avaient pas de chance, qu'elle ne va plus monter sa partenaire, laquelle a été déséquilibrée trois fois ;

Attendu qu'à la question de M. Amaury de LENCQUESAING de savoir si le jockey Delphine SANTIAGO avait « *appelé* » son confrère, ledit jockey a répondu que oui et qu'il s'est retourné trois fois ;

Attendu que l'intéressée a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre acte du procès-verbal des Commissaires de courses de l'hippodrome de VITTEL qui ont considéré que malgré le mouvement du gagnant, la pouliche GIRASOLE n'aurait pas été en mesure de le devancer au passage du poteau d'arrivée ;

Attendu que les Commissaires de France Galop estiment également au vu des éléments du dossier et de l'examen des vues du film de contrôle, qu'il n'est pas possible d'affirmer que la pouliche GIRASOLE aurait devancé le hongre ARCACHON au passage du poteau d'arrivée au vu du mouvement intervenu, de sa durée et du moment auquel il était intervenu ;

Qu'en effet, la pouliche GIRASOLE était déjà devancée pour la victoire de plus de trois-quarts de longueurs au moment de l'incident qui n'avait donc pas eu d'incidence avérée sur le

classement à l'arrivée 200 mètres plus loin ;

Que s'il est exact que le hongre ARCACHON avait penché sur la pouliche GIRASOLE, la déséquilibrant un instant, la façon dont les deux concurrents étaient sollicités à ce moment de la course, l'ascendant qu'avait pris le hongre ARCACHON sur sa concurrente, l'écart à l'arrivée, le comportement des deux concurrents et de leurs deux jockeys à ce moment de la course, ne permettent cependant pas d'affirmer que la pouliche GIRASOLE était en mesure de devancer le gêneur, lequel avait gagné sans être sollicité au moyen de la cravache et avec une certaine facilité ;

Attendu qu'il n'y a ainsi pas lieu de modifier le classement validé par les Commissaires de courses, leur décision étant conforme à l'appréciation des gènes et de leurs conséquences, au vu de la physionomie de l'incident et de l'écart entre les deux concurrents au moment de l'incident ;

Attendu, en conséquence, qu'il y a lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Delphine SANTIAGO ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 1er septembre 2023
A. de LENCQUESAING - G. HOVELACQUE - P. SABAROTS

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

CHÂTEAUBRIANT

0107236

jeudi 24 août 2023

Terrain

Commissaires de courses : M. Philippe SOUCHAUD - M. Thierry BLAVET - M. Bernard DERSOIR - M^{me} Marie-Pierre GUERIN

1185 4040 **PRIX DJARVIS** 3550 m
(Haies)
(Classe 2)
30 000 € (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop

Des Primes de 2 700, 1 500, 800, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 12.500, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 34.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 550 m env.

Juju Demonmirail, h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Sacarine [Turgeon (USA)], 67 k (63 k), ♂, Ecurie Hub de Montmirail (*T. Bourguigneau*), A. Chaille-Chaille

1115 1 **Massa Chop**, h, b, f, 4 ans, par Captain Chop et Moon Serenade GB (Key Of Luck USA), 70 k, A. Chopard (*B. Fouchet*), J.L. Pelletan

951 1 **Jarika**, f, gr, 4 ans, par Whitecliffsofdover USA et Carisha [Silver Frost (IRE)], 68 k (64 k), SARL Ecurie Andre Pommerai (*A. Pageot*), J. Boisnard (s)

1124 1 **Kericlif**, h, b, 4 ans, par Whitecliffsofdover USA et Delvita (Pinmix), 70 k, ♂, D. Huyck (*B. Lestrade*), A. Fouassier

1124 **Jastelle Doree**, f, gr, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Satirique [Falco (USA)], 65 k (64 k), C. Lequien (s) (*D. Thomas*), C. Lequien (s)

1115 **Darkstarhon**, h, gr, 4 ans, par Dastarhon (IRE) et Anse Crawen [Muhtathir (GB)], 67 k (64 k), ♂, M^{me} A. Dupil (*T. Blainville*), P. Leblanc

6 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 629 €

Eng. Sup.: *Darkstarhon*

5 long ½, courte tête, loin, 3 long, 1 long.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€

Primes aux éleveurs:

2208 € M^{me} Henri Devin.

1104 € Alain Chopard.

624 € Andre-Marcel Pommerai, M^{me} Aurelie Pommerai, M^{me} Gwenaelle Barre, M^{me} Anne-Charline Pommerai.

432 € Raymond Choupeaux, Yann Choupeaux.

216 € Michel Bedier.

144 € M^{me} Christiane Bouillis, M^{me} Julia Sauvage, Philippe Sauvage.

Primes F.E.E.:

2700 € *Juju Demonmirail*.

1500 € *Massa Chop*.

800 € *Jarika*.

Temps total: 4'12''91'''

Le hongre JUJU DEMONMIRAIL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1186 4041 **PRIX GACKO** 4200 m
(Haies - Handicap de catégorie)

28 000 € (12 600, 6 160, 3 640, 2 520, 1 400, 980, 700) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mai dernier, en courses de haies, été classés dans les deux premiers d'une course d'une dotation totale de 30.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 53 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 200 m env.

Référence: +19,5.

1069 1 **Gin Candice**, h, b, f, 7 ans, par Network GER et Trusty (Sleeping Car), 72 k, ♂, JF. Lelievre (*C. Lefebvre*), JF. Lelievre

1045 5 **Aimee Moi**, f, b, 7 ans, par My Risk et Princesse Nera [Prince Kirk (FR)], 67^{1/2} k (64^{1/2} k), ♂, B. Rochette (*T. Lefranc*), N. Chevalier

1144 1 **Buen Star**, h, b, 10 ans, par Great Journey JPN et Starmaria [Starborough (GB)], 68^{1/2} k, ♂, M^{me} C. Metayer (*S. Paillard*), P.J. Fertillet

1108 4 **Karl Edouard**, h, b, 6 ans, par Doctor Dino et Kaer Gwell [Garde Royale (IRE)], 71 k (68 k), ♂, Passion & Dream (*A. Chesneau*), D. Windrif

1125 **Depende**, h, b, 7 ans, par Planteur (IRE) et Fastgoldengoschi GER (Monos GER), 64^{1/2} k, ♂, L. Fertillet-Leray (*T. Chevillard*), W. Menuet (s)

1048 4 **Igloo Igloo**, h, al, 5 ans, par Gemix et Joslaine (Beyssac), 66 k (65 k), ♂, Gil. Chaignon (*A. Gautron*), Gil. Chaignon

1090 7 **Savines Le Lac**, f, b, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Perle Des Cotieres (Maille Pistol), 64^{1/2} k, ♂, M. Ney (*A. Coupu*), M. Ney

1108 **Nuns Island**, h, 5 ans, 72 k (71 k), ♂, R. Bertin (*D. Thomas*), R. Bertin

808 2 **Ptiturf**, h, 10 ans, 69^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂, L. Fertillet-Leray (*E. Manceau*), W. Menuet (s)

1102 2 **Icare D'Illiat**, h, 5 ans, 68^{1/2} k, ♂, L. Alard (*B. Fouchet*), J.L. Pelletan

1125 2 **Heavenly Sun**, f, 6 ans, 65^{1/2} k (62^{1/2} k), ♂, G. Juillet (*A. Lepage*), G. Juillet

11 partants; 32 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 635 €

1 long, 2 long, courte encolure, 1 long ¼, 2 long, 3 long.

12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€ - 700€

Primes aux éleveurs:

1827 € Charles-Antoine Robinot, Augustin Adeline De Boisbrunet, Jean-Eudes Argouarc'H.

893 € M^{me} Martine Galiote, Christian Galiote, Pierre-Christian Galiote, M^{me} Anne-Laure Gulde Galiote.

527 € M^{me} Antoine Polard.

365 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, M^{me} Remi Cottin.

203 € Az. Agr. Farina Massimo.

142 € Gilles Chaignon.

101 € Marcel Basset.

Temps total: 5'8''84'''

Le jockey James REVELEY étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GIN CANDICE par le jockey Clément LEFEBVRE au poids de 72 kg.

Le hongre GIN CANDICE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

DIEPPE

samedi 26 août 2023

0404 238

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : M. Amaury de LENCQUESAING - M^{me} Marie-Josèphe HUET - M. Patrick-Alain SAUVAT

1187 4051 PRIX ANTOINE BLANCKAERT 3400 m

(Haies - À réclamer)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 12.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 9.000, 4 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

1111 3 **Eden D'Oliverie**, h, al, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Auteuil Oliverie [Coastal Path (GB)], 70 k (66 k), ♂, (12 000), J. Detre (*T. Figueira*), F. Nicolle 1

1054 4 **Confined Queen**, f, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Lockup (IRE) (Inchinor GB), 68 k (67 k), ♂, (12 000), F. Bellemere (*C. Smeulders*), F. Bellemere 2

1110 **Brexit Flight**, h, b.f, 4 ans, par Spider Flight et Quesotho Royale (Lesotho USA), 70 k (67 k), ♂, (12 000), F. Duvivier (*K. Ouvrier*), Y. Fouin (s) 3

1136 3 **Ao Nang**, f, al, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Muhtatene [Muhtathir (GB)], 68 k (64 k), ♂, (12 000), de Eric Kerpezdron (*M. Duchene*), J. Delaunay (s) 4

1142 1 **Dream Sage**, f, 4 ans, 66 k, ♂, (10 000), F. Loree (*de F. Giles*), P.J. Fertillet **tbé**

5 partants; 8 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 267 € Eng. Sup.: *Ao Nang*

3 long, 7 long, 1 long.

9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€

Primes aux éleveurs:

1472 € Ecurie De L'Oliverie, Stephane Martin.
736 € Sca Elevage De Tourgeville, Thierry Lohest, Thierry Storme.
416 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier.
288 € Eric De Kerpezdron, Sylvain Rocheteau.

Temps total: 3'59''70''

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Medy DUCHENE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Medy DUCHENE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 5 sollicitations).

Le hongre EDEN D'OLIVERIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1188 4053 PRIX LABORDE 3500 m

(Steeple-Chase)
(Classe 2)

30 000 € (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

1087 1 **Maitre D'Hotel**, h, gr, 3 ans, par Nicaron GER et Ribambelle [Martaline (GB)], 67 k, ♂, EARL Haras de L'Hotellerie (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1

1004 1 **Shamalra**, m, b, 3 ans, par Nicaron GER et Shalimara (Siyouni), 67 k, ♂, M^{me} ML. Oget (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2

1106 **Timich**, f, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Eau Perlee (Saint Des Saints), 67 k, ♂, G. Codre (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) 3

1106 5 **Jarze**, h, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Taneshka [Astarabad (USA)], 67 k, ♂, Gab. Leenders (s) (*T. Chevillard*), Gab. Leenders (s) 4

377 6 **Kricquet Royal**, h, 3 ans, 67 k, ♂, N. Boudraa (*de F. Giles*), D. Windrif **dér**

1106 6 **Kundalani**, f, 3 ans, 65 k, ♂, Ecurie Mirande (*N. Gauffenic*), M^{me} I. Pacault **t.j**

6 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 638 €

Eng. Sup.: *Timich*

½ long, 4 long, 2 long ½.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€

Primes aux éleveurs:

2208 € Earl Haras De L'Hotellerie, Guillaume Macaire.
1104 € M^{me} Marie-Laurence Oget, Guillaume Macaire, Gilles Alus, Alexandre Marville.
624 € Gheorge Codre.
432 € Ecurie Babsen Courses.

Temps total: 4'34''50''

Le jockey Geoffrey RE étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JARZE par le jockey Théo CHEVILLARD au poids de 67 kg et l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment la chute du jockey Félix DE GILES au niveau du changement de piste à environ 250 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle, le jockey Félix DE GILES ayant été pris en charge par le médecin de service n'a pas pu être entendu par les Commissaires, ceux-ci ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre KRICQUET ROYAL (AQ) s'était dérobé seul sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'encontre de l'un des concurrents.

Le poulain SHAMALRA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1189 4052 PRIX NELL BREAUTE 3800 m

(Haies)
(Classe 3)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k par 4.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

895 **Swapolie Du Mathan**, f, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Swahilie Du Mathan [Turgeon (USA)], 67 k (65 k), ♂, Ecurie du Mathan (*Q. Gaignard*), A. Chaille-Chaille 1

Espion De Vindecy, h, b.f, 7 ans, par Agent Secret IRE et Amazone De Balme (Solar One), 69 k (65 k), ♂, SASU Scuderia Christian Troger (*T. Servier*), D. Satalia 2

Mademoiselle Coko, f, b, 6 ans, par Cokoriko et Roxaline [Tremolino (USA)], 66 k, ♂, M^{me} de F. Beauregard (*B. Lestrade*), D. Sourdeau de Beauregard (s) 3

Sicile Chart, f, b, 6 ans, par Zanzibari USA et Cicimo [Peintre Celebre (USA)], 65 k (65^{1/2} k), ♂, S. Ruel (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s) 4

Ilensor, h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Chiredane (Chichicastenango), 67 k, ♂, M^{me} E. Chayrigues (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) 5

1047 4 **Hoirie D'Oudairies**, f, b, 6 ans, par Dunkerque et Jade D'Oudairies (Apeldoorn), 65 k, C^{de} de M. Gigou (*B. Le Clerc*), A. Le Clerc (s) 6

6 partants; 12 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 299 €

2 long, 1 long, 7 long, 3 long ½, 6 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

1734 € Jean-Marie Baradeau.
867 € M^{me} Annie Grue, Mickael Seror.
490 € M^{me} Francois De Beauregard.
339 € Noel Dubief, Stephane Ruel.
169 € Olivier Triboire.
113 € Comte Michel De Gigou.

Temps total: 4'42''60''

Le hongre SKY GLORY n'étant pas présent sur l'hippodrome, a été déclaré non partant par les Commissaires.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Sébastien CULIN par une amende de 150 euros pour ne pas avoir effectué la déclaration de non partant du hongre SKY GLORY sur le site de France Galop avant le début des opérations de la course à

laquelle il devait participer et qui n'était pas présent sur l'hippodrome dans les délais fixés.

La jument MADEMOISELLE COKO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1190 ⁴⁰⁴⁹ **PRIX METATERO** **3400 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 4)

23000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 9.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

- 763** ⁶ **Scarletts Gold**, f, b, f, 3 ans, par It'S Gino GER et Scarletts Fortune [Soldier Of Fortune (IRE)], 66 k, p, M^{me} H. Devin (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- 1030** ⁷ **Prezienne Du Large**, f, n, p, 3 ans, par Great Pretender IRE et Abu Dhabi (Saint Cyrien), 66 k (65 k), p, M^{me} S. Tortiger (C. Riou), J. Delaunay (s) **2**
- Lettre De Noblesse**, f, b, 3 ans, par Morpheus GB et L'Invincible [Invincible Spirit (IRE)], 66 k, Δp, JPh. Dubois (A. Renard), C. Boutin (s) **3**
- 1100** ¹ **Not My Fault**, f, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et My Fair Lady [Poliglote (GB)], 69 k, p, Ecurie Piquemal (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**
- Kalineka Baie**, f, al, 3 ans, par Tiger Groom GB et Ludmika (Murmure), 66 k (65 k), M^{me} P. Papot (T. Andrieux), D. Bressou **5**
- Desna**, f, b, f, 3 ans, par Anodin (IRE) et Surprise (Siyouni), 66 k, p, Hei. Volz (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6**
- 1030** **The Favourite**, f, 3 ans, 66 k, Δp, M^{me} H. Devin (T. Chevillard), D. Sourdeau de Beaugard (s) **arr**
- Pourpre**, f, 3 ans, 66 k, Δp, Ecurie Herve Guerin (W. Lajon), Gab. Leenders (s) **arr**
- 1030** ⁶ **Ketamine De Cotte**, f, 3 ans, 66 k, p, de E. Waresquiel (A. Merienne), D. Sourdeau de Beaugard (s) **tbé**
- Belisma**, f, 3 ans, 66 k (64 k), Δp, A. Chaille-Chaille (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille **tj**

10 partants; 35 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 613 €

Certif. vétérinaire: *Kandida Bella*

1 long, 5 long, 3 long ½, 1 long ¾, 8 long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€

Primes aux éleveurs:

- 1692 € M^{me} Henri Devin.
846 € Pascal Noue, Jean-Raymond Breton, M^{lle} Fanny Breton.
478 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
331 € Neustrian Associates.
165 € Andre-Jean Belloir.
110 € Frederic Bianco, M^{me} Jennifer Bianco.

Temps total: 3'58''60''

La pouliche KANDIDA BELLA a été déclarée non partante par son entraîneur pour raison vétérinaire.

Le jockey Félix DE GILES étant tombé et n'étant pas autorisé à remonter par le médecin de service, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche POURPRE par le jockey Wilfried LAJON au poids de 66 kg.

La pouliche NOT MY FAULT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1191 ⁴⁰⁵⁴ **PRIX BELLA VIE** **3500 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

26000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 1097** ² **Genica**, f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Stourza [Soldier Of Fortune (IRE)], 66 k, φp, G. Codre (W. Lajon), J. Delaunay (s) **1**
- 769** ⁶ **Jet Boy Conti**, h, b, f, 4 ans, par Pastorius GER et Sonate Du Rheu (Saint Des Saints), 67 k, p, Ecurie Patrick Joubert (T. Chevillard), J. Delaunay (s) **2**
- 1031** ² **Lemoncello**, h, b, f, 4 ans, par Spider Flight et That'S Nellie [Martaline (GB)], 67 k, p, M^{me} C. Tessier (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**

Melgarry, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Meldown [Until Sundown (USA)], 67 k, φp, Ecurie Hamon (O. Jouin), P. & C. Peltier (s) **4**

South Lodge, f, b, 4 ans, par Milan GB et Rosario Has (Saint Des Saints), 65 k, p, R. Lavillenie (B. Lestrade), F. Nicolle **5**

1006 **Argentín**, h, b, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Above Limits IRE (Exceed And Excel AUS), 67 k (66 k), p, M^{me} RG. Ehrnrooth (T. Andrieux), C. & Y. Lerner (s) **6**

1129 ⁴ **Perceval**, h, 4 ans, 67 k, GGES Massa (N. Gauffenic), F. Bellemere **arr**

1082 ⁶ **Ana Martina**, f, 4 ans, 67 k (66 k), φp, Ecurie'T Heyveld (Tho. Gillet), W. Beetens **tj**

8 partants; 30 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 565 €

½ long, 1 long, 7 long, 3 long, 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

- 1913 € Gheorge Codre.
956 € Earl Patrick Joubert.
540 € Jean-Michel Tessier, M^{me} Pernille Tessier.
374 € Andre Blin, M^{me} Andre Blin, Jean-Philippe Blin, M^{me} Catherine Blin-Rene.
187 € Thierry Cypres.
124 € Elevage Haras De Bourgeauville.

Temps total: 4'28''50''

Le jockey Geoffrey RE étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JET BOY CONTI par le jockey TéO CHEVILLARD au poids de 67 kg et l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jeune-jockey Nicolas GAUFFENIC sur la raison pour laquelle il avait arrêté le hongre PERCEVAL à l'entrée de la ligne opposée, au dernier passage.

L'intéressé a déclaré qu'il avait eu un problème d'harnachement, sa selle ayant tourné. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre JET BOY CONTI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1192 ⁴⁰⁵⁰ **PRIX MILORD THOMAS** **3400 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 4)

23000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu 9.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

- 1103** ⁶ **Earl Of Shannon**, h, b, 3 ans, par Doctor Dino et Shannon Pearl [Turgeon (USA)], 66 k, p, C. Marzocco (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- Kalfury**, h, b, 3 ans, par Khalkevi IRE et Winged Fury IRE [Winged Love (IRE)], 66 k, p, Ecurie McMillan (L. Zuliani), Gab. Leenders (s) **2**
- 1091** ⁴ **Diyashal**, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Diyakalanie [Ashkalani (IRE)], 69 k, φp, Haras de Sainte Gauburge (T. Chevillard), J. Boisnard (s) **3**
- King Of The Road**, h, gr, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Toi Et Le Soleil [Poliglote (GB)], 66 k, φp, D. Gascoigne (A. Merienne), D. Sourdeau de Beaugard (s) **4**
- 1004** ⁷ **Kingpark**, h, b, 3 ans, par Waldpark GER et Queen Maia [Linda'S Lad (GB)], 68 k, Δp, Ecurie Victoria Dreams (B. Lestrade), JPh. Dubois **5**
- 792** ⁶ **Mohican**, h, al, 3 ans, par Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE (Titus Livius), 66 k (63 k), H. Barbe (A. Chesneau), D. Windrif **6**
- 553** ⁴ **Kaby Denuo**, h, b, 3 ans, par Elm Park GB et Ucocotte (Califet), 67 k, p, M^{me} L. Denuault (W. Lajon), J. Delaunay (s) **7**
- 1055** ² **Lenel**, h, 3 ans, 68 k (64 k), p, M^{me} S. Hosselet (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s) **8**
- King Denuo**, h, 3 ans, 66 k (65^{1/2} k), Δp, M^{me} L. Denuault (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s) **9**
- 1091** ⁶ **Kabichaulric**, h, 3 ans, 66 k (63 k), p, M^{me} I. Pacault (G. Meunier), M^{me} I. Pacault **10**
- Kadofa**, h, 3 ans, 66 k (65 k), D. Bressou (T. Andrieux), D. Bressou **-**
- 864** ⁷ **Kalibor**, h, 3 ans, 66 k, p, M.L. Bloodstock Ltd (de A. Chitray), M^{me} D. Mele **arr**

12 partants; 36 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 657 €

½ long, tête, 1 long ¼, 5 long ½, 4 long, 3 long ½, 1 long, 8 long ½, 3 long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs :

- 1692 € M^{me} Henri Devin.
- 846 € Haras De La Rousseliere Scea, Ecurie Mcmillan.
- 478 € Haras De Sainte Gauburge.
- 331 € Sca La Perrigne, Suc. David Georges Powell, M^{me} Anna Bromley, Roger-Yves Simon.
- 165 € Jean-Philippe Dubois.
- 110 € Paolo Ravanetti.
- 55 € M^{me} Liliane Denuault, Guy Denuault.

Temps total : 3'57"40"

Le jockey Geoffrey RE étant absent, les Commissaires ont autorisé sont remplacement sur le hongre KALFURY par le jockey Luka ZULIANI au poids de 66 kg et l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

Le jockey Félix DE GILES étant tombé et n'étant pas autorisé à remonter par le médecin de service, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KINGPARK par le jockey Bertrand LESTRADE au poids de 68 kg.

Le hongre KING OF THE ROAD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1193 4055 **PRIX JEAN-BAPTISTE COROT** **3900 m**

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavalières & Gentlemen-Riders)

28 000 € (12 600, 6 160, 3 640, 2 520, 1 400, 980, 700) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicauteur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Pour Gentlemen-rider et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Référence : +18.

- 674** ³ **Easter Boy**, h, gr, 9 ans, par Martaline GB et Nymphé De Sivola (Philanthrop), 70^{1/2} k (67^{1/2} k), ϕ β , Ecurie Jaeckin (M. Havart), P&F. Adda & Renaut (s) **1**
- 1107** ¹ **Chimene**, f, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Chamoss World [Lost World (IRE)], 71 k, β , A. Vandenhove (G. Viel), L. Viel (s) **2**
- 1107** ³ **Be A Nice Girl**, f, gr, 5 ans, par Bathyrhon GER et Turgotine [Turgeon (USA)], 71 k, β , P.J. Fertillet (F. Tett), P.J. Fertillet **3**
- 1061** ⁴ **Link And Ball**, h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Volley Ball [Epaló (GER)], 69 k, Δ β , M^{me} M. Gilet (L. Brechet), M^{me} M. Gilet **4**
- 1108** ⁷ **Fred**, h, n.p, 8 ans, par Cokoriko et Veribelle (Voix Du Nord), 69 k (66 k), ϕ β , S. Dehez (s) (T. Poteaux), S. Dehez (s) **5**
- 1109** **Ginota**, f, b.f, 5 ans, par It'S Gino GER et Free Sky [Ungaro (GER)], 68^{3/2} k (67^{1/2} k), β , Ecurie des Alerions (L. Mouchelet), H. Merienne (s) **6**
- 1094** ² **Ioum Rochelais**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Rafale Rochelaise [Silver Rainbow (GB)], 70 k (67 k), \otimes β , XL. Le Stang (P. Lotout), XL. Le Stang **7**
- Izino D'Airy**, h, 5 ans, 67 k (64 k), β , SCEA de La Vallée de L'Orne (Q. Bouron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **8**
- 1107** ⁶ **Lady Hanwell**, f, 6 ans, 71 k, ϕ β , Suc. de H. Talhouet-Roy (R. Lemiere), AS. Pacault (s) **9**
- 1107** ⁵ **Frimousse**, f, 8 ans, 72 k (69 k), **tbé**
M^{me} F. Herissay de Laitre (T. Foucher), F. Foucher
10 partants; 30 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 498 €
4 long 1/2, encolure, 3 long 1/2, 1 long, 3 long, 2 long, 5 long, 1/2 long.
12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€ - 700€

Primes aux éleveurs :

- 1827 € Ecurie Jaeckin.
- 893 € Earl Haras De L'Hotellerie.
- 527 € Pascal Noue, Richard Mark Venn.
- 365 € M^{me} Patricia Le Breton, Thierry Gay.
- 203 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
- 142 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
- 101 € Scea Solange Esnouf.

Temps total : 4'53"70"

La jument BE A NICE GIRL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LA ROCHE-POSAY

samedi 26 août 2023

Terrain BON

Commissaires de courses : M^{me} Jacqueline GATEAU - M. Hervé PICHARDIE - M. Jean-Michel BRISSET - M. Alain LADEK

1194 4046 **PRIX GERARD ET OLIVIER ADELINE ET PRIX DE LA MUNICIPALITE** **3400 m**

(Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 9.000 ou 10.000. **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2k.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 1143** **Beautyfeel**, f, b, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Beaute Fatal [Barastraight (GB)], 69 k (66 k), β , (10 000), G. Rocton (E. Manceau), W. Menuet (s) **1**
- 1126** **Jeu Gagnant**, h, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Derniere Volontee [Lucarno (USA)], 69 k, Δ β , (9 000), E. Brac de La Perriere (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **2**
- 1076** **Joy De Balme**, h, b, 4 ans, par Vic Toto et Altesse De Balme [Cachet Noir (USA)], 67 k (63 k), Δ β , (8 000), M^{me} E. Bazire (M^{me} L. Suisse), M^{me} E. Bazire **3**
- 1142** ⁴ **Tchou**, f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Mitja [Nikos (GB)], 65 k, \otimes , (8 000), M^{me} MP. Laborde (B. Claudic), S. Foucher **4**
- 1146** ⁴ **Papy Et Mamy D Or**, h, 4 ans, 69 k (68 k), ϕ , (9 000), **tbé**
JL. Prodhomme (A. Gautron), V. Chatellier

5 partants; 8 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 140 €

Eng. Sup.: Tchou

4 long 1/2, 9 long 1/2, 1 long.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€

Primes aux éleveurs :

- 765 € Gaetan Rocton, Frank-Fernand Leblanc.
- 382 € M^{me} Sylvie Boucharville, Haras De Saint-Voir.
- 223 € Jean-Luc Henry.
- 151 € Eric Laborde, Haras Du Bosquet, Johann Gerard-Dubord.

Temps total : 3'54"64"

A l'issue des réclamations aucun cheval n'a été réclamé.

La jument BEAUTYFEEL arrivée 1^{re} a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1195 4047 **PRIX LOUIS COPPIN** **3400 m**

(Steeple-Chase)

(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 1137** ³ **Lord Chop**, h, b, 5 ans, par Vale Of York IRE et Lorea Chope [Soave (GER)], 68 k (67 k), M^{me} S. Rakotoniaina (A. Gautron), M^{me} S. Rakotoniaina **1**
- 1137** ² **I Love Jo**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Wasla [Aussie Rules (USA)], 71 k (68 k), ϕ β , M. Chapuron (D. Carre), M. Chapuron **2**
- Baramooss**, h, al, 5 ans, par Barastraight (GB) et Moossi (Massimo), 67 k (64 k), Δ β , M^{me} C. Darchy (E. Manceau), W. Menuet (s) **3**
- 1153** ³ **Ilang Ilang**, f, b, 5 ans, par Desir D'Un Soir et Kivixia [Franc Bleu Argent (USA)], 68 k, \otimes β , G. Lacombe (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **4**
- 1127** ³ **Royal Game**, h, b, 5 ans, par Gemix et Robinia Directa GER (Law Society USA), 69 k (66 k), ϕ β , M^{me} A. Pelletant (M. Brochard), M^{me} A. Pelletant **5**

5 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 331 €

Eng. Sup.: Lord Chop

3/4 long, 1 long, 1 long, 3 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Alain Chopard.
 522 € Pascal Priollet.
 304 € Marc-Gabriel Chevalier, M^{lle} Christelle Jacques.
 206 € Sebastien Lacombe, Georges Lacombe.
 97 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.

Temps total : 3'56''76'''

Le hongre I LOVE JO arrivé 2^e a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1196 4048 PRIX STANISLAS ET REGIS LASSAT 4200 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapecur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 52 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Référence : +20.

- 1122** ⁴ **Grafit Baie**, h, b, 7 ans, par Elaso et Afrika Baie (Crillon), 67^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂, P.J. Fertillet (*T. Vabois*), P.J. Fertillet 1
- 1121** **Happydenou**, f, b, 6 ans, par Kandidate GB et Ucocotte (Califet), 71^{1/2} k, ♂, M^{me} L. Denuault (*S. Paillard*), G. Denuault (s) 2
- 1134** ³ **Project Fear**, h, b, 6 ans, par Intello (GER) et Miss Lech USA (Giant'S Causeway USA), 71 k (68 k), ♂, Y. Le Louargant (*E. Manceau*), W. Menuet (s) 3
- 1150** ⁴ **Notre Virene**, f, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Legende Vireenne [Legend Of France (USA)], 72 k (71 k), ♂, P. Journiac (*A. Gautron*), P. Journiac 4
- 1144** ³ **Dream Devil**, f, gr, 6 ans, par American Devil et Khensit [Country Reel (USA)], 65 k (62 k), ♂, M^{me} S. Quere (*M. Brochard*), M^{me} S. Quere 5

5 partants; 24 eng.; 5 part def. - Total des entrées : 274 €

2 long ½, 2 long, 9 long, loin.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Andre-Jean Belloir.
 522 € M^{me} Liliane Denuault, Guy Denuault.
 304 € Snig Elevage.
 206 € Claude Coue, M^{me} Colette Coue.
 97 € M^{me} Severine Quere, M^{lle} Manon Chanut Quere.

Temps total : 5'17''81'''

Le hongre PROJECT FEAR arrivé 3^e a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

PLOËRMEL

0143 238

samedi 26 août 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : M. Jean-Claude BINARD - M. Gildas HAYS -
 M. Philippe de JACQUELIN - M. Luc MOUREAU

1197 4043 PRIX ASSOCIATION PAT PLO 56 4000 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 10.000 en steeple-chase (victoires et places) cette année. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- Gasby Des Planches**, h, n.p, 7 ans, par Maresca Sorrento et Rosee Des Planches (Le Balafre), 70 k, ♂, Ch. Herpin (s) (*C. Lefebvre*), Ch. Herpin (s) 1
- 1135** **Aziyade**, f, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Styline [Martaline (GB)], 75 k (71 k), ♂, O. Tricot (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2
- 1139** ⁵ **Scalette**, f, n, 6 ans, par Scalo GB et Regulatrice [Epistolaire (IRE)], 65 k (63 k), S. Dory (*M. Cypria*), S. Dory 3
- 1093** **Agar Fan IRE**, f, al, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Alpha Media GER (Big Shuffle USA), 70 k (67 k), ♂, JP. Domalain (*E. Meunier*), JP. Domalain 4
- 1139** **Charlandre**, h, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Kiki Mahla [Ultimately Lucky (IRE)], 67 k (66 k), ♂, JP. Liberge (*E. Metivier*), E. Metivier 5

5 partants; 24 eng.; 5 part def. - Total des entrées : 315 €

tête, 1 long, 3 long ½, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Earl Pestour, M^{me} Anne-Laure Boisson, M^{lle} Delphine Pestour.
 522 € Olivier Tricot, Guillaume Macaire.
 304 € Daniel Pironneau, M^{me} Daniel Pironneau.
 206 € Giuliano Fanti, prime non attribuée.
 97 € Jean-Charles Haimet, Andre Le Duff.

Temps total : 4'56''14'''

Le hongre GABSY DES PLANCHES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1198 4042 PRIX ASSOCIATION LA JOSSELINEAISE DES FEMMES 4000 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 595** **Cambricoleur**, h, gr, 5 ans, par Fly With Me et La Pepite [Laverock (IRE)], 71 k (70 k), P. Vannereux (*D. Thomas*), F. Vannereux 1
- L'Angelus**, h, b, 5 ans, par Elliptique (IRE) et Lamaya [Azamour (IRE)], 68 k, ♂, Ch. Herpin (s) (*C. Lefebvre*), Ch. Herpin (s) 2
- 972** ⁴ **Igor Des Ongrais**, h, b.f, 5 ans, par Crillon et Tessa Des Ongrais (Discover D'Auteuil), 68 k (66 k), ♂, D. Meslin (*G.G. Vibert*), D. Meslin 3
- 1095** **Isoline D'Alene**, f, n.p, 5 ans, par Coastal Path GB et Passion D'Alene (Video Rock), 68 k (65 k), ♂, L. Couteaudier (*D. Lecomte*), E. & G. Leenders (s) 4
- Impala De La See**, f, b.f, 5 ans, par Konig Turf GER et Janita De La See (Useful), 65 k (63 k), ♂, JPL. Couetil (*S. Thepaut*), E. Lecoiffier 5

5 partants; 25 eng.; 6 part def. - Total des entrées : 373 €

Certif. vétérinaire : *Bien Divin*

2 long ½, 8 long, 4 long, loin.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Jean-Michel Olivart, M^{lle} Sylvie Le Gall.
 522 € M^{me} Alexandrine Berger.
 304 € Marc Trincot, M^{me} Odile Trincot.
 206 € M^{me} Florence Couteaudier.
 97 € M^{me} Jocelyne Couetil, Fabrice Couetil.

Le hongre L'ANGELUS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1199 4045 PRIX ASSOCIATION MILLE ET UN SOURIRES 4000 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni reçu 11.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

- Cooper Des Ongrais**, h, b.f, 11 ans, par Crillon et Jolie Note (Petit Andre), 75 k, ♂, Ch. Herpin (s) (*C. Lefebvre*), Ch. Herpin (s) 1
- 1141** ² **Quart De Roi**, h, b, 11 ans, par Kingsalsa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 68 k, ♂, de CH. Chaudenay (*A. Desvaux*), P. Journiac 2
- 1140** ⁵ **Greatgold**, h, b.f, 7 ans, par Nidor et Ofissore [Assessor (IRE)], 69 k (66 k), ♂, S. Dory (*M. Cypria*), S. Dory 3
- 703** ² **Princesse Glwa**, f, b, 9 ans, par Born King JPN et Jolie Lola [Viliez (USA)], 73 k (72 k), ♂, JP. Nicolas (*D. Thomas*), JP. Nicolas 4
- 1171** **Kawi**, h, b, 14 ans, par Tiger Groom GB et Kadalka (Kadalko), 69 k (66 k), M. Rallu (*S. Thepaut*), M. Rallu 5
- 1174** **Lion Toto**, h, 10 ans, 68 k (65 k), ♂, A. Bocquet (*D. Lecomte*), A. Bocquet 6

6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées : 165 €

4 long, 5 long, 3 long ½, 6 long, 2 long ½.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Norbert Trincot.
- 522 € Charles-Hubert De Chaudenay.
- 304 € Yves Hedan.
- 206 € M^{me} Sophie Lardot, M^{me} Delphine Lardot, M^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.
- 97 € Jean-Michel Rallu, Olivier Rallu.

Temps total : 5'11"4"

Les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Dylan LECOMTE, Clément LEFEBVRE et Alban DEVAUX, ont adressé une observation à Dylan LECOMTE pour avoir occasionné une gêne au départ.

Le hongre COOPER DES ONGRAIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1200 4044 **PRIX HANDISPORT PAYS DE PLOERMEL (PRIX ASSOCIATION LA MALESTROYENNE)** 4000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 17.000 en steeple-chase (victoires et places) depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

- 1141** 1 **Grace D'Oudairies**, f, b, 7 ans, par Nicaron GER et Quinine [Network (GER)], 69 k (66 k), ♀, G. Viel (*D. Lecomte*), L. Viel (s) 1
- Kaddex De La Cour**, h, b, 9 ans, par Saddex (GB) et Kiva De La Vallée [Dress Parade (IRE)], 67 k (66 k), ♀, D. Meslin (*GG. Vibert*), D. Meslin 2
- First Coko**, h, b, 8 ans, par Cokoriko et First Wool [Matahawk (IRE)], 69 k, ♂, M^{me} P. Chemin (*C. Lefebvre*), Ch. Herpin (s) 3
- 1063 Harlesca**, h, b.f, 6 ans, par Maresca Sorrento et Terre De La Motte [Network (GER)], 70 k (67 k), ♂, M^{me} E. Varin (*M. Cypria*), M^{me} E. Varin 4
- Laro De Liaf**, h, b.f, 7 ans, par Roli Abi et Lara Blon (Sleeping Car), 67 k (64 k), G. Dumont (*C. Bouttier*), G. Dumont 5

5 partants; 18 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 216 €
1 long ½, 3 long, 2 long, loin.

7200€ - 3 600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Comte Michel De Gigou.
- 522 € Yves Thomas.
- 304 € Didier Berland.
- 206 € Arnaud Paysan.
- 97 € Gerard Largeau.

Temps total : 5'11"57"

La pouliche GRACE D'ODAIRES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

GRANVILLE ST PAIR SUR MER

0312 239

dimanche 27 août 2023

Terrain BON

Commissaires de courses : M. Yves FLEURET - M. Joel MICHON - M. Hubert AVENEL - M. Marc BOUGIE

1201 4065 **PRIX CAMPING LES COGNETS DRAGEY RANTON** 4200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours C4

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

- 1177** 2 **Duck'S Bouille**, f, b.f, 5 ans, par Buck'S Boum et Gribouille Parcs [Ungaro (GER)], 75 k (71 k), ♀, JJ. Gabillat (*M. Zitiou-Collonges*), A. Chaille-Chaille 1
- 1095** 4 **Gumpchop**, h, b.f, 6 ans, par Kheleyf USA et Indiana Chope (Sin Kiang), 72 k (71 k), R. Loree (*D. Thomas*), C. Lequien (s) 2

- 1144** 5 **Closelystar**, f, b, 6 ans, par Monitor Closely IRE et Dancingwiththestar [Orpen (USA)], 70 k (67 k), ♂, XL. Le Stang (*T. Blainville*), XL. Le Stang 3

- 1151** 3 **Ixos Des Blins**, h, b, 5 ans, par Axxos GER et Filly Of Win [Ungaro (GER)], 68 k (65 k), ♂, XL. Le Stang (*S. Thepaut*), XL. Le Stang 4

4 partants; 9 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 60 €
tête, 2 long, 2 long.

6720€ - 3 360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs :

- 974 € Arnaud Chaille-Chaille.
- 487 € Alain Chopard.
- 284 € Jimmy Cadas.
- 192 € Jean-Denis Communier, M^{me} Evelyne Communier.

Le cheval DUCK'S BOUILLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1202 4063 **PRIX DES VANS THEAULT** 3600 m
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 1060** 3 **Falko Des Flos**, h, gr, 4 ans, par Balko et Marie Royale [Turgeon (USA)], 70 k, ♂, SCEA des Collines (*C. Lefebvre*), M^{me} D. Mele 1
- 1094** 6 **Imany Baie**, f, b, 5 ans, par Crillon et Tennessee (Kapparde), 72 k (71 k), ♂, Ecurie Laurent Querou (*T. Vabois*), P.J. Fertillet 2
- 1048** 6 **Paris By Night**, h, gr, 5 ans, par Gemix et Midnight Of Paris [Mastercraftsman (IRE)], 68 k (67 k), PY. Merienne (*GG. Vibert*), J. Merienne 3
- Terre Des Amours**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Terre Normande (Kapparde), 66 k (64 k), ♀, E. Lecoiffier (*S. Thepaut*), E. Lecoiffier 4
- 1048** **Imagine Nation**, f, n.p, 5 ans, par Vision D'Etat et Sans Rancune [Lavirco (GER)], 66 k, ♀, P. Leblanc (*A. Rozan*), P. Leblanc 5
- Idefix Du Celand**, h, 5 ans, 68 k (65 k), ♀, Ecurie de La Baie (*T. Blainville*), R. Grochowicki **tbé**

6 partants; 24 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 245 €

Consition spéciale: *Indra Smart*

1 long, ¾ long, 8 long, loin.

6720€ - 3 360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs :

- 974 € Clovis Bardin, M^{me} Florence Bardin.
- 487 € Andre-Jean Belloir, Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.
- 284 € Gemini Stud, Michel Haski.
- 192 € M^{me} Jean-Pierre Roussel.
- 91 € Sylvain Dupont.

Après avoir entendu le jockey Antoine ROZAN au sujet du comportement de son cheval, IMAGINE NATION, il apparaît qu'au rond de présentation et au moment du départ, il a eu quelques difficultés pour partir, et a failli rester au poteau, mais il a néanmoins fini le parcours à son rythme, assez loin.

Le cheval FALKO DES FLOS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1203 4064 **PRIX GROUPAMA** 4300 m
(Steeple-Chase)
(Classe 5)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 2.000 cette année et 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

- 1138** 5 **Sun Star Des Bois**, h, al, 7 ans, par Falco USA et Diane Des Bois (Village Star), 67 k, ♀, M^{me} J. Brilllet (*L. Brechet*), P. Journiac 1
- 1148** 1 **Ino D'Athou**, h, gr, 5 ans, par Doctor Dino et Celle D'Athom [Turgeon (USA)], 74 k, ♀, M^{me} D. Bureller (*C. Lefebvre*), J.V. Chaignon 2
- 1167** 4 **Flight Star**, h, b, 8 ans, par Tonitruant USA et Tulipe Star [East Of Heaven (IRE)], 68 k (65 k), ♂, JY. Lepage (*S. Thepaut*), XL. Le Stang 3

1139 ³ **Yellow Mellow**, f, b, 9 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 71 k (68 k), ϕ β , D. Lefrant (*T. Blainville*), D. Lefrant **4**

4 partants; 12 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 105 €
1 long, encolure, tête.
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs:
974 € M^{me} Joelle Brillet, Suc. Marcel Fouquenot, M^{me} Margot Ye, M^{me} Celeste Ye.
487 € M^{me} Marie-Jose Corbin.
284 € Dominique Vigneron, Bruno Vigneron.
192 € M^{me} Valerie Saint-Palais, Haras De Plaisance.
Le cheval SUN STAR DES BOIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1204 ⁴⁰⁶⁶ **PRIX L.T.P. LOISEL** **4800 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours C4

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

1141 **Bakero Du Mesnil**, h, b, 13 ans, par Antarctique IRE et Brune Du Bourg (Dauphin Du Bourg), 67 k, ϕ β , M^{me} S. Duchesnay (*L. Brechet*), M^{me} S. Duchesnay **1**

1172 ⁴ **Symbolic**, f, b, 8 ans, par Creachadoir IRE et Symbolic ARG (Mutakddim USA), 68 k (67 k), ϕ β , S. Seignoux (*T. Vabois*), M^{me} V. Seignoux **2**

1149 ⁶ **Poonam**, h, b, 12 ans, par Tremolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 74 k (71 k), \otimes , B. Alleaume (*G.G. Vibert*), XL. Le Stang **3**

1141 **Galoubet De Balme**, h, gr, 7 ans, par Blue Bresil et Cyclosporine (Mansonnien), 67 k, β , J.L. Henry (*A. Rozan*), P. Leblanc **4**

1140 ³ **Foly'S Bach**, f, 8 ans, 68 k (65 k), ϕ β , D. Cadot (s) **arr**

Fairy Moon, f, 7 ans, 68 k, β , N. Lefebvre (*C. Lefebvre*), **arr**

6 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 221 €

Eng. Sup.: *Fairy Moon*

8 long, 1 long, loin.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs:

974 € Suc. Jean-Pierre Rouillay, M^{me} Annick Chevallier.

487 € M^{me} Eugene Masson.

284 € Gestut Park Wiedingen.

192 € Jean-Luc Henry.

Le cheval BAREKO DU MESNIL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PLOËRMEL

dimanche 27 août 2023

0143 239

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: M. Jean-Claude BINARD - M. Gildas HAYS - M. Philippe de JACQUELIN - M. Luc MOUREAU

1205 ⁴⁰⁵⁸ **PRIX LOUIS ALAIN** **4000 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

1139 ¹ **Kanidor**, h, b.f, 10 ans, par Kandidate GB et Carmenne [Mad Tax (USA)], 70 k (69 k), \otimes , (6 000), X. Le Stang (*C. Riou*), X. Le Stang **1**

Farasoul, h, al, 8 ans, par Soul City IRE et Farasha [Layman (USA)], 68 k (65 k), (6 000), JP. Vanden Heede (*D. Salmon*), S. Foucher **2**

931 **Disco Mome**, h, b, 10 ans, par Tiger Groom GB et Rapide Mome [Roman Saddle (IRE)], 70 k (69 k), (6 000), M^{me} C. Leduc (*V. Morin*), T. Viel **3**

Rose To Be, h, b, 5 ans, par Saddex (GB) et Rose Paola (Cadoudal), 68 k (64 k), β , (6 000), J. Marion (s) (*A. Lepage*), J. Marion (s) **4**

4 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 4 part def. - Total des entrées: 207 €

Eng. Sup.: *Kanidor*

2 long ½, 6 long, 8 long.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€

Primes aux éleveurs:

765 € Jean-Pierre Claudic, M^{me} Valerie Claudic.

382 € M^{me} Alexandra Monnier, Olivier Monnier.

223 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.

151 € Suc. Gaetan Gilles.

Temps total: 5'7"53"

Le hongre KANIDOR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1206 ⁴⁰⁵⁷ **PRIX DU GENERAL DE TORQUAT** **4000 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 6.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

1098 **Julie De Montot**, f, al, 4 ans, par Nom De D'La et Une De Montot (Voix Du Nord), 65 k (64 k), β , F. Audoin (*A. Moriceau*), E. & G. Leenders (s) **1**

Oscar De Teillee, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Diva De Teille [Great Journey (JPN)], 68 k, β , JCN. Bignon (*O. Jouin*), A. Lefevre (s) **2**

1092 ⁴ **Jaliska Du Givre**, f, b.f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Analide [Prince Kirk (FR)], 66 k (64 k), ϕ , P. Brechet (*E. Meunier*), R. Marcel **3**

1129 **Ephatta**, f, b, 4 ans, par Top Trip (GB) et Billie Jane [Satri (IRE)], 67 k (64 k), β , R. Brard (*C. Bouttier*), G. Dumont **4**

1159 **Mister Karwin**, h, gr, 4 ans, par Outstrip GB et Hammana Queen IRE (Mastercraftsman IRE), 67 k, β , T. Ribo (*V. Morin*), T. Ribo **5**

1115 **Jaguar Des Ongrais**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Δ , M. Letourneux (*Y. Delepine*), Ch. Herpin (s) **tj**

6 partants; 20 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 189 €

Sans jockey: *L'As De La Rifa*

6 long, 1 long, 3 long ½, 6 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Jean-Francois Lamborot, Edward Walsh.

522 € Brosseau Et Fils.

304 € Ecurie D'Outremer, Jean-Jacques Lesouef.

206 € Robert Brard.

97 € Agv Karwin Stud, M^{me} Lillie Drion Sundstrom.

Temps total: 5'6"43"

Le hongre OSCAR DE TEILLEE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1207 ⁴⁰⁵⁹ **PRIX CHARLES DINAEL** **4000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas reçu 6.000 cette année en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

1066 ³ **St Regis Olivier**, h, b.f, 6 ans, par Crillon et Pres De L'Eden (Robin Des Pres), 70 k, ϕ , F. Mauger (*S. Paillard*), J. Zuliani **1**

1140 ² **Ice Flag**, h, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Princesse Garuda [Garuda (IRE)], 69 k (68 k), Δ , G. Garreau (*V. Morin*), T. Viel **2**

1148 ² **Patrick**, h, gr, 5 ans, par Balko et Praticks (IRE) (Bertolini USA), 71 k (68 k), Δ β , L. Paillard (*M. Cypria*), T. Poché **3**

1095 ⁷ **Star Of Destiny**, h, gr, 6 ans, par Authorized IRE et Dinner Bell (Highest Honor), 70 k (69 k), ♂♂, Ecurie JAB (A. Moriceau), E. & G. Leenders (s) **4**

4 partants; 14 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 157 €
 1 long ½, 3 long, 1 long.
 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€

Primes aux éleveurs:
 1044 € Francis Mauger.
 522 € Gabriel Garreau.
 304 € Francois-Marie Cottin.
 206 € Earl Haras Du Taillis, Andrew John Crabb.

Temps total: 5'45''92'''

Le hongre ST REGIS OLIVIER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1208 ⁴⁰⁶⁰ **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE JOSSELIN** **4500 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

754 ¹ **Rappeur Des Mottes**, h, b, 11 ans, par Raciering et Camille Des Mottes (Abdonski), 72 k, ♂♂, Ecurie des Mouillotins (S. Paillard), Ch. Herpin (s) **1**

1063 ⁴ **Nuit Debout**, h, b, 7 ans, par Spirit One et Cotes D'Armor [Numerous (USA)], 71 k (68 k), ♂♂, R. Grosbois (Q. Defontaine), N. Paysan **2**

819 **Cesar De Pretot**, h, b, f, 11 ans, par Kap Rock et Nesaboudka (Lights Out), 72 k, ♂♂, M^{me} P. Chemin (O. Jouin), Ch. Herpin (s) **3**

3 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 4 part def. - Total des entrées: 328 €

Certif. vétérinaire: *Gingembre Menthe*

4 long ½, 1 long ½.
 7200€ - 3600€ - 2100€

Primes aux éleveurs:
 1044 € Earl Ecurie Des Mottes.
 522 € Gilles Defontaine, M^{lle} Theoline Le Yan, Bastien Le Yan.
 304 € Philippe Chemin, M^{me} Philippe Chemin.

Temps total: 5'30''25'''

Le hongre RAPPEUR DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

5 partants; 13 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 160 €
 2 long, 1 long, 9 long.
 9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€

Primes aux éleveurs:
 1392 € Earl Haras Du Luy.
 696 € Hubert Langot, Gerard Lambert.
 406 € Yorton Farm, prime non attribuée.
 275 € M^{me} Marc Boudot.

Temps total: 3'46''30'''

Le numéro 4 ESTEBAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1210 ⁴⁰⁶⁸ **PRIX A. GRANEL** **3900 m**
 (Haies - Handicap)

20 000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus.**

La référence applicable dans ce handicap sera + 13.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.
 Référence: +13,5.

1156 ¹ **Heraliste**, h, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 71^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂, G. Joulie (T. Bourguigneau), A. Chaille-Chaille **1**

1033 ³ **Toine De Lenzac**, h, al, 7 ans, par Kap Rock et Ponkoli D'Itale (Murmure), 71 k, ♂, M^{me} F. Touzac (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

1096 ⁵ **Hortense Collonges**, f, b, 6 ans, par Cokoriko et Miss Collonges (Video Rock), 67^{1/2} k, ♂, D. Massias (P. Blot), F. Lagarde **3**

1005 ⁵ **Fantastic Sivola**, h, b, 8 ans, par Noroit GER et Ker Llinka [Snurge (IRE)], 71^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂♂, G. Trapenard (M^{me} M. Doudard), A. Chaille-Chaille **4**

1156 ⁵ **Crystal D'Un Jour**, h, gr, 12 ans, par Great Journey JPN et Crystal Royal (Royal Charter), 62 k (63 k), ♂, A. Seguy (M. Crampe), A. Seguy **5**

5 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 278 €

Certif. vétérinaire: *Baliland*

6 long, courte tête, 7 long, loin.
 9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:
 1392 € Jean-Marie Callier, M^{lle} Nathalie Callier, Joseph Heupel.
 696 € M^{me} Francoise Touzac.
 406 € Gaec Delorme Freres.
 275 € Gilles Trapenard.
 130 € Ecurie Jules Ouaki, M^{me} Laurence Poulain De La Fontaine.

Le numéro 2 HERALISTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

POMPADOUR

dimanche 27 août 2023

0540 239

Terrain

Commissaires de courses : M. Pierre POURET - M. Matthieu LASTERNAS - M^{me} Paqueta PECOUT - M. Yves PRADEAU

1209 ⁴⁰⁶⁷ **PRIX DOCTEUR REDON** **3000 m**
 (Haies)
 (Classe 3)

20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 19.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500. En outre, les poulains et pouliches, ayant été classés 1^{er} d'une course de haies de dotation totale de 16.000 porteront 2 k.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 000 m env.

1087 ⁵ **Esteban**, h, b, f, 3 ans, par Bathyrhon GER et Sainte Whitney (Saint Des Saints), 67 k, A. Edwards (G. Richard), B. Gourdon (s) **1**

1147 ¹ **Winner Horse**, h, b, f, 3 ans, par Full Of Gold et Gold Flower [With The Flow (USA)], 71 k, ♂, L. Troignon (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

1055 **Noix Bleue GB**, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Denisetete [Astarabad (USA)], 70 k (66 k), ♂♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (M^{me} B. Zulliani), F. Nicolle **3**

1147 ⁴ **Kenya Du Seuil**, f, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Victoire Du Seuil (Robin Des Champs), 67 k, ♂, M^{me} M. Boudot (P. Blot), F. Lagarde **4**

1178 **War Tun**, h, 3 ans, 67 k (63 k), ♂, M. Valverde (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) **tj**

1211 ⁴⁰⁶⁹ **PRIX MAURICE CHAUFILLE** **4500 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 3)

20 000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

1089 ¹ **GirL Des Blins**, f, b, 7 ans, par Konig Turf GER et Steely Dancer [Until Sundown (USA)], 73 k (70 k), ♂, XL. Le Stang (M. Crampe), XL. Le Stang **1**

1011 ² **History De Choisel**, f, n.p, 6 ans, par Bathyrhon GER et Beautiful Choisel [Sageburg (IRE)], 72 k, ♂, E. Hargot (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

All Gold, f, al, 7 ans, par No Risk At All et Goldflake [Turgeon (USA)], 68 k, ♂, X. Blot (P. Blot), F. Lagarde **3**

1089 **Fly To The Ska**, f, b, 8 ans, par Masterstroke USA et Lumiere De Boitron [Neverneyev (USA)], 71 k, ♂♂, XL. Le Stang (B. Fouchet), XL. Le Stang **4**

967 ¹ **Greg D'Ecupillac**, h, b, f, 7 ans, par Kap Rock et Mahe [Goldneyev (USA)], 70 k, ♂, JM. Reillier (S. Nailov-Ferhanov), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **5**

1158 ⁴ **Kerchop**, h, 8 ans, 68 k (67 k), ♂, M^{me} P. Pasqualini (T. Vodrazka), M^{me} E. Bazire **6**

1128 ⁴ **Miss Fixit**, f, 7 ans, 65 k (67 k), ♂♂, M^{me} E. Collinson (A. Daures), M^{me} E. Collinson **arr**

7 partants; 11 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 74 €
 4 long, 2 long, 5 long, 1 long, ½ long.
 9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs :

1392 € Jean-Denis Communier, M^{me} Marie-Cécile De Saint-Seine, Heinz Frey, Antoine Lamotte D'Argy.
 696 € Earl Jv.
 406 € M^{me} Henri Devin.
 275 € Cedric Babin.
 130 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier, Gregory Grandjean.

Temps total : 6'24''60'''

Le numéro 1 GIRL DES BLINS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

VERTOU

dimanche 27 août 2023

Terrain BON

0159 239

Commissaires de courses : M. Philippe SOUCHAUD - M. Théophile MELOU - M^{me} Marie-Pierre GUERIN - M. Christophe GAUTIER

1212 4061 **PRIX DE NANTES (PRIX DE PORTILLON)** **3150 m**
 (Haies)
 (Maiden)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné en courses de haies. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places): 1 k. par 1.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 150 m env.

Kilometre Illimite, h, al, 3 ans, par No Risk At All et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 67 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille

Kasimska, f, al, 3 ans, par Kamsin GER et Katiouka [Medaaly (GB)], 65 k, ♀, R. Tabart (*B. Lestrade*), A. Fouassier

1100 **Espoir Du Potier**, h, al, 3 ans, par It'S Gino GER et Absent Minded (GB) (Medicane GB), 67 k (63 k), ♂♂, M^{me} G. Delrue (*M^{me} L. Oger*), J. Boissard (s)

1104 **Sansvous**, f, b, 3 ans, par Pastorius GER et Sans Rien [Poliglote (GB)], 65 k, ♂♂, J. Delaunay (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)

1050 **Kahoolawe**, f, n.p, 3 ans, par Saint Des Saints et La Coquette GER (Kamsin GER), 65 k (64 k), ♂♂, EARL Haras de L'Hotellerie (*D. Lecomte*), L. Viel (s)

1038 **Kastin Des Sources**, h, 3 ans, 68 k (64 k), ♂, arr B. Lebouc (*A. Pageot*), J. Boissard (s)

1038 **Lady Revilly**, f, 3 ans, 68 k, ♂♂, M^{me} M. Solignac (*L. Solignac*), M^{me} M. Solignac

L'Etoilee, f, 3 ans, 65 k (62 k), ♂♂, R. Salmon (*E. Manceau*), W. Menuet (s)

8 partants; 28 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 305 €

6 long ½, 1 long, 7 long ½, 3 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs :

974 € Haras De Saint-Voir, M^{me} Bernard-Maurice Goin.
 487 € Rene Tabart.
 284 € Sebastien Courquin, M^{me} Marie-Bernadette Courquin Boutin.
 192 € Gheorghe Codre.
 91 € Guillaume Garcon, Jean-Pierre Garcon, M^{me} Isabelle Garcon.

Temps total : 3'38''57'''

Le cheval KASIMSKA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1213 4062 **PRIX DE HAUTE GOULAIN (PRIX DE VERTOU)** **3700 m**
 (Haies)
 (Maiden)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné en courses à obstacles. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places): 1 k. par 2.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 700 m env.

Tzapano, h, b, 4 ans, par Spider Flight et Tzapane [Agnes Kamikaze (JPN)], 67 k, ♂♂, A. Chaille-Chaille (*D. Gallon*), A. Chaille-Chaille

1124 **Pedrochec**, h, b, f, 4 ans, par Pedro The Great USA et Inner Beauty [Pivotal (GB)], 69 k (66 k), ♂, Mustang SARL (*M. Duchene*), M. Solier

6 **Verychic**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Frivolite [Enrique (GB)], 66 k (64 k), ♂, T. Poché (*D. Lecomte*), T. Poché

195 **Panache Des Pins**, h, al, 4 ans, par Montmartre et Gallery'S Native [Gallery Of Zurich (IRE)], 67 k, A. Pinot (*A. Renard*), D. Bressou

Bobby'S Way (GB), h, 4 ans, 67 k (63 k), ♂, B. Rochette (*A. Pageot*), J. Boissard (s)

5 partants; 15 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 109 €

1 long, 3 long, loin.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs :

974 € Jean-Paul Marchand.
 487 € Joubrane Ouechec.
 284 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
 192 € Alain Pinot.

Temps total : 4'17''90'''

Le cheval TZAPANO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

VITTEL

dimanche 27 août 2023

Terrain

0906 239

Commissaires de courses : M^{me} Edith VOGIN - M. Salvatore CAPODICI - M. Michel CONTIGNON

1214 4070 **PRIX DESTINATION VITTEL CONTREXEVILLE** **3300 m**
 (Haies)
 (Classe 4)

22000 € (10560, 5280, 3080, 2090, 990) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 8.500 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 300 m env.

1100 **Magic Eagles**, f, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Prairie Blossom [Dalakhani (IRE)], 67 k, ♂, M^{me} MT. Dubuc-Grassa (*A. Zuliani*), F. Nicolle

552 **Princess Buckland**, f, b, 3 ans, par Authorized IRE et Boston Paris (Kapparde), 65 k (62 k), S. Munir (*G. Meunier*), D. Bressou

923 **Jack Top**, h, b, 3 ans, par Top Trip (GB) et Nana De Boitron (Nickname), 67 k, ♂, JC. Leleu (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s)

Miami Sky, f, al, 3 ans, par Nicaron GER et Miami Star GER (Sholokhov IRE), 65 k (62 k), ♂, B. Bossert (*N. Ferreira*), A. Acker (s)

1051 **Sukhumvit**, h, n.p, 3 ans, par Elliptique (IRE) et Belle De Beriez [Special Kaldoun (IRE)], 68 k (64 k), M^{me} H. Pasquet (*L. Huteau*), E. Clayeux (s)

Papadialo, h, 3 ans, 67 k (66 k), ♂, S. Dumont (*B. Claudio*), A. Acker (s)

6 partants; 39 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 719 €

Certif. vétérinaire : *Ki Soit Marvel*

1 long, encolure, 4 long, 6 long, 1 long.

10560€ - 5280€ - 3080€ - 2090€ - 990€

Primes aux éleveurs :

1531 € Haras Du Saubouas, Magnolia Racing.
 765 € Gerald Laroche, Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.
 446 € Ecurie Altima, Aud'As.
 303 € Jeremie Bossert, Benjamin Bossert, Raymond Lustig.
 143 € Emmanuel Clayeux.

Temps total : 3'58''48'''

La pouliche MAGIC EAGLES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1215 4071 **PRIX LE COURAGEUX COMBAT D'ANTOINE (M. COESTLOSQUET)** **3800 m**
 (Haies)
 (Classe 4)

22000 € (10560, 5280, 3080, 2090, 990) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

1108	¹ Clay GB , h, b, 5 ans, par Sixties Icon GB et Tamso USA (Seeking The Gold USA), 70 k (67 k), ♂♂, Passion & Dream (A. Chesneau), D. Windrif	1
1109	³ Ideal De Ciergues (FR) , h, b, 5 ans, par Blek et Star De Ciergues [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, C. Woods (de F. Giles), M. Seror (s)	2
	L'Estran , h, b, 10 ans, par Linda'S Lad (GB) et Lesoquera [Lesotho (USA)], 67 k, Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr	3
389	⁶ Pomm Run , f, gr, 7 ans, par Kandahar Run GB et Pommabelle (Apple Tree), 66 k (63 k), ♂♂, P. Lommele (N. Ferreira), A. Acker (s)	4
955	³ Sainte Marie , f, b, 5 ans, par Planteur (IRE) et Sainte Helene (IRE) (Lawman), 66 k (63 ^{1/2} k), ♀, E. Bietola (J. Coyer), M. Pitart	5
	Leapaway IRE , h, 11 ans, 67 k, ♀, M ^{me} V. Ferguson (N. Gauffenic), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
747	Samiko (FR) , m, 6 ans, 67 k (63 k), Stall Allegra (Mme S. Daroszewski), M. Weber	arr
7 partants; 38 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 939 €		
1 long, 4 long, 3/4 long, 1 long.		
10560€ - 5280€ - 3080€ - 2090€ - 990€		
Primes aux éleveurs:		
1531 € Lord Rothschild, prime non attribuée.		
765 € Jean-Louis Devillard, prime non attribuée.		
446 € Guy Chereh, M ^{me} Isabelle Pacault, M ^{me} Anne-Sophie Pacault, M ^{me} Magali Giro-Pacault.		
303 € Pierre Lommele, Guy Wagner, Scea Lommele.		
143 € M ^{me} Patricia De Jacob.		
Temps total: 4'28''40'''		
Les Commissaires ont autorisé le hongre IDEAL DE CIERGUES à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce bonnet étant retiré derrière les stalles de départ.		
Le hongre CLAY (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		

1216	⁴⁰⁷² PRIX DE LA STATION THERMALE DE VITTEL (Steeple-Chase) (Classe 3)	4200 m
25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} mars de cette année inclus, gagné une steeple-chase de dotation totale de 20.000. Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) :1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.		
678	My Reprieve IRE , f, b.f, 6 ans, par Ocovango GB et Oscar'S Reprieve IRE (Oscar IRE), 67 k, ♀, M ^{me} K. Meehan (N. Gauffenic), N. George & A. Zetterholm (s)	1
	Rate , h, b.m, 6 ans, par Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE) (Generous IRE), 67 k (66 k), ♀, DS Pegas (B. Claudic), D. Torok	2
1096	³ Fidèle Au Poste , h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Posh Lady IRE (Peintre Celebre USA), 69 k, ♀, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), de N. Lageneste	3
	Ches Demonmirail , h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Ladies Vision [Turgeon (USA)], 69 k, ♂♂, Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr	4
31	⁶ Le Zino , h, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Mona Lescribaa (Sagacity), 72 k (69 k), ♂♂, E. Wissner (N. Ferreira), A. Acker (s)	5
	Allied Force , h, 9 ans, 68 k (65 k), ♀, M ^{me} C. Cealy (J. Coyer), M. Pitart	6
1117	⁶ Vent Du Soir , h, 7 ans, 68 k (65 k), ♂♂, A. Vieira Carvalho (A. Chesneau), A. Vieira Carvalho	7
7 partants; 27 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 520 €		
12 000€ - 6 000€ - 3 500€ - 2 375€ - 1 125€		
Primes aux éleveurs:		
1740 € Robert Mccarthy, prime non attribuée.		
870 € Fair Salinia Ltd.		
507 € Haras De Saint-Voir.		
344 € M ^{me} Henri Devin.		
163 € M ^{me} Magaly Jomain, Christophe Priolet-Lefebvre.		
Temps total: 4'59''58'''		
La jument MY REPRIEVE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		

1217	⁴⁰⁵⁶ PRIX DU CASINO DE BOURBONNE LES BAINS (Steeple-Chase - Handicap)	3 600 m
27 000 € (12 960, 6 480, 3 780, 2 565, 1 215) - dotation France Galop		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 28.000.		
La référence applicable dans ce Handicap sera +16.		
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.		
Référence: +16.		
1152	¹ King Carolus , h, b, 4 ans, par Balios IRE et Ordesa [Arch (USA)], 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), M ^{me} C. Bressou (G. Meunier), D. Bressou	1
1098	³ Jeu De Role , h, al, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Skarina [Dark Moondancer (GB)], 71 k, ♂♂, M ^{me} K. Perreau (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s)	2
1076	¹ Jarco , h, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Vaudaire [Astarabad (USA)], 72 k, ♀, Ecurie Patrick Joubert (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
1110	Gambit , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Rosewater GER [Winged Love (IRE)], 72 k, ♀, Ecurie Herve Guerin (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	4
1040	² Alibichop , h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Allie Chope [Soave (GER)], 68 k (67 k), ♂♂, C. Greedharry (B. Claudic), A. Acker (s)	5
1078	² Maurice Le Duc , h, 4 ans, 69 k, ♀, P. Journiac (G. Re), P. Journiac	tbé
1040	Kapsaga , f, 4 ans, 65 k (62 k), ♂♂, A. Vieira Carvalho (A. Chesneau), A. Vieira Carvalho	tbé
7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 278 €		
1 long, encolure, loin, 8 long.		
12960€ - 6480€ - 3780€ - 2565€ - 1215€		
Primes aux éleveurs:		
1879 € Christian Samoyault, M ^{me} Caroline Bressou.		
939 € M ^{me} Karine Perreau.		
548 € Haras Du Hoguenet, Earl Patrick Joubert.		
371 € Earl Elevage Des Loges.		
176 € Alain Chopard.		
Temps total: 4'13''21'''		
Le hongre JEU DE ROLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1218	⁴⁰⁷³ PRIX COLONEL ROBERT MAIRE (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)	5200 m
25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500. Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.		
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 5 200 m env.		
558	Al Inea , f, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Al Gane (Dom Alco), 67 k (63 k), R. Stanley (L. Huteau), E. Clayeux (s)	1
1099	² Horus D'Aubrelle , h, b.f, 6 ans, par Balko et Brise D'Aubrelle [Martaline (GB)], 73 k, ♀, F. Boistier (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s)	2
585	Chorail Debelair , h, n, 6 ans, par Choeur Du Nord et La Joncaille (Dolphin Street), 68 k, ♀, Suc. D. Lassaussaye (de F. Giles), G. Lassaussaye	3
1160	² Daniar , h, b, 6 ans, par Rail Link GB et Starlin (Sleeping Car), 73 k (70 k), ♀, HP. Sorg (Q. Jacob), N. Bellanger (s)	4
1041	⁶ Freydis , f, al, 8 ans, par Croco Rouge IRE et Marcheferais (Funny Baby), 70 k (67 k), And. Roussel (J. Zerourou), And. Roussel	5
1160	⁴ Tempete Du Moulin , f, 9 ans, 65 k, And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel	6
6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 245 €		
1 long, 1 long 1/2, 1 long, 2 long, 1 long.		
12 000€ - 6 000€ - 3 500€ - 2 375€ - 1 125€		
Primes aux éleveurs:		
1740 € Emmanuel Clayeux.		
870 € Frederic Boistier.		
507 € Grouas.		
344 € Hans-Peter Sorg.		
163 € Maurice Jonnette, Pierre-Hugo Dumont.		
Temps total: 6'38''93'''		
La jument AL INEA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES

0512240

lundi 28 août 2023

Terrain BON

Commissaires de courses : M. Jean-Pierre RAMOS - M. Patrick BUROS -
M. Mathieu DUFFILLOL - M. Claude DUGAS**1219** 4076 **PRIX INTERMARCHÉ** **3 600 m**
(Haies - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 5.000, 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k.; 9.000 4 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant reçu, cette année, en courses de haies, une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

1111 4 **Mandurino**, h, b, 4 ans, par Cat Junior USA et Brissa [Jukebox Jury (IRE)], 70 k, p, (7 000), Ecurie Lemaitre (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **1**

90 4 **Daily Quest**, f, gr, 4 ans, par Martinborough JPN et Achera [Silver Frost (IRE)], 70 k (66 k), ♂, (7 000), M^{me} P. Morin-Paye (T. Leploy), D. Guillemin (s) **2**

1101 5 **Ashwood**, h, b, 4 ans, par Birchwood IRE et Assouniya (Siyouni), 70 k (67 k), Δp, (7 000), G. Decocq (T. Figueira), S. Chevalier **3**

705 5 **Muyemix**, f, b.f, 4 ans, par Gemix et Muyeve [Muhaymin (USA)], 70 k, p, (9 000), M^{me} K. Bataille (P. Blot), M^{me} K. Bataille **4**

1101 2 **Furia**, f, 4 ans, 70 k, (9 000), A. Abrassart (B. Fouchet), JL. Pelletan **arr**

885 4 **Casey**, h, 4 ans, 68 k (65 k), Δp, (5 000), JF. Cuenca (G. Champier), JF. Cuenca **tbé**

6 partants; 10 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 35 €

Consigne spéciale: *Queen Charm*

1 long ¾, encolure, 3 long.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€

Primes aux éleveurs:

765 € Jean-Francois Sutra.

382 € M^{me} Patricia Morin-Paye.

223 € Gerard Decocq.

151 € M^{me} Karine Bataille.*Temps total: 4'10''20'''*

Les Commissaires ont déclaré la femelle QUEEN CHARM non partante pour s'être retournée et tombée sur le dos dans le rond de présentation.

Après enquête et vision du film de contrôle, messieurs les Commissaires ont maintenu l'arrivée de la première course considérant que la chute du hongre CASEY est due à une glissade de lui même à l'entrée du dernier tournant, aucun mouvement irrégulier d'autres concurrents n'a été constaté et le jockey Gaetan CHAMPIER a confirmé que le hongre avait glissé.

Le jockey Gaetan CHAMPIER a été autorisé par le médecin de service à monter pendant la réunion.

Aucun cheval n'a été réclamer.

A l'issue de la course le hongre MANDURINO a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1220 4077 **PRIX TABAC PMU HERMELINE** **3 600 m**
(Haies - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 5.000, 6.000 ou 7.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 k, 7.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 k.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

1112 4 **First D'Anjou**, h, gr, 8 ans, par Smadoun et Partie Time (Nononito), 70 k (70^{1/2} k), ♂p, (6 000), Mustang SARL (H. Cadot), L. Cadot **1**

1012 **Money Back**, f, b, 7 ans, par Never On Sunday et Relais D'Aumale GB (Rainbow Quest USA), 68 k (67 k), ♂, (6 000), M^{me} C. Lauffer (A. Beauvoire), J. Resimont **2**

1145 3 **Great Paul**, h, b, 10 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 68 k (65 k), ♂p, (5 000), JF. Cuenca (G. Champier), JF. Cuenca **3**

1112 3 **Anima Mea**, f, gr, 5 ans, par Choeur Du Nord et Gloria Tua [Triomphant (GB)], 70 k (67 k), ♂p, (6 000), V^{cte} d'J. Indy (L. Colson), JP. Daireaux (s) **4**

1021 4 **Inca De Balme**, h, b, 5 ans, par Vic Toto et Man'S Idea [Astarabad (USA)], 72 k, Δp, (7 000), JL. Henry (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **5**

1010 **Poplar Square**, h, 6 ans, 68 k (65 k), ♂p, (5 000), JF. Cuenca (T. Figueira), JF. Cuenca **tj**

6 partants; 13 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 152 €

Sans motif: *Commingeois*

½ long, 7 long, 1 long ¾, 2 long ½.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€

Primes aux éleveurs:

765 € Frederic Duchene, Christophe Denous.

382 € S.C.E.A. Des Prairies, Bernard Jeffrey.

223 € Suc. Bertrand Gouin, M^{me} Patricia Butel.151 € Hubert Langot, M^{me} Olivier De La Garoullaye.

71 € Jean-Luc Henry.

Temps total: 4'6''60'''

Aucun cheval n'a été réclamer.

A l'issue de la course la femelle MONEY BACK a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

VERTOU

lundi 28 août 2023

0159240

Terrain BON

Commissaires de courses : M. Philippe SOUCHAUD -
M. Christian GAUTIER - M^{me} Muriel PRIOUZEAU - M. Christian MARCHAND**1221** 4074 **PRIX DE PORTILLON (PRIX SAINT FIACRE)** **3 700 m**
(Haies)
(Classe 5)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, gagné une course de haies. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 700 m env.

1086 6 **Ineffable**, f, n.p, 5 ans, par Manduro GER et Bejaya (Califet), 71 k (70 k), ♂p, M^{me} S. Bertin (D. Thomas), T. Poché **1**

I'M Super Quick, f, al, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae [Bricassar (USA)], 65 k (64 k), Δ, SCEA Ecurie des Jap (R. Mayeur), A. Lefeuvre (s) **2**

1139 4 **Loie Belle**, f, b.f, 5 ans, par Great Pretender IRE et Lottie Belle (Kapparde), 69 k (65 k), p, E. Bertin (M^{me} L. Suisse), E. Bertin **3**

140 **Imako**, h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Rymi (IRE) (Spectrum IRE), 70 k (67 k), Δp, E. Leray (s) (D. Carre), E. Leray (s) **4**

Ithanno, h, b, 5 ans, par Muhaymin USA et Recidive (Passing Sale), 67 k (64 k), T. Massicot (A. Foucher), F. Foucher **5**

Rosalie, h, 5 ans, 67 k (64 k), F. Hayeres (s) (S. Thepaut), F. Hayeres (s) **6**

6 partants; 10 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 242 €

Eng. Sup.: *Loie Belle*Certif. vétérinaire: *Noble Milan Baby*

8 long ½, 7 long, 1 long, 1 long, 1 long ½.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Suc. Erick Bec De La Motte, Jose Bruneau De La Salle.

487 € M^{me} Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet.

284 € Pierre De Maleissye Melun, John-Dawson Cotton.

192 € Eric Leray.

91 € Philippe Mehat, M^{me} Bernadette Mehat.*Temps total: 4'20''96'''*

Le cheval I'M SUPER QUICK a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1222 4075 **PRIX PMU** **4 200 m**
(Haies)
(Classe 4)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 6.500 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 4 200 m env.

- 1171** ¹ **Briac D'Echal**, h, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Populonia [Polish Precedent (USA)], 71 k (70 k), Δ♂, B. Le Regent (*C. Smeulders*), B. Le Regent
- 1125** **Hallydini**, h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Kaberdini (Chamberlin), 71 k (70 k), ♂, S. Seignoux (*C. Riou*), M^{me} V. Seignoux
- 905** **Hyppie Sun**, f, gr, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Vikky De Beaumont [Epalo (GER)], 65 k (62 k), ♂, G. Dumont (*C. Bouttier*), G. Dumont
- Glamoure**, f, b, 7 ans, par Montmartre et Une Nana [Acambaro (GER)], 66 k (65 k), ♀ Δ♂, T. Poché (*D. Thomas*), T. Poché
- 1065** **He Miss Fool**, f, b, 6 ans, par Dragon Dancer GB et Madisone Fool (Useful), 65 k (63 k), Δ, J. Provost (*M. Cypria*), J. Provost
- 1125** ⁵ **Balling To Win**, h, 6 ans, 69 k (68 k), Δ♂, Haras du Grand Chesnaie (*R. Mayeur*), M^{me} V. Seignoux
- 6 partants; 10 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 217 €
- Eng. Sup.: *Briac D'Echal*
- 4 long, 3 long, 5 long, loin.
- 6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

- 974 € M^{lle} Claudine Minier.
487 € M^{me} Irene Perche.
284 € M^{me} Karine Perreau.
192 € Artu (S), Damien Artu, M^{lle} Marie Artu.
91 € Michel Blanco, Jacques Provost.

Temps total: 4'49''6''

Le cheval BRIAC D'ECHAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

AUTEUIL

0006244

vendredi 1^{er} septembre 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : M. Arnaud de SEYSSEL - M. Amaury de LENCQUESAING - M. Patrick SABAROTS - M^{me} Stéphanie DABURON

- 1223** ¹³⁰ **PRIX DES PLATANES** **3600 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Listed)
- 88 000 €** (40 480, 20 240, 11 440, 7 920, 3 960, 2 640, 1 320)
- Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**. Poids: **65 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 18.000.
- Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.
- 1103** ¹ **Light Wave**, h, al, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Spring In The Air [Soldier Of Fortune (IRE)], 67 k, ♂, G. Samama (*K. Nabet*), J. Boisnard (s)
- 909** ⁵ **Sultan Pierji**, h, b, 3 ans, par Ectot (GB) et Sultane Des Bordes [Lavoirco (GER)], 66 k, Ecurie Sagara (*G. Meunier*), H. Merienne (s)
- 923** ¹ **Charme Dore**, h, b.f, 3 ans, par Sommerabend GB et Surprise Doree [King'S Best (USA)], 65 k, Δ, M^{me} D. Mele (*C. Lefebvre*), M^{me} D. Mele
- 344** ⁴ **Henri Quatre (IRE)**, h, b.f, 3 ans, par Kokoriko et Villa Navarre (Saint Des Saints), 65 k, ♂, J. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle
- 1103** ² **Twist Of Art IRE**, h, b, 3 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Tottie GB (Fantastic Light USA), 66 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*G. Richard*), F. Nicolle
- 622** ¹ **First Polar**, h, b, 3 ans, par Karakter IRE et Polar Girl [Poliglote (GB)], 66 k, ♂, Butel & Beaunez (s) (*L. Vandamme*), Butel & Beaunez (s)
- Malbay Madness IRE**, h, b, 3 ans, par Wings Of Eagles et Star Search GB (Zamindar USA), 65 k, Δ, Emmet Mullins/Paul Byrne (*M. O'Sullivan*), E. Mullins
- 453** ⁶ **Keep On Rockin' GB**, h, 3 ans, 65 k, ♂, Vivaldi-Trading (*de F. Giles*), N. George & A. Zetterholm (s)
- 1116** ² **Elseneur**, h, 3 ans, 65 k, M^{me} I. Da Silva (*B. Lestrade*), D. Satalia
- 9 partants; 12 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 255 €
- 2 long ½, 4 long, 1 long, tête, 3 long, 3 long.
- 40 480€ - 20 240€ - 11 440€ - 7 920€ - 3 960€ - 2 640€ - 1 320€

Primes aux éleveurs:

- 6 476 € Gerard Samama.
3 238 € Ecurie Pierre Julienne.
1 830 € M^{lle} Chantal Becq.
1 267 € Jacques Detre, Patrice Detre, Bruno Senamaud.
633 € Friar Ings Stud Ltd, prime non attribuée.
422 € M^{me} Karine Perreau, Bertran De Balanda (S), Joel D'Ersu.
211 € The Kathryn Stud, prime non attribuée.

Temps total: 4'5''21''

Les hongres LIGHT WAVE et CHARME DORE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1224** ²²⁸ **PRIX WEATHER PERMITTING** **3500 m**
(Steeple-Chase)
(Inédits)
- 65 000 €** (29 900, 14 950, 8 450, 5 850, 2 925, 1 950, 975)
- Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru en steeple-chase. Poids: **67 k**.
- Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %**
- Parcours n° 24: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.
- 1103** ⁴ **Kaadam**, h, gr, 3 ans, par Saint Des Saints et Fiestine [Martaline (GB)], 67 k, Δ♂, Ecurie Hub de Montmirail (*G. Masure*), A. Chaille-Chaille
- 801** ² **Royal Saga**, m, b, 3 ans, par Choieur Du Nord et Royale Cazoumaille [Villez (USA)], 67 k, Ecurie Sagara (*C. Lefebvre*), D. Bressou
- 765** ¹ **Game Of Storm**, h, b.f, 3 ans, par Motivator GB et Like A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 67 k, ♂, P. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle
- 1104** ¹ **Dschingis Love**, f, al, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Exotic Love GER (Authorized IRE), 65 k, ♂, Avatara S.A. (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- 513** ⁵ **Saga Girl**, f, al, 3 ans, par Masterstroke USA et Saga De Senam (Saint Des Saints), 65 k, ♂, J. Detre (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)
- 799** ⁴ **Rue Barbizon**, f, b, 3 ans, par Morandi et Rue Ravignan IRE (Bahri USA), 65 k, ♂, AS. & D. Allard (s) (*L. Phillipperon*), R. Schmidlin
- 344** **Jeu Du Gouet**, h, 3 ans, 67 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*G. Re*), J. Delaunay (s)
- 7 partants; 15 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 589 €
- courte encolure, 1 long ¼, tête, 9 long, 2 long.
- 29 900€ - 14 950€ - 8 450€ - 5 850€ - 2 925€ - 1 950€
- Primes aux éleveurs:
- 4 784 € Richard Corveller.
2 392 € Ecurie Sagara.
1 352 € Scea Haras D'Orfausse.
936 € Avatara S.A.
468 € Pierre Senamaud, Jacques Detre, Bruno Senamaud.
312 € Jacques Beres.
- Temps total: 4'16''96''
- Les hongres KAADAM et ROYAL SAGA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
- 1225** ²²⁷ **PRIX ACHILLE-FOULD** **3600 m**
(Haies)
(Inédits)
- 57 000 €** (26 220, 13 110, 7 410, 5 130, 2 565, 1 710, 855)
- Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant jamais couru. Poids: **4 ans, 65 k.; 5 ans et au-dessus, 69 k.**
- Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**
- Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %**
- Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.
- Balmoral**, h, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Royale Demeure [Gentlewave (IRE)], 69 k, ♂, Cs Porte (*A. Ruiz Gonzalez*), D. Satalia
- Mandinko**, h, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Mandina (Saint Des Saints), 65 k, ♂, M^{me} D. Mele (*K. Nabet*), M^{me} D. Mele
- Intrepid Sun**, h, n.p, 5 ans, par Sinndar IRE et Quick Sun (Video Rock), 69 k, F. Foucher (*T. Beaurain*), F. Foucher
- Spear Dancer IRE**, h, b, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Arkadina IRE (Danehill USA), 65 k, ♂, T. Jones (*A. Beaudoire*), J. Resimont
- Darena**, f, b, 4 ans, par Exceed And Excel AUS et Daradiyna [Sea The Stars (IRE)], 63 k, ♂, Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s)
- Pierre Le Grand (GB)**, h, al, 4 ans, par Anodin (IRE) et Medical Kiss [Medicean (GB)], 65 k, ♂, B. Giraudon (*N. Gauffenic*), N. George & A. Zetterholm (s)

Arabika , h, b, 4 ans, par Zizany IRE et Couleur Tartare [Equerry (USA)], 65 k, ♂, N. Campos (<i>C. Lefebvre</i>), M. Pitart	7
Leon Du Mazet , h, 5 ans, 69 k, ♂, L. Pontoir (s) (<i>PA. Grondin</i>), L. Pontoir (s)	8
Kirikou Du Berlais , h, 5 ans, 69 k, ♂, M ^{me} M. Scherschell (<i>de F. Giles</i>), d'E. Andigne	arr
Samara , f, 5 ans, 67 k, ♀, P. Goutmann (<i>L. Phillipperon</i>), M. Rolland (s)	arr
Cape Of Love , h, 4 ans, 65 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (<i>G. Masure</i>), A. Chaille-Chaille	tbé
11 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 1311 €	
Eng. Sup.: <i>Pierre Le Grand (GB)</i>	
Sans motif: <i>Reine De Rois GB</i>	
1 long, 1 long, 9 long, 2 long ½, 2 long, loin, 5 long.	
26220€ - 13110€ - 7410€ - 5130€ - 2565€ - 1710€ - 855€	
Primes aux éleveurs:	
3801 € Suc. Jean-Louis Valerien-Perrin.	
1900 € Herve Lair, Jean-Louis Lair.	
1074 € Roland Foucher, M ^{me} Roland Foucher.	
743 € Merry Fox Stud Limited, prime non attribuée.	
371 € S.A. Aga Khan.	
247 € Select Bloodstock Ltd.	
123 € Nicolas Campos, Jean-Claude Campos, Raymond Campos.	
<i>Temps total: 4'8"7"</i>	
Le jockey Bertrand LESTRADE se ressentant de sa chute dans le Prix DES PLATANES, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KIRIKOU DU BERLAIS par le jockey Félix de GILES.	
A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Anthony BEAUDOIRE, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction, 3 sollicitations).	
A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Ludovic PHILIPPERON sur les raisons l'ayant amené à arrêter la jument SAMARA avant la dernière haie. Le jockey a déclaré que la jument s'était accidentée.	
La jument SAMARA, les hongres BALMORAL et SPEAR DANCER (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1226 ²²⁹ PRIX GELAS	3500 m
(Steeple-Chase - Handicap)	
63000 € (28350, 13860, 8190, 5670, 3150, 2205, 1575)	
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans .	
La référence applicable dans ce handicap sera +13.	
Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %	
Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.	
Référence: +13.	
1136 ² Lady Coeur , f, b, f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Lady Cassandre (Smadoun), 65 k, ♂, W. Menuet (s) (<i>T. Chevillard</i>), W. Menuet (s)	1
794 ⁵ It'S In The Rain , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Amarantine [King'S Best (USA)], 69 k, T. Storme (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2
708 ⁵ Jaguar Des Obeaux , f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 69 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} N. Devilder (<i>de F. Giles</i>), N. Devilder	3
1062 ² Slice And Dice , f, gr, 4 ans, par Gengis et Slice Of Life [Nombre Premier (GB)], 71 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), ♂, W. Menuet (s) (<i>E. Manceau</i>), W. Menuet (s)	4
1131 ² Joli Look , h, al, 4 ans, par Nom De D'La et Utopiste (Califet), 71 k (68 k), ♂, Passion Racing Club (<i>G. Meunier</i>), Butel & Beaunez (s)	5
978 ² Quel Bonbon , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Qindaba [Sinndar (IRE)], 68 ^{1/2} k, ♀, de CH. Chaudenay (<i>K. Nabet</i>), P. Journiac	6
1118 ² Aelle , f, gr, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Gazelle De La Vega [Lost World (IRE)], 71 k, ♀, AS. Pacault (s) (<i>N. Gauffenic</i>), AS. Pacault (s)	7
802 ³ Gringo Du Rheu , h, 4 ans, 71 k, M. Randelli (<i>C. Lefebvre</i>), M ^{me} D. Mele	8
843 ³ Jango D'Airy , h, 4 ans, 71 k (68 k), D. Maughan (<i>Q. Samaria</i>), H. Merienne (s)	9
780 ⁴ Magnetic Flore , f, 4 ans, 67 k, ♂, M ^{me} N. Braem (<i>G. Richard</i>), E. & G. Leenders (s)	10
10 partants; 21 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 711 €	
1 long ¾, 2 long ½, 2 long ½, 1 long, tête, 3 long, 1 long ¾, 2 long, 6 long.	
28350€ - 13860€ - 8190€ - 5670€ - 3150€ - 2205€ - 1575€	

Primes aux éleveurs:

4536 € Raymond David.

2217 € Thierry Storme.

1310 € M^{me} Nicolas Devilder.

907 € Patrick Jeanneret.

504 € Thierry Cypres, Pierre Chebanco.

352 € Charles-Hubert De Chaudenay, Arnaud Bochet.

252 € Patrice Perennec.

Temps total: 4'14"86"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Emilien MANCEAU, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (5 sollicitations, 1^{re} infraction).

Les pouliches LADY COEUR et JAGUAR DES OBEAUX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1227 ²²⁵ PRIX AMATI 3000 m

(Haies - À réclamer - Femelles)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390)

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieures de 4.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées: 1 k. par 4.000 pour les prix de réclamation supérieures à 12.000. En outre, toute pouliche ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

1181 ⁶ Ka Fee Inn , f, b, 3 ans, par Polarix (GB) et Zaublocke GER (Sholokhov IRE), 73 k (69 k), ♂, (20 000), Passion Racing Club (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s)	1
751 ⁴ Karmix , f, b, 3 ans, par Gemix et Pleine Lune [Falco (USA)], 72 k (68 k), ♀, (24 000), Ecurie Club des Etoiles (<i>C. Poincot</i>), Butel & Beaunez (s)	2
1026 ³ Dune Verte , f, n.p, 3 ans, par Pastorius GER et Dance Roque [Youmzain (IRE)], 72 k (69 k), ♀, (32 000), M ^{me} P. Papot (<i>N. Howie</i>), P. Quinton (s)	3
566 ² Coeur En Or , f, n.p, 3 ans, par Petillo et Love Gold [Gold Away (IRE)], 73 k (69 k), ♀, (36 000), E. Rossard (<i>M^{me} M. Carney</i>), L. Viel (s)	4
A Fly Girl , f, b, 3 ans, par Arakan USA et Abbey GER (Sholokhov IRE), 69 k (67 k), (20 000), Y. Fouin (s) (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)	5
1162 Rabelloise , f, al, 3 ans, par Gemix et Boliche GB (Key Of Luck USA), 67 k (64 k), ♂, (12 000), T. George (<i>R. Law-Eadie</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	6
1087 Fleur Australe , f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Azena (IRE) (French Fifteen), 68 k (64 k), ♀, (16 000), P. Detre (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	7
1132 Opaline Basc , f, 3 ans, 68 k (67 k), ♂, (16 000), F. Bellemere (<i>C. Smeulders</i>), F. Bellemere	arr

8 partants; 14 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 210 €

2 long ½, nez, 1 long ¼, 1 long, 1 long, 1 long ¼.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913 € M^{me} Carole Georgeault, Boutin (S).956 € M^{me} Karine Perreau, Noir Et Or Elevage S.A. .

540 € Ecurie Madame Patrick Papot.

374 € Joel Denis, M^{me} Anne Dupont.

187 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

124 € Robert Brard, Jean Dupont-Cariot.

62 € Jean-Charles Escale.

Temps total: 3'40"42"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Maxime BEHOCARAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 sollicitations, 2^e infraction).

La pouliche KA FEE INN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1228 ²³⁰ PRIX WORLD CITIZEN 4400 m

(Steeple-Chase - Handicap)

71000 € (31950, 15620, 9230, 6390, 3550, 2485, 1775)Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus****La référence applicable dans ce Handicap sera +9.**

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Référence: +9,5.

766 ⁶ Blackfield , f, n, 7 ans, par Great Pretender IRE et Shekira [Medaaly (GB)], 65 k, ♀, T. Seguinotte (<i>D. Mescam</i>), M. Mescam (s)	1
--	---

- 837** ³ **Gallipoli**, h, b, 6 ans, par Gleneagles IRE et Lockup (IRE) (Inchinor GB), 68 k, ♂, T. Storme (*J. Reveley*), N. George & A. Zetterholm (s) **2**
- 571** **Super Gino**, h, b, 6 ans, par It'S Gino GER et Desir De Mai (Cardoun), 69^{1/2} k, ♂♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) **3**
- 1096** ¹ **Exupery**, h, n.p, 8 ans, par Desir D'Un Soir et Sirene Du Rheu (Ascetic Silver), 66^{1/2} k, ♂, G. Lacombe (*C. Lefebvre*), de A. Boisbrunet (s) **4**
- 674** **Edenham**, h, n.p, 9 ans, par Denham Red et Razyana Des Neiges (Kapgarde), 69^{1/2} k, F. Foucher (*T. Beaurnain*), F. Foucher **5**
- 1057** ⁴ **Dentor Des Obeaux**, h, al, 7 ans, par Protektor GER et Dendhera [Green Tune (USA)], 67 k, M^{me} N. Devilder (*T. Chevillard*), P. Quinton (s) **6**
- 1183** ³ **Marechal Desjy**, h, al, 5 ans, par Kitkou et Sea Dame (Cadoudal), 72 k, ♂, S. Sutton (*N. Gauffenic*), H. Merienne (s) **7**
- 1119** ² **You'Re The Boss**, h, 5 ans, 71^{1/2} k, ♂♂, A. Jathiere (*A. Zuliani*), F. Nicolle **8**
- 8 partants; 15 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 433 €
courte encolure, 2 long 1/2, 2 long, 3/4 long, 1 long, 5 long.
31950€ - 15620€ - 9230€ - 6390€ - 3550€ - 2485€ - 1775€

Primes aux éleveurs :

- 4632 € Thierry Seguinotte.
2264 € Sca Elevage De Tourgeville, B. S. I. Nv, Thierry Lohest.
1338 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
926 € Georges Lacombe, M^{me} Pascale Papon, M^{le} Sabine Van Egroo.
514 € Fabrice Foucher, Suc. Joseph Foucher.
360 € M^{me} Nicolas Devilder, Nicolas Devilder.
257 € M^{me} Catherine Bodin.

Temps total : 5'35''73'''

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Damien MESCAM, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (5 sollicitations, 1^{re} infraction), par ailleurs les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 sollicitation, 1^{re} infraction).

La jument BLACKFIELD et le hongre EXUPERY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1229** ²²⁴ **PRIX DE GIEN** **3 000 m**
(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 4.000 en 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 4.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ayant reçu en courses de haies une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

- 1169** **Minotor Des Mottes**, h, b, 3 ans, par Storm The Stars USA et Matidia GB (Manduro GER), 67 k (66 k), ♂, (12 000), J. Roulois (*T. Vabois*), J. Jouin **1**
- 1181** **Black Teen**, h, gr, 3 ans, par Morandi et Ever Teene [Even Top (IRE)], 67 k (64 k), ♂♂, (12 000), Passion Racing Club (*A. Chesneau*), D. Windrif **2**
- 1130** ⁴ **To Go**, h, gr, 3 ans, par Montmartre et Ejina (Highest Honor), 69 k, ♂♂, (20 000), Ecurie des Dragons (*K. Nabet*), M. Pitart **3**
- Makonnen**, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Manolita [High Chaparral (IRE)], 72 k, ♂♂, (32 000), M^{me} V. Blot (*C. Lefebvre*), L. Viel (s) **4**
- 1181** ⁷ **Keep Calm Dariyan**, h, b, 3 ans, par Dariyan et Princess Kaine IRE (Iffraaj GB), 68 k (67 k), ♂, (16 000), E. & G. Leenders (s) (*D. Thomas*), E. & G. Leenders (s) **5**
- 1113** ⁴ **Ecureuil Borget**, h, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Deesse Kali [Antarctique (IRE)], 68 k (64 k), ♂, (16 000), J. Delaunay (*M. Duchene*), J. Delaunay (s) **6**

6 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 532 €

Eng. Sup.: *Makonnen*Sans motif: *Kaiser De Sivola*

2 long, 7 long, 4 long 1/2, courte encolure, courte encolure.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs :

- 1913 € Earl Ecurie Des Mottes.
956 € Bertrand Compignie.
540 € Thierry De La Heronniere.
374 € Olivier Tricot.
187 € Philippe Thiriet, Vincent Le Roy, Philippe Desmard.
124 € M^{me} Olivia Goupil, Gregoire Goupil.

Temps total : 3'57''46'''

Le jockey Bertrand LESTRADE se ressentant de sa chute dans le Prix DES PLATANES, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre TO GO par le jockey Kevin NABET.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Medy DUCHENE, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction, 1 sollicitation).

Les hongres MINOTOR DES MOTTES et BLACK TEEN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1230** ²²⁶ **PRIX PIERRE ET JEAN-MARIE MERCIER** **3 600 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 1)

59 000 € (27140, 13570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans. Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 11.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

- 504** ² **Angela Du Berlais**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Nikita Du Berlais [Poliglote (GB)], 71 k, ♂, Famille Bryant (*L. Philipperon*), M. Rolland (s) **1**
- Idee Neuve**, f, gr, 5 ans, par Diamond Boy et Solidee (Dom Alco), 69 k, ♂♂, R. Lavillenie (*C. Lefebvre*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **2**
- 1105** **Royale Milady Has**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Royale Ultimate [Ultimately Lucky (IRE)], 66 k, ♂, Haras de Beauvoir (*L. Zuliani*), AS. Pacault (s) **3**
- 1105** ² **Chief Cove (IRE)**, f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Cameron Du Berlais [Poliglote (GB)], 66 k, ♂, Haras du Logis Saint-Germain (*A. Zuliani*), F. Nicolle **4**
- 869** ⁷ **Villa Rica**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Polimere [Poliglote (GB)], 71 k, ♂♂, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **5**
- 768** ³ **Jazzy Senam**, f, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Madison Road (IRE) (Hernando), 67 k, ♂, J. Detre (*G. Richard*), F. Nicolle **6**

6 partants; 23 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 1173 €

2 long, 3 long 1/2, 2 long 1/2, 7 long, 5 long.

27140€ - 13570€ - 7670€ - 5310€ - 2655€ - 1770€

Primes aux éleveurs :

- 4342 € Haras Du Berlais.
2171 € Thierry Cypres.
1227 € Scea Hamel Stud.
849 € Haras Du Logis Saint Germain.
424 € Thierry Cypres.
283 € Pierre Senamaud.

Temps total : 4'9''1'''

Les Commissaires ont autorisé la pouliche JAZZY SENAM à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

La pouliche ANGELA DU BERLAIS et la jument IDEE NEUVE ont l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CRAON

samedi 2 septembre 2023

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : M. Anthony GIRARD - M. Marc PRIOUL - M. Jean-Pierre QUINSON - M. Régis ROMAGNE

- 1231** ⁴⁰⁸⁶ **PRIX OSARUS (PRIX RENE COUETIL)** **4 000 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavalières & Gentlemen-Riders)

28 000 € (12600, 6160, 3640, 2520, 1400, 980, 700) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Un souvenir sera remis par WTW Hipcover à l'entourage et au Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval gagnant.

Parcours n° S4: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

Référence: +18.

1186	³ Buen Star , h, b, 10 ans, par Great Journey JPN et Starmaria [Starborough (GB)], 67 ^{1/2} k, ♂♂, M ^{me} C. Metayer (<i>F. Tett</i>), P. Fertillet	1
1019	³ Barcarolle , f, b, 8 ans, par Spirit One et Miss Oversea [Royal Academy (USA)], 71 k (68 k), ♂, D. Lumet (<i>S. Bouyssou</i>), E. Leray (s)	2
1117	³ Avel De Kerbarh , h, b, 7 ans, par Balko et Etoile De Kerbarh (Le Balafre), 72 k, ♂, Haras de Beauvoir (<i>R. Lemiere</i>), AS. Pacault (s)	3
	Limpopo Has , h, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Taradissima Has (Robin Des Pres), 71 k (67 k), ♂♂, Ch. Dubourg (s) (<i>M^{me} E. Dubourg</i>), Ch. Dubourg (s)	4
1086	⁵ Jarry Wells , h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Tiger Cliff [Tiger Hill (IRE)], 71 ^{1/2} k, ♂♂, JP. Colin (<i>G. Viel</i>), L. Viel (s)	5
1135	³ Amour D'Un Jour , h, gr, 5 ans, par Polarix (GB) et La Laita [Goldneyev (USA)], 66 k, ♂, J. Jouin (<i>T. Guineheux</i>), J. Jouin	6
1016	¹ Griotte Des Champs , f, 7 ans, 71 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), ♂, SCEA Haras de Peyre (<i>P. Lotout</i>), Gab. Leenders (s)	tj
	7 partants; 42 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 791 € 6 long 1/4, 1 long 1/4, 3 long 1/2, 4 long, 2 long. 12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€	
	Primes aux éleveurs: 1827 € M ^{me} Antoine Polard. 893 € Haras Des Sablonnets. 527 € Michel-Andre Le Fur, Moise Bricault. 365 € Scea Hamel Stud. 203 € M ^{me} Jacques Besnier. 142 € Jean-Pierre-Andre Boudet.	
	<i>Temps total: 5'8"33"</i>	
	La jument BARCAROLLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

CRAON

0212246

dimanche 3 septembre 2023

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : M. Maxime PELTIER - M. Marc PRIOUL - M. Thierry BLAVET - M. Armel ANDROUIN

1232	³⁶⁴⁷ PRIX DUTERTRE REDMILLS (PX. CLAUDE ROUGET) 4200 m (Steeple-Chase) (Classe 1)	
	41000 € (18860, 9430, 5330, 3690, 1845, 1230, 615) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1 ^{er} d'une course de dotation totale de 43.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 7.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.	
	Parcours n° S7: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.	
1025	² Le Listrac , h, al, 6 ans, par Balko et Margonote [Poliglote (GB)], 68 k (66 ^{1/2} k), ♂♂, SARL Carion E.M.M. (<i>M^{me} C. Prichard</i>), F. Nicolle	1
1119	¹ Kerbochet , h, b, 8 ans, par Vision D'Etat et Chi Wara Sheba [High Yield (USA)], 71 k (71 ^{1/2} k), ♂♂, M. Gilot (<i>B. Lestrade</i>), W. Menuet (s)	2
985	¹ Saint Sonnet , h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Leprechaun Lady (Irish Wells), 70 k (70 ^{1/2} k), ♂, E. Brac de La Perriere (<i>J. Reveley</i>), de A. Boisbrunet (s)	3
	Imprenable , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Cybelle (Saint Cyrien), 70 k (70 ^{1/2} k), ♂, JCN. Bignon (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	4
1096	⁴ Raffles Liaison , h, b, 5 ans, par Balko et Saine Et Speed (Saint Des Saints), 70 k (70 ^{1/2} k), ♂, S. Munir (<i>C. Lefebvre</i>), P. Quinton (s)	5
1122	³ Funky De La Barre , h, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Polka De La Barre (Smadoun), 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, P. Journiac (<i>G. Re</i>), P. Journiac	6
1122	¹ Saint Dubawi , h, 6 ans, 72 k (69 ^{1/2} k), ♂, M. Thepot (<i>E. Manceau</i>), W. Menuet (s)	arr
	7 partants; 17 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 278 € 1/2 long, 1 long 1/4, 6 long, 1 long, 3 long. 18860€ - 9430€ - 5330€ - 3690€ - 1845€ - 1230€	
	Primes aux éleveurs: 2734 € Sarl Carion E. M. M.. 1367 € Marcel Gilot. 772 € Earl Haras De La Croix Sonnet. 535 € Earl Lassaussaye. 267 € Simon Munir, Isaac Souede. 178 € Remi Besnard.	

Temps total: 4'58"30"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey James REVELEY, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Le hongre SAINT SONNET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1233	³⁶⁴⁸ PRIX SUPER U CRAON (PX. LOUIS DE GUEBRIANT) 6000 m (Steeple-Chase-Cross-Country) (Listed)	
	85000 € (39100, 19550, 11050, 7650, 3825, 2550, 1275) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 68 k.	
	La course sera précédée d'un Défilé.	
	Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 6 000 m env.	
1063	¹ Bomari , h, b, 12 ans, par Nidor et Quinte Flusch [Esprit Du Nord (USA)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, C. Hamelin (<i>E. Manceau</i>), W. Menuet (s)	1
1158	¹ Born To Be A Queen , f, gr, 8 ans, par Walk In The Park IRE et Prosopopee [Vergias (IRE)], 66 k (66 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Piquemal (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
1158	¹ Drop D'Estruval , h, b, 10 ans, par Balko et Tonelle D'Estruval [Fragrant Mix (IRE)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} B. Le Gentil (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
1099	¹ Politikar , h, b, 11 ans, par Poliglote (GB) et Kitara GER (Camp David GER), 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} P. Papot (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)	4
656	¹ Shawinigan , h, b, 6 ans, par Kapgarde et Savage River [Sageburg (IRE)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂♂, Ecurie des M (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	5
1063	³ Bolid Du Mathan , h, b, 9 ans, par Martaline GB et Thisbee Du Mathan [Turgeon (USA)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, A. Chaille-Chaille (<i>S. Paillard</i>), A. Chaille-Chaille	6
1019	² Chez Pedro IRE , h, gr, 11 ans, par Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE (Roselier), 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} P. Papot (<i>L. Brechet</i>), P. Quinton (s)	7
1019	¹ Vif Ardent , h, 9 ans, 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, G. Henrot (<i>T. Beaurain</i>), P. & C. Peltier (s)	arr
1149	⁵ Special Du Rocher , h, 8 ans, 68 k (68 ^{1/2} k), ♂♂, D. Lenfant (<i>T. Blainville</i>), D. Lenfant	arr
656	² Bingo De L'Aunay , h, 8 ans, 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, JC. Auvrai (<i>C. Lefebvre</i>), A. Fouassier	arr
	11 partants; 17 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 493 € 1 long 1/4, 7 long, 1 long, 3 long, 3 long, 3 long. 39100€ - 19550€ - 11050€ - 7650€ - 3825€ - 2550€ - 1275€	
	Primes aux éleveurs: 5669 € Christian Hamelin, Mickael Hamelin. 2834 € Ecurie Piquemal. 1602 € M ^{me} Bernard Le Gentil. 1109 € M ^{me} Benoit Gabeur. 554 € Fabrice Simon. 369 € Jean-Marie Baradeau. 184 € Sean Harnedy, prime non attribuée.	
	<i>Temps total: 7'54"2"</i>	
	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
	Le hongre BOMARI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

NORT-SUR-ERDRE

0139246

dimanche 3 septembre 2023

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : M^{me} Marie-Pierre GUERIN - M^{me} Armelle MAISONNEUVE - M^{me} Laurence BARET - M^{me} Sandrine LE ROCH

1234 4087 **PRIX BRAULT METALLERIE** **3 400 m**
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- Iowa De Balme**, f, al, 5 ans, par Vic Toto et Tartelette [Cachet Noir (USA)], 70 k (66^{1/2} k), Δ♂, M^{me} L. Charital (A. Coupu), JP. Ricoce **1**
- 1143** 4 **Jolie Phenomenia**, f, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Kobal Jolie (Balko), 67 k (66^{1/2} k), JY. Chauffaille (T. Vabois), C. Lequien (s) **2**
- 1221** 3 **Loie Belle**, f, b.f, 5 ans, par Great Pretender IRE et Lottie Belle (Kapparde), 75 k (71^{1/2} k), E. Bertin (M^{me} L. Suisse), E. Bertin **3**
- 1179** 3 **Aka Louna**, f, gr, 4 ans, par Rajsaman et Akadiane [Great Journey (JPN)], 70 k (66^{1/2} k), Δ♂, M^{me} S. Ringler (A. Pageot), J. Boissard (s) **4**
- 1143** 2 **Olouna**, f, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Volvana [Muhtathir (GB)], 67 k (66^{1/2} k), ♀, M^{me} A. Blanchard (R. Mayeur), E. & G. Leenders (s) **5**
- 812** **Coeur Divine**, f, 5 ans, 70 k (69^{1/2} k), ♀, D. Cadot (s) **arr**
- 972** 3 **Indra Smart**, f, 5 ans, 73 k (70^{1/2} k), ♀, Ecurie Smart Scea (Q. Defontaine), P. Quinton (s) **tj**
- Side To Side**, f, 4 ans, 66 k (65^{1/2} k), ♀, M^{me} M. Busteau (A. Moriceau), T. Viel **tj**

8 partants; 23 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 472 €

Eng. Sup.: *Loie Belle, Side To Side*

6 long, 4 long 1/2, 1 long, 3 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

- 1044 € Jean-Luc Henry.
- 522 € Franck Chauffaille.
- 304 € Pierre De Maleissye Melun, John-Dawson Cotton.
- 206 € M^{me} Sylvie Ringler.
- 97 € Emmanuel Leblond, M^{me} Anne Blanchard.

Temps total: 4'14''26'''

A l'issue de l'enquête diligentée suite à la chute du jockey Quentin DEFONTAINE au virage de la diagonale, et après l'avoir entendu ses explications, les Commissaires n'ont pas prononcé de sanction, le cheval ayant trébuché et fait un écart, causant la chute de son jockey.

Le cheval INDRA SMART a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1235 4088 **PRIX JM PIZZAS (PRIX PEPINIERS DU VAL D'ERDRE)** **4 200 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 1125** 4 **Hosana Conti**, f, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Unica Conti [Martaline (GB)], 65 k (65^{1/2} k), ♀♀, Ecurie Patrick Joubert (W. Lajon), Gab. Leenders (s) **1**
- 1156** 3 **Honey Du Granit**, f, al, 6 ans, par Balko et Une D'Or Du Granit (Kapparde), 70 k (66^{1/2} k), ♀, PO. Robert (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- Eclair Mome**, h, b, 9 ans, par Full Of Gold et Iphanie [Panoramic (GB)], 67 k (66^{1/2} k), ♀, M^{me} A. Claude (T. Vabois), A. Lefeuve (s) **3**
- 1171** 2 **Ty Zums**, h, b.f, 7 ans, par Tigron USA et Ma Zums [Okawango (USA)], 68 k (67^{1/2} k), ♀, M^{me} D. Airdali (R. Mayeur), A. Lefeuve (s) **4**
- Gloria Du Morvan**, f, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Pipelette (Ragmar), 68 k (65^{1/2} k), Δ♂, C. Masle (A. Seigneul), E. Grall (s) **5**
- 1196** 5 **Dream Devil**, f, 6 ans, 66 k (65^{1/2} k), ♀, M^{me} S. Quere (GG. Vibert), M^{me} S. Quere **6**
- 1167** 2 **High Alert**, h, 6 ans, 70 k (66^{1/2} k), ♀, J. Marion (s) **arr**
- (A. Lepage), J. Marion (s)

7 partants; 17 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 115 €

1 long, 3 long, 1 long, courte tête, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

- 1 044 € Patrick Joubert.
- 522 € Pierre-Olivier Robert.
- 304 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
- 206 € M^{me} Valerie Vatel, Frederic Danloux.
- 97 € Christophe Masle, David Bongard.

Temps total: 5'21''25'''

Le cheval HOSANA CONTI a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

POMPADOUR

dimanche 3 septembre 2023

0540 246

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: M^{me} Paquita PECOUT - M. Serge BARTHELEMY - M^{me} Mireille Sylvie DUGAST - M. Yves PRADEAU

1236 4089 **PRIX ALBERT DUCHANTRE** **3 900 m**
(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, reçu 25.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 6.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

- 995** 4 **Miura**, f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Muscade (Marly River), 65 k, ♀, CO. Corral (S. Nailov-Ferhanov), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 1180** 2 **Fosito Du Mont**, h, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et Flore Du Mont (L'Escalator), 68 k, ♀, M^{me} M. Benoit (P. Blot), F. Lagarde **2**
- Muse Aredienne**, f, b, 5 ans, par Hasawood De Bordes et Jolie Music Du Lac (Dan Music), 63 k (62 k), ♀, P. Mirablon (M. Brochard), M^{me} E. Bazire **3**
- 506** **Inharmony**, f, n, 5 ans, par Raconteur et Harmony (Lute Antique), 67 k (66 k), ♀, X. Libbrecht (T. Vodrazka), M^{me} E. Bazire **4**
- 1176** 5 **Iremma**, f, a.m, 5 ans, par Fantagaro et Saytine [Limnos (JPN)], 68 k, ♀, M^{me} M. Chiampo (M. Mingant), M^{me} M. Chiampo **5**
- Dream Gold**, h, 4 ans, 63 k (61 k), ♀, de T. Lauriere **arr**
- (R. Fourcade), de T. Lauriere
- Okocha De La Serre**, f, 4 ans, 63 k (61 k), ♀♀, M^{me} N. Dupuy (P. Phokaeo), M^{me} E. Bazire **tj**

7 partants; 9 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 32 €

1 long, loin, loin, loin.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

- 1392 € M^{me} Francis Montauban, M^{lle} Thea Delegeue—Montauban, M^{lle} Maya-Lola Delegeue—Montauban.
- 696 € Pierre Taguet, Pierre R. Taguet.
- 406 € Patrick Mirablon.
- 275 € Xavier Libbrecht, Christian Cannesson.
- 130 € M^{me} Marie Chiampo.

Temps total: 5'3''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument MUSE AREDIENNE AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après course.

1237 4091 **PRIX VICTOR DESBOIS** **4 200 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 22.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.500 cette année et par 6.500 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 1210** ⁴ **Fantastic Sivola**, h, b, 8 ans, par Noroit GER et Ker Llinka [Snurge (IRE)], 72 k (68 k), ♂, G. Trapenard (*M. Zitiou-Collonges*), A. Chaille-Chaille **1**
- 1033** **Iron Des Mottes**, h, b, 5 ans, par Maresca Sorrento et Stanz [Poliglote (GB)], 70 k, ♂, M^{me} O. Roffi-Urano (*A. Zuliani*), F. Nicolle **2**
- 1107** ⁴ **Fou Delice**, h, b, 8 ans, par Poliglote (GB) et Gladice (Cadoudal), 70 k (69 k), ♂, F. Deliberos (*K. Deniel*), F. Nicolle **3**
- 1156** ⁴ **Blacklist**, h, n, 6 ans, par Kheleyf USA et Muyeve [Muhaymin (USA)], 68 k, ♂, M^{me} K. Bataille (*P. Blot*), M^{me} K. Bataille **4**
- 1211** **Kerchop**, h, b, 8 ans, par Muhaymin USA et Qerbasa De Kerpaul (Saint Preuil), 68 k (67 k), ♂, M^{me} P. Pasqualini (*T. Vodrazka*), M^{me} E. Bazire **5**
- 1211** **Miss Fixit**, f, 7 ans, 65 k (67 k), ♂, M^{me} E. Collinson (*A. Daures*), M^{me} E. Collinson **6**

6 partants; 12 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 126 €
1 long, loin, 2 long, 9 long, loin.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

1392 € Gilles Trapenard.
696 € Earl Ecurie Des Mottes.
406 € Franck Deliberos.
275 € M^{me} Karine Bataille.
130 € Alain Chopard.

Temps total: 5'39''80'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, ont autorisé le hongre IRON DES MOTTES à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le hongre IRON DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après course.

- 1238** ⁴⁰⁹⁰ **PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU SUD-OUEST** **3900m**
(Haies)
(Classe 4)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans, n'ayant, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classés 2^e d'une course de dotation totale de 22.000, les 5 ans n'ayant jamais gagné une course à obstacles. **Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

- 1143** ¹ **Sainte Divine**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Divine Cayras (Slickly), 66 k, ♀, Jamonieres Elevage du Cellier (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 1175** ³ **Persyambre**, h, b.f, 4 ans, par Berkshire IRE et Persheva [Valanour (IRE)], 68 k (64 k), ★♂, D. Clos (*T. Lefranc*), A. Chaille-Chaille **2**
- 1175** ⁴ **Kahena**, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Libranous [Ballingarry (IRE)], 67 k (64 k), ♀, A. Seguy (*M. Crampe*), A. Seguy **3**
- 1126** ² **Ninarisk**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et L'Espiguette [Policy Maker (IRE)], 64 k (62 k), ♂, C. Lalloum (*M. Brochard*), GP. Levy **4**
- 1143** ³ **Jayanne**, f, al, 4 ans, par Silas Marner et Miss Lamour [Valanour (IRE)], 64 k (61 k), T. Savary (*P. Phokaeo*), B. Gourdon (s) **5**
- Iersende**, f, 5 ans, 66 k (65 k), ♀, G. Bouchonnet (*T. Vodrazka*), G. Bouchonnet **arr**
- 1175** **Jules D'Ecupillac**, h, 4 ans, 66 k, JM. Reillier (*G. Richard*), B. Gourdon (s) **arr**
- Petite Fleurs**, f, 5 ans, 66 k (62 k), GP. Levy (*M^{me} E. Her*), GP. Levy **tj**

8 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 487 €

Eng. Sup.: Sainte Divine

1 long, 1 long, loin, 5 long.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252 € Xavier Herail, Philippe Herail.
626 € Didier Clos.
365 € Ecurie Patrick Klein.
247 € Claude Lalloum.
117 € Thierry Savary.

Temps total: 4'54''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, ont ouvert une enquête d'office suite à la chute sur le plat de Mme Eléonore HER (PETITE FLEUR).

Après audition de Mme Eléonore HER et visionnage du film, il s'avère que Mme Eléonore HER a été déséquilibrée après le saut de la 1^{re} haie, son cheval ayant été faufilé sur l'obstacle. Aucune gêne n'ayant été constatée.

Après l'arrêt prématuré de la jument IERSENDE, les Commissaires ont entendu le jockey Tomas VODRAZKA en ses explications, ledit jockey indiquant que le cheval manquait de dressage sur l'obstacle.

La jument NINARISK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après course.

- 1239** ⁴⁰⁹² **PRIX JEAN ET PIERRE DUMONT ST. PRIEST** **5000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 9.000 cette année et par 15.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 375 %, 6 k.
Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

- 1158** ³ **Diablo**, h, b, 10 ans, par Ragtime Pontadour et La Sagra (Noblequest), 73 k, ♂, M^{me} M. Benoit (*L. Zuliani*), M^{me} M. Benoit **1**
- 1157** ¹ **Evviva**, f, b.m, 9 ans, par Fantagaro et Made In Law [Northern Crystal (GB)], 70 k (67 k), ♀, M^{me} M. Chiampo (*M. Crampe*), M^{me} M. Chiampo **2**
- 1157** ² **Florico Du Mont**, h, al, 6 ans, par Kap Rock et Flore Du Mont (L'Escalator), 70 k, ♀, M^{me} M. Benoit (*P. Blot*), F. Lagarde **3**
- 1157** ³ **Lorca Malpic**, f, b, 7 ans, par Last Train GB et Ashtar (Fast), 70 k (68 k), M. Nicolau (*M^{me} H. Sourbe*), M. Nicolau **4**
- 1157** **Gibraltar D'Arros**, h, 7 ans, 69 k, K. Fernandez (*S. Naillov-Ferhanov*), M^{me} S. Mestries **tbé**
- 1157** ⁴ **Egeo**, h, 9 ans, 66 k, ♂, M^{me} M. Chiampo (*M. Mingant*), M^{me} M. Chiampo **tbé**

6 partants; 6 eng.; 6 part def.

1 long ½, 3 long, loin.

14400€ - 7200€ - 4200€ - 2850€

Primes aux éleveurs:

2088 € M^{me} Marianne Vigneau.
1044 € M^{me} Marie Chiampo.
609 € Pierre R. Taguet.
413 € Pierre Pasquet.

Temps total: 6'41''10'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre FLORICO DU MONT AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

CRAON

lundi 4 septembre 2023

0212247

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: M. Armel ANDROUIN - M. Thierry BLAVET - M. Jean-Pierre QUINSON - M. Marc PRIOUL

- 1240** ⁴⁰⁹⁴ **PRIX FRANCE BLEU MAYENNE (PX. BARON DE PIERRES)** **3700m**
(Steeple-Chase)
(Classe 2)

30 000 € (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop

Des Primes de 3 240, 1 800, 960, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits

au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 12.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 6.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 1110** ⁴ **Madame De Lamballe**, f, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Margaux And Co [Tremolino (USA)], 66 k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie de L'Empereur (*D. Gallon*), A. Chaille-Chaille **1**
- 434** ³ **Joyeux Du Maffray**, h, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Sleeping Frisk (Sleeping Car), 68 k (66^{1/2} k), M^{me} L. Lefevre (*Q. Defontaine*), B. Lefevre (s) **2**
- 1131** ³ **Eclipse Bleue**, f, b, 4 ans, par Network GER et Nile Altesse [Turgeon (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♀, M^{me} P. Papot (*T. Chevillard*), F. Nicolle **3**
- 371** ⁶ **You For Me**, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Conter Fleurette [Honolulu (IRE)], 68 k (68^{1/2} k), ♀, Ecurie Herve Guerin (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) **4**
- 1105** ⁶ **Tarte Aux Prunes**, f, b, 4 ans, par Very Nice Name et Toutonne [Turgeon (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♀, M. Fromentin (*C. Lefebvre*), P.J. Fertillet **5**
- 1097** ¹ **Quo Volare GER**, h, gr, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Queretara (IRE) (Exceed And Excel AUS), 73 k (69^{1/2} k), ♀, B. Criqui (*M^{me} L. Suisse*), B. Criqui **6**
- 764** ⁴ **Jolicaine**, f, al, 4 ans, par Balko et Buraline [Ultimately Lucky (IRE)], 67 k (66^{1/2} k), ♀, J. Uzel (*D. Lecomte*), L. Viel (s) **7**

7 partants; 23 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 543 €

Certif. vétérinaire: Jazzy Conti

2 long, 2 long, 2 long 1/2, 5 long, 4 long, loin.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€

Primes aux éleveurs:

2208 € Franck Leblanc, Ecurie De L'Empereur.

1104 € Francis Lefevre, Philippe-Claude Lefevre, M^{me} Simone Lefevre.

624 € Ecurie Madame Patrick Papot.

432 € Ecurie Cap Orne.

216 € Jean Hardy.

144 € Eckhard Sauren, prime non attribuée.

72 € Jean Uzel.

Primes F.E.E.:

3240 € *Madame De Lamballe*.

1800 € *Joyeux Du Maffray*, prime non attribuée.

960 € *Eclipse Bleue*, prime non attribuée.

Temps total: 4'31''82'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Quentin DEFONTAINE, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 kg le poids déclaré.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu, au sujet d'un incident survenu à un tour de l'arrivée dans le tournant avant d'aborder le mur en pierre, en leurs explications le jockey Félix de GILES (YOU FOR ME) arrivé 4^e et les jeunes jockeys Théo CHEVILLARD (ECLIPSE BLEUE) arrivé 3^e et Léa SUISSE (QUO VOLARE GER) arrivée 6^e.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que le hongre YOU FOR ME avait été contrarié dans sa progression suite à un mouvement concomitant de la jument ECLIPSE BLEUE et du hongre QUO VOLARE GER, placés à son extérieur, sans qu'une irrégularité puisse être retenue à l'égard de ces deux concurrents.

Les juments MADAME DE LAMBALLE et ECLIPSE BLEUE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1241 ⁴⁰⁹⁵ **PRIX LESIEUR (PRIX COURANT D'AIR)** **4100 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

28 000 € (12 600, 6 160, 3 640, 2 520, 1 400, 980, 700) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Parcours n° S5: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Référence: +16.

- 1094** ⁷ **Joshua Moon**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB (Boreal GER), 68^{1/2} k (69 k), ♀, Ecurie Equus Racing (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) **1**
- 1094** ¹ **Choeur De Mesc**, h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc (Discover D'Auteuil), 71 k (71^{1/2} k), ♀, Suc. D. Lassaussaye (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) **2**

- 681** **Joe De Teillee**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Cletie De Teillee (Clety), 71^{1/2} k (72 k), ♀, Ecurie Anjou Passion (*S. Paillard*), J. Marion (s) **3**

- 1168** ³ **Lady Wisdom**, f, b.f, 5 ans, par Great Pretender IRE et Lady D'Ogenne [Sassanian (USA)], 72 k (69^{1/2} k), ♀, M^{me} T. Menuet (*E. Manceau*), W. Menuet (s) **4**

- 1137** ¹ **Chowgan**, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Palapa GB (Pursuit Of Love GB), 70 k (66^{1/2} k), ♂, G. Mimouni (*T. Lefranc*), A. Chaille-Chaille **5**

- 1122** ⁵ **Lorddelouest**, h, 5 ans, 69^{1/2} k (67 k), ♂, B. Lefevre (s) **dist**
(*Q. Defontaine*), B. Lefevre (s)

6 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 950 €

Eng. Sup.: *Joshua Moon*

Sans motif: *Iako*

1 long, 8 long, 4 long, loin.

12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€

Primes aux éleveurs:

1827 € Haras Du Grand Courgeon.

893 € Suc. Etienne Olivier.

527 € Brosseau Et Fils.

365 € Scea Elevage Menuet, M^{me} Cassandra Menuet, M^{me} Tracy Menuet.

203 € M^{me} Marie-Therese Mimouni.

Temps total: 4'46''58'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les raisons pour lesquelles le hongre LORDDELOUEST était sorti de la piste à l'entrée du tournant après le poteau d'arrivée à un tour de l'arrivée.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Wilfried LAJON (JOSHUA MOON), arrivé 2^e, se plaignant de la sortie de la piste du hongre LORDDELOUEST à l'entrée du tournant après le poteau d'arrivée à un tour de l'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont distancé le hongre LORDDELOUEST de la 1^{re} place considérant que ledit hongre n'avait pas été victime de circonstances exceptionnelles et n'avait pas effectué un mouvement incontrôlable à cet endroit du parcours.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant:

1er: JOSHUA MOON

2ème: CHOEUR DE MESC

3ème: JOE DE TEILLEE

4ème: LADY WISDOM

5ème: CHOWGAN

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jeune jockey Quentin DEFONTAINE par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours.

Les hongres JOSHUA MOON et CHOEUR DE MESC ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1242 ⁴⁰⁹⁶ **PRIX GROUPAMA (PX. DE LA SAYETTE)** **4600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu, cette année, une allocation de 15.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° C4: Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

- 1172** **Silver Horse**, h, b.f, 7 ans, par Clety et Gold Flower [With The Flow (USA)], 70 k (69^{1/2} k), ♀, E. Lecoiffier (*M. Chailloleau*), E. Lecoiffier **1**

- 1095** ⁵ **Fortasta**, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Gwaien [Astarabad (USA)], 75 k (72^{1/2} k), ♂, SARL Groupe KR (*E. Manceau*), J. Delaunay (s) **2**

- 1123** ² **Speed Des Landes**, h, b, 6 ans, par Sinndar IRE et Patiently Waiting [Ballingarry (IRE)], 72 k (72^{1/2} k), ♂, M^{me} B. Paysan (*T. Beaurain*), N. Paysan **3**

- 398** ⁴ **Caddyhill IRE**, h, b, 8 ans, par Arcadio GER et Ring Hill (GB) [Bering (GB)], 69 k (68^{1/2} k), ♀, Ecurie Club des Etoiles (*R. Mayeur*), E. Grall (s) **4**

- 836** ³ **Bimbo Has**, h, b, 6 ans, par Authorized IRE et Big Miss Take (IRE) (Sinndar IRE), 72 k (72^{1/2} k), ♂, SCEA Hamel Stud (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s) **5**

- 1174** ¹ **Hyalin De Kerza**, h, b, 6 ans, par Alanthus GER et Urane De Kerza [Persian Ruler (GB)], 69 k (69^{1/2} k), ♂, EARL de Kerza (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) **6**

1174 Frosty Lake, h, 10 ans, 69 k (68^{1/2} k), ♂, J. Marion (s) **tbé**
(T. Vabois), J. Marion (s)

7 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 911 €

Eng. Sup.: Fortasta

Sans motif: Hermine Allen

4 long, 1 long 1/2, 3/4 long, 5 long, 4 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

1734€ Hubert Langot, M^{me} Elisabeth Langot.

867€ Joel Denis, Sebastien Pinthon.

490€ Haras De La Rousseliere Scea, Dominique Bourgeais.

339€ Arctic Tack Stud, Norrismount Stud, prime non attribuée.

169€ Scea Hamel Stud.

113€ Earl De Kerza.

Temps total: 6'13''51''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu en ses explications le jockey Félix de GILES, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline et avoir tenté de prendre un avantage illicite au départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Matthieu CHAILLOLEAU, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

Les hongres SILVER HORSE et SPEED DES LANDES ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1243 4093 PRIX GENYBET (PX. FINEAU) 3400 m
(Haies - Handicap de catégorie)

28 000 € (12 600, 6 160, 3 640, 2 520, 1 400, 980, 700) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 53 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.

Référence: +17.

1084 Alba Aurelia, f, b, 4 ans, par Morandi et Magda [Poliglote (GB)], 68^{1/2} k (69 k), ♀, M^{me} S. Delaroche (T. Chevillard), M^{me} S. Delaroche **1**

1182 5 Joyau D'Ainay, h, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Romance D'Ainay [Martaline (GB)], 69^{1/2} k (66 k), ♀, A. Gallo (D. Salmon), J. Merienne **2**

1084 2 Ringo Star, h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Ring My Bell [Turtle Bowl (IRE)], 69 k (66^{1/2} k), ♂, F. Guillossou (T. Blainville), F. Guillossou **3**

1168 Lucifere Deteillee, f, b, f, 4 ans, par Manatee GB et Cletie De Teillee (Clety), 69 k (69^{1/2} k), ♂, M. Ney (A. Coupu), M. Ney **4**

1124 2 Caf'Conc, h, gr, 4 ans, par Kap Rock et Place Du Tertre (Sagamix), 70 k (70^{1/2} k), ♂, SCEA des Collines (S. Paillard), N. Chevalier **5**

876 Della De Loire, f, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Deep Dish Pie USA (Hennessy USA), 70 k (66^{1/2} k), ♂, N. Godefroy (A. Lepage), J. Marion (s) **6**

1170 4 Dimasty Majtall, f, al, 4 ans, par Machucambo et Distrayante Beauty [Shakespearean (IRE)], 67^{1/2} k (67 k), ♂, T. Poché (D. Thomas), T. Poché **7**

1124 Zagara, f, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♀, M^{me} AH. Leenders (de F. Giles), Gab. Leenders (s) **arr**

1142 2 Game Opal, h, 4 ans, 69 k (69^{1/2} k), ♀, D. Huyck (T. Beaurain), N. Paysan **tbé**

10 partants; 26 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 646 €

Sans motif: Gare Au Marin, Brexit Flight

6 long, 6 long, 2 long, 4 long, 8 long, loin.

12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€ - 700€

Primes aux éleveurs:

2016€ Suc. Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.

985€ Earl Elevage D'Ainay.

582€ Sca La Perrigne.

403€ Brosseau Et Fils.

224€ M^{me} Brigitte Poulve.

156€ Elevage Marion, Didier Marion.

112€ M^{me} Catherine Bodin, Joel Bodin.

Temps total: 4'43''22''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas BLAINVILLE, l'ont sanctionné par une amende d'un montant de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

La jument ALBA AURELIA et le hongre JOYAU D'AINAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AUTEUIL

0006248

mardi 5 septembre 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : M. Géraud HOVELACQUE - M. Hervé d'ARMAILLÉ - M. Jean d'INDY - M. Maxime PELTIER

1244 132 PRIX PELAT 3600 m
(Haies - Femelles)
(Listed)

88 000 € (40 480, 20 240, 11 440, 7 920, 3 960, 2 640, 1 320)

Pour pouliches de 3 ans. Poids: 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 18.000.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

799 3 Sissi Du Mesnil, f, gr, 3 ans, par Kapgarde et Scarlett Du Mesnil (IRE) (Muhtathir GB), 66 k (66^{1/2} k), ♂, M^{me} H. Devin (K. Nabet), HF. Devin (s) **1**

909 1 Kara Diamond, f, b, f, 3 ans, par Diamond Green et Bloane [Dano Mast (GB)], 68 k (68^{1/2} k), ♀, J. Detre (G. Richard), F. Nicolle **2**

1104 2 La Pinsonniere, f, b, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Ria Menina [Air Eminem (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), ♀, P. Detre (A. Zulliani), F. Nicolle **3**

513 3 Kundaline, f, b, 3 ans, par Castle Du Berlais et Belle Sauvage [Anabaa Blue (GB)], 66 k (66^{1/2} k), ♀, Vivaldi-Chantilly (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s) **4**

1059 1 Flying Chaser, f, b, m, 3 ans, par Masterstroke USA et Coastal Beach [Coastal Path (GB)], 65 k (65^{1/2} k), ♂, T. Jones (de F. Giles), D. Satalia **5**

248 1 Kaline Des Boullat, f, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), ♂, D. Seror (N. Howie), M. Seror (s) **6**

Vitani GB, f, gr, 3 ans, par Roaring Lion USA et Kiyoshi GB (Dubawi IRE), 65 k (65^{1/2} k), ♂, Stuart Mc Phee/Paul Webster (L. Edwards), A. West **7**

646 1 Fimiblu, f, 3 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♂, R. Bruni (N. Gauffenic), H. Merienne (s) **arr**

8 partants; 14 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 994 €

7 long, 9 long, 3 long, 1 long, 3 long, 8 long.

40 480€ - 20 240€ - 11 440€ - 7 920€ - 3 960€ - 2 640€ - 1 320€

Primes aux éleveurs:

6 476€ M^{me} Henri Devin.

3 238€ Patrick Moulin, Arnaud Poirier.

1 830€ Baudron (S), Ecurie La Pinsonniere.

1 267€ Florent Lanier.

633€ Ecurie Patrick Klein.

422€ Jean Brest.

211€ The Kiyoshi Partnership, prime non attribuée.

Temps total: 4'6''94''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches SISSI DU MESNIL et LA PINSONNIERE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1245 134 PRIX MARLY RIVER 3600 m
(Haies - Handicap divisé)
Troisième épreuve

42 000 € (18 900, 9 240, 5 460, 3 780, 2 100, 1 470, 1 050)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de

7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence : +23,5.

- 1108** ³ **Poligone**, h, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Ar Baol [Turgeon (USA)], 72 k (70^{1/2} k), ♂, G. Hagenbach (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **1**
- 1186** ⁵ **Depende**, h, b, 7 ans, par Planteur (IRE) et Fastgoldengoschi GER (Monos GER), 68^{1/2} k (66 k), ♂, L. Fertillet-Leray (G. Meunier), W. Menuet (s) **2**
- Missamerican**, h, al, 6 ans, par American Post GB et Miss Sylvaine (Mister Tullio), 71^{1/2} k (68 k), ♂, G. Plisson (D. Carre), Ch. Plisson (s) **3**
- Harold Du Berlais**, h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Royale Athenia [Garde Royale (IRE)], 67^{1/2} k (65 k), ♂, M^{me} M. Bruere (E. Bonnet), M^{me} M. Bruere **4**
- 1133** ⁶ **Sweet Cesaria**, f, gr, 6 ans, par Tiberius Caesar et Sweet Storm (Stormy River), 67^{1/2} k (65 k), ♂, M^{me} E. Himmel (R. Law-Eadie), G. Fabre **5**
- 1186** ² **Aimee Moi**, f, b, 7 ans, par My Risk et Princesse Nera [Prince Kirk (FR)], 71^{1/2} k (69 k), ♂, B. Rochette (T. Lefranc), N. Chevalier **6**

6 partants ; 7 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. - Total des entrées : 409 € Eng. Sup. : *Depende*

Consignation spéciale : *Dill Des Fresnes*

Code anomalie DE : *Dorelko Des Obeaux*

3 long, 3 long, 1 long ¼, 2 long, 8 long.

18900€ - 9240€ - 5460€ - 3780€ - 2100€ - 1470€

Primes aux éleveurs :

2740 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier.

1339 € Az. Agr. Farina Massimo.

791 € Christophe Plisson, Georges Plisson, Laurent Plisson, M^{me} Sandrine Plisson.

548 € Jean-Marc Lucas.

304 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.

213 € M^{me} Martine Galiote, Christian Galiote, Pierre-Christian Galiote, M^{me} Anne-Laure Gulde Galiote.

Temps total : 4'23"44"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Sindy MARSCH en ses explications, lui ont indiqué que le hongre DORELKO DES OBEAUX sera interdit de courir pour une durée de 15 jours suite à son refus de s'élancer au lacher des élastiques (2^e fois).

Le hongre DILL DES FRESNES a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Les hongres POLIGONE et MISSAMERICAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1246 ²³² **PRIX JEAN NOIRET** **3 600 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 2)

59 000 € (27140, 13570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant ni, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000, ni en course de haies, reçu une allocation de 32.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 30 : Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 676** ² **Jedusor**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Quelle Mome (Video Rock), 67 k (67^{1/2} k), Lord Daresbury (de F. Gilles), E. Clayeux (s) **1**
- 802** ⁴ **Jus De Carotte**, h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Magenta (Cadoudal), 72 k (71^{1/2} k), ♂, J. Detre (C. Riou), J. Delaunay (s) **2**
- 481** **Javelot**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Activite [Fragrant Mix (IRE)], 67 k (67^{1/2} k), ♂, Ecurie Team Spirit (A. Zuliani), F. Nicolle **3**
- 764** ³ **Journee D'La Femme**, f, n.p, 4 ans, par Authorized IRE et Regle De L'Art (Video Rock), 68 k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie Couderc (A. Gautron), L. Viel (s) **4**
- 504** **Jost**, h, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Djerba [Network (GER)], 72 k (69^{1/2} k), ♂, P. Seigneur (N. Howie), M. Seror (s) **5**
- 843** ² **Jack Lux**, h, gr, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Ulla Banba [Great Pretender (IRE)], 69 k (69^{1/2} k), Ecurie Patrick Joubert (C. Lefebvre), E. Clayeux (s) **6**
- 615** ¹ **Jermyn Raffles**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Une Artiste [Alberto Giacometti (IRE)], 68 k (68^{1/2} k), ♂, S. Munir (T. Chevillard), P. Quinton (s) **7**

- 1098** ⁴ **J Y Crois**, f, 4 ans, 66 k (63^{1/2} k), ♂, M^{me} I. Pacault (G. Meunier), M^{me} I. Pacault **8**
- 1008** ¹ **Jino De Champdoux**, h, 4 ans, 69 k (69^{1/2} k), ♂, J. Detre (de A. Chitray), de A. Boisbrunet (s) **9**
- 303** ⁴ **Jungle Sea**, h, 4 ans, 70 k (70^{1/2} k), ♂, Gemini Stud (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s) **10**

10 partants ; 26 eng. ; 12 part def. - Total des entrées : 1752 €

Sans motif : *Joker D'Airy, J'Arrive De L'Est*

1 long ½, 5 long, 1 long ¼, ¾ long, ¾ long, 2 long, 6 long, 3 long ¼, 4 long.

27140€ - 13570€ - 7670€ - 5310€ - 2655€ - 1770€ - 885€

Primes aux éleveurs :

4342 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

2171 € Michel Parreau-Delhote.

1227 € Thierry Cypres, Jean-Paul Sanson.

849 € Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.

424 € Thierry Cypres, Edward Walsh.

283 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

141 € Simon Munir, Isaac Souede.

Temps total : 4'20"81"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions duparagraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Nathan HOWIE (JOST), Clément LEFEBVRE (JACK LUX), Gabin MEUNIER (J Y CROIS) et Alexis GAUTRON (JOURNEE D'LA FEMME), les Commissaires ont adressé des observations à ce dernier pour avoir, après le saut de la dernière haie, en laissant pencher la pouliche JOURNEE DE LA FEMME, légèrement contrarié la progression des hongres JOST, JACK LUX et de la pouliche J Y CROIS.

Le mouvement constaté n'ayant toutefois eu aucune incidence sur le résultat de la course.

Les hongres JAVELOT et JEDUSOR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1247 ¹³¹ **PRIX JEAN BART** **3 600 m**
(Haies - Handicap divisé)
(Listed)
Première épreuve

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence : +10.

- 1057** ⁶ **Eximia GB**, f, al, 6 ans, par Nathaniel IRE et Marcha Fresca GB (Medicean GB), 72 k (72^{1/2} k), ♂, Ecurie Brillantissime (T. Chevillard), M. Seror (s) **1**
- 896** ⁴ **Groom Boy**, h, al, 7 ans, par Tiger Groom GB et Quoette De Touzaine (Ragmar), 66 k (66^{1/2} k), M^{me} F. Lescot (B. Le Clerc), S. Eveno **2**
- 896** ² **Dschingis First GER**, m, b, 7 ans, par Soldier Hollow GB et Divya GER (Platini GER), 65 k (65^{1/2} k), Avatara S.A. (J. Kratochvil), J. Vana **3**
- 1058** ⁵ **Super Flam**, h, b, 7 ans, par Nom De D'La et Super Sister ITY (Orpen USA), 62^{1/2} k (63 k), ♂, B. Loustaud (L. Zuliani), L. Cadot **4**
- 678** **Sambrillon**, f, b, 7 ans, par Crillon et Odessa De La Roque [Villez (USA)], 69 k (69^{1/2} k), ♂, A. Sannier (G. Richard), A. Sannier **5**
- 914** **Saint Langis**, h, b, 5 ans, par Sidestep AUS et Super Lina (Linamix), 72 k (72^{1/2} k), ♂, A. Gabryszewski (G. Re), M^{me} B. Re-Scandella **6**
- 1057** **Anouma Freedom**, h, b, 12 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom [Freedom Cry (GB)], 70 k (70^{1/2} k), ♂, PG. Dumas (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **7**
- 1057** ¹ **Mcgroarty IRE**, h, 12 ans, 69^{1/2} k (70 k), ♂, The Has Been's (G. Meunier), M^{me} S. Leech **8**
- 1184** **King Of Run**, h, 8 ans, 66^{1/2} k (67 k), ♂, P. Ponsot (A. Chesneau), Y. Fouin (s) **9**
- 914** **Singapore Trip**, h, 5 ans, 65^{1/2} k (66 k), ♂, T. Jones (G. Faivre-Picon), D. Satalia **10**
- 1133** ² **Paint Prince**, h, 5 ans, 62^{1/2} k (63 k), ♂, Tenuta Dei Principi (L. Macelli), L. Macelli **-**

11 partants ; 45 eng. ; 16 part def. - Total des entrées : 3701 €

Certif. vétérinaire : *Geelong Sport, Honor Royal*

Sans motif : *Celestial Sands, Iban Roque, Nile Paris*

tête, ½ long, 5 long, 3 long ½, 1 long, courte encolure, 5 long ½, encolure, 5 long ½.

49500€ - 24200€ - 14300€ - 9900€ - 5500€ - 3850€ - 2750€

Primes aux éleveurs :

7177€ West Stow Stud Ltd, prime non attribuée.
3509€ M^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.
2073€ Gestut Park Wiedingen, prime non attribuée.
1435€ Fabrice Bazin.
797€ Suc. Erick Bec De La Motte, Francois-Marie Cottin.
558€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.
398€ Thierry Navet.

Temps total : 4'6"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jan KRATOCHVIL, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3 sollicitations, 1^{re} infraction).

Les juments EXIMIA (GB), SAMBRILLON, les hongres GROOM BOY, DSCHINGIS FIRST (GER) et SUPER FLAM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1248 ²³¹ **PRIX CADOUAL** **3500 m**
(Haies)
(Classe 2)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Japon**, h, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Avacapa [Fragrant Mix (IRE)], 69 k (69^{1/2} k), ♂, Ecurie Team Spirit (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- 1056** ¹ **Umfolozi**, f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Loriblu [Lando (GER)], 67 k (67^{1/2} k), ♂, Chauvigny Global Equine SASU (de F. Giles), Gab. Leenders (s) **2**
- 195** ¹ **Jumper Dete**, h, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Semmering GB [Poliglote (GB)], 67 k (67^{1/2} k), ♂, B. Tremblin (S. Paillard), N. Chevalier **3**
- 611** ⁷ **Red Joy**, f, b.f, 4 ans, par Elvstroem AUS et Red Shot [Gentlewave (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), ♂, G. Hanouna (T. Chevillard), L. Postic **4**
- 1046** ¹ **Jojo Mome**, h, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Coquette Mome (Racinger), 68 k (68^{1/2} k), ♂, Ecurie des Mouillotins (G. Re), J. Delaunay (s) **5**
- 912** ⁵ **Watch It (GB)**, h, b, 4 ans, par Elvstroem AUS et Watchful IRE (Galileo IRE), 67 k (65^{1/2} k), S. Sutton (Q. Samaria), H. Merienne (s) **6**
- 1046** ² **Jirais Au Balle**, h, al, 4 ans, par Full Of Gold et Balzane (Balko), 67 k (66^{1/2} k), ♂, J. Jouin (T. Vabois), J. Jouin **7**
- 1062** ³ **Saint Bath**, h, 4 ans, 67 k (63^{1/2} k), Haras du Mondant (D. Salmon), J. Merienne **8**
- 1168** **Menthanowe**, f, 4 ans, 65 k (61^{1/2} k), ♂, M. Pehu (D. Carre), Ch. Plisson (s) **arr**

9 partants; 32 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 1584 €

Certif. vétérinaire : *Le Garde Royal*

Sans motif : *Mouliherne*

8 long, 9 long, 2 long ½, 5 long, ¾ long, 1 long ¾, 6 long ½.

25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€

Primes aux éleveurs :

4048€ Thierry Cypres.
2024€ Benoit Girres, Emmanuel Boutin.
1144€ Daniel Toubanc, M^{me} Claudine Toubanc.
792€ Appapays Racing Club.
396€ M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
264€ Haras De Saint Julien.
132€ Louis Gerard, Solange Maheux.

Temps total : 4'12"86"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres JAPON et JUMPER DETE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1249 ²³³ **PRIX RECRUIT II** **3700 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

63 000 € (28 350, 13 860, 8 190, 5 670, 3 150, 2 205, 1 575)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Parcours n° 34: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

Référence : +17.

- 770** ¹ **Premiere Demande**, f, b, 6 ans, par Balko et Castor Celeste [Astarabad (USA)], 72 k (68^{1/2} k), ♂, Ecurie Louis Fagalde (G. Meunier), S. Dehez (s) **1**
- 1058** ⁷ **Haddexa Des Obeaux**, f, b.f, 6 ans, par Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux [Malinas (GER)], 68^{1/2} k (69 k), M^{me} N. Devilder (K. Nabet), N. Devilder **2**
- 1117** ² **Flamand Rose**, h, b, 8 ans, par Saddex (GB) et Toprose (Useful), 67^{1/2} k (64 k), ♂, J. Zuliani (M^{me} B. Zuliani), J. Zuliani **3**
- 1193** ⁶ **Ginota**, f, b.f, 5 ans, par It'S Gino GER et Free Sky [Ungaro (GER)], 67^{1/2} k (68 k), Ecurie des Alerions (N. Gauffenic), H. Merienne (s) **4**
- 1183** ¹ **Fan Of Sea**, h, b.f, 8 ans, par Shamalgan et Kusea (Useful), 71^{1/2} k (72 k), ♂, E. & G. Leenders (s) (de F. Giles), E. & G. Leenders (s) **5**
- 671** ³ **Rimpoche**, h, al, 8 ans, par No Risk At All et Spring Baby [Turgeon (USA)], 70 k (70^{1/2} k), ♂, S. Plot (J. Reveley), H. Merienne (s) **6**
- 1121** ² **Ioup La La**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Une Belle Histoire [Epalo (GER)], 72 k (72^{1/2} k), ♂, Haras de Saint-Voir (C. Lefebvre), de N. Lageneste **7**
- 911** ² **Pinaclouddown IRE**, h, 7 ans, 63^{1/2} k (64 k), ♂, G. Hanouna (A. Zuliani), L. Postic **8**
- 1183** **Golden Park**, f, 7 ans, 70 k (66^{1/2} k), ♂, M^{me} G. Seror (M^{me} S. Boulet), M. Seror (s) **9**
- 1122** ² **Bibiche Link'**, h, 6 ans, 64^{1/2} k (64 k), ♂, F. Bedanne (D. Lecomte), J. Jouin **10**
- 1064** **Vingcoeurs**, h, 8 ans, 67^{1/2} k (64 k), ♂, Ch. Plisson (s) (D. Carre), Ch. Plisson (s) **-**
- 1117** ¹ **Hashtag Val**, f, 6 ans, 72 k (69^{1/2} k), ♂, JP. McManus (H. Nugent), N. George & A. Zetterholm (s) **arr**
- Hedenn Bihoue**, h, 6 ans, 72 k (72^{1/2} k), ♂, Ecurie Racing Partners SAS (G. Re), E. Grall (s) **thé**

13 partants; 31 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 1751 €

Eng. Sup.: *Ioup La La*

5 long, 1 long ¾, courte encolure, ½ long, courte encolure, 2 long ¾, 4 long, 4 long, encolure.

28350€ - 13860€ - 8190€ - 5670€ - 3150€ - 2205€ - 1575€

Primes aux éleveurs :

4110€ Louis Fagalde.
2009€ M^{me} Nicolas Devilder.
1187€ M^{me} Jean Picard.
822€ Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
456€ M^{me} Etienne Leenders, Suc. Francoise Gondouin.
319€ Serge Plot.
228€ Haras De Saint-Voir.

Temps total : 4'19"62"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Thomas BEURAIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HEDENN BIHOUE par le jockey Geoffrey RE.

La jument PREMIERE DEMANDE et le hongre FLAMAND ROSE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1250 ¹³³ **PRIX MORTEMART** **3600 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

62 000 € (27 900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence : +20.

- 946** ⁵ **Hamersley**, h, al, 6 ans, par Elvstroem AUS et Silver Pivotal IRE (Pivotal GB), 70 k (70^{1/2} k), ♂, SARL Mon Romain (D. Gallon), C. Bonin (s) **1**

- 1058 Galant Des Boulats**, h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (68 k), Δ β , D. Vilbert (*M^{me} S. Boulet*), M. Seror (s) 2
- 913 Henry Brulard**, h, al, 8 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 68^{1/2} k (69 k), ϕ β , G. Hanouna (*T. Chevillard*), L. Postic 3
- 767 Great Feeling**, h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Felingarie [Lingari (IRE)], 71 k (68^{1/2} k), β , D. Dahan (*N. Howie*), M. Seror (s) 4
- 1193 Fred**, h, n.p., 8 ans, par Cokoriko et Veribelle (Voix Du Nord), 71 k (67^{1/2} k), ϕ β , S. Dehez (s) (*R. Poincot*), S. Dehez (s) 5
- 1133 Hamandio**, h, b, 6 ans, par Maresca Sorrento et Arieta [Pistolet Bleu (IRE)], 69 k (69^{1/2} k), \otimes β , P. Lenogue (*L. Phillipperon*), P. Lenogue 6
- 1186 Karl Edouard**, h, b, 6 ans, par Doctor Dino et Kaer Gwell [Garde Royale (IRE)], 71^{1/2} k (69 k), ϕ β , Passion & Dream (*A. Chesneau*), D. Windrif 7
- Ambre De Nuit**, f, 7 ans, 69 k (69^{1/2} k), β , M^{me} C. Cealy (*D. Ubeda*), M. Pitart 8
- Demon De Fleur**, h, 10 ans, 72 k (72^{1/2} k), D. Le Breton (*S. Paillard*), N. Chevalier 9
- 9 partants; 9 eng.; 9 part def.
5 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, $\frac{1}{4}$ long, 1 long $\frac{1}{4}$, tête, 2 long, 4 long $\frac{1}{2}$, loin.
27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€

Primes aux éleveurs:

- 4045 € Plerch Breeding Sarl.
1977 € Jean Brest.
1168 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (S).
809 € Alain Cucheval, David Dahan.
449 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
314 € Suc. Armand Goncalves.
224 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, M^{me} Remi Cottin.

Temps total: 4'10''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres HAMERSLEY et HENRY BRULARD ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1251 135 PRIX MELANOS 3 600 m
(Haies - Handicap de catégorie)
(Listed)

114000 € (51300, 25080, 14820, 10260, 5700, 3990, 2850)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou supérieure à 60 k.

La référence de cette épreuve ne sera pas remontée à la déclaration des partants probables.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +3.

- 907 4 Whymper GER**, h, b, f, 4 ans, par Maxios (GB) et Wurfspiel GER (Lomitas GB), 69 k (69^{1/2} k), β , Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
- 1031 1 Joe Du Seuil**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Deesse Du Seuil (Voix Du Nord), 63 k (63^{1/2} k), M^{me} M. Boudot (*K. Nabet*), M. Seror (s) 2
- 907 1 Secret D'Etat**, h, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Nougatissime [Great Pretender (IRE)], 71 k (71^{1/2} k), β , Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*L. Zulliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 3
- 800 1 Julenaland**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Vatu Vara (Voix Du Nord), 69^{1/2} k (70 k), β , P. Detre (*A. Zulliani*), F. Nicolle 4
- 908 4 Sweet David GB**, h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Luci Di Mezzanotte GB [Sulamani (IRE)], 64 k (64^{1/2} k), ϕ β , Ecu. Ecuries Moise Ohana (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s) 5
- 667 1 Jusquicitouvabien**, h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Venus Collonges (Dom Alco), 65 k (65^{1/2} k), Ecurie Patrick Joubert (*de F. Giles*), E. Clayeux (s) 6
- 840 1 Javanaise**, f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Candaline [Martaline (GB)], 67^{1/2} k (68 k), Ecurie Couderc (*J. Charron*), M^{me} I. Gallorini 7
- 707 5 Blade**, h, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), Δ β , M^{me} SA. Bramall (*N. Gauffenic*), D. Sourdeau de Beaugard (s) 8
- 1031 4 Pacific One**, h, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), C. Trecco (*N. Howie*), D. Windrif arr
- 948 1 Emir Chop**, h, 4 ans, 64 k (64^{1/2} k), Δ β , A. Chopard (*L. Phillipperon*), K. Tavares arr
- 10 partants; 24 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1618 €

51300€ - 25080€ - 14820€ - 10260€ - 5700€ - 3990€ - 2850€

Primes aux éleveurs:

- 8208 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.
4012 € M^{me} Marc Boudot.
2371 € Jean-Francois Vlacic.
1641 € Thierry Cypres, Yan Durepaire.
912 € Yorton Farm, prime non attribuée.
638 € Emmanuel Clayeux, Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
456 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche JOE DU SEUIL à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le jockey Adrien MERIENNE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BLADE par le jockey Nicolas GAUFFENIC.

Le hongre LINCOLN a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Nicolas GAUFFENIC sur la performance du hongre BLADE (non placé, loin).

Le jockey a déclaré que les ordres était de le monter en retrait, le hongre étant beaucoup trop allant lors de ses dernières sorties.

L'entraîneur Donatien SOURDEAU DE BEAUREGARD a confirmé qu'il s'agissait d'un cheval compliqué, raison pour laquelle il avait demandé à son jockey de le placer en retrait dès le départ afin que le hongre puisse se détendre et être en mesure de bien finir.

Les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Johnny CHARRON sur la performance de la pouliche JAVANAISE.

Le jockey a déclaré que la pouliche n'avait pas été en mesure de progresser dans la ligne d'arrivée.

Les hongres WHYMPER (GER) et SECRET D'ETAT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LYON-PARILLY

mercredi 6 septembre 2023

Terrain COLLANT

Commissaires de courses: M. Thierry RAVIER - M. François BOULARD - M. François-Xavier JAY - M. Christian MAILLARD

1252 4099 PRIX DU MONTTHOU 4100 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné, cette année, un steeple-chase d'une dotation totale de 30.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 1057 Moujik**, h, b, 6 ans, par Siyouni et Balashkova [Montjeu (IRE)], 67 k (65^{1/2} k), β , A. Jathiere (*M^{me} C. Prichard*), F. Nicolle 1
- 1155 4 Half Dozen IRE**, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Sixofone IRE (Tikkanen USA), 67 k (67^{1/2} k), Δ , S. Sutton (*J. Reveley*), H. Merienne (s) 2
- 1096 2 Lovely Kap**, f, b, f, 5 ans, par Kapgarde et Lovely Kiss [Epalo (GER)], 70 k (70^{1/2} k), Ecurie Couderc (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) 3
- 829 1 Feux De Bois**, h, b, 8 ans, par Spanish Moon USA et Mousse Des Bois (Chef De Clan), 71 k (68^{1/2} k), \otimes β , M^{me} C. Schorno (*N. Howie*), A. Acker (s) 4
- 482 Celestin Mercury**, h, al, 6 ans, par Muhaymin USA et Mercura Celeste [Nikos (GB)], 69 k (69^{1/2} k), β , Ecurie de La Verte Vallée (*B. Gelhay*), M. Pitart 5
- 547 1 Tcheque King**, h, r, 5 ans, par Montmartre et Kamelie [Martaline (GB)], 69 k (69^{1/2} k), β , DS Pegas (*J. Faltejsek*), D. Torok 6
- 895 3 Historien**, h, 6 ans, 74 k (71^{1/2} k), β , Haras de Saint-Voir (*G. Meunier*), de N. Lageneste tbé
- 7 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 583 €
Eng. Sup.: Moujik
6 long, 1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 8 long, 1 long $\frac{1}{2}$.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

1734 € Alain Jathiere.
 867 € Danny Doran, prime non attribuée.
 490 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
 339 € Jean Hardy.
 169 € Ecurie De La Verte Vallee, M^{lle} Delphine Lardot, M^{lle} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.
 113 € Jiri Travnicek.

Temps total: 5'11"37"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre MOUJIK a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1253 4097 **PRIX DE FROMAINVILLE** **3400 m**
 (Haies)
 (Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.

- 792** 2 **Krakan**, h, al, 3 ans, par Estejo GER et Alidee **1**
 [Special Kaldoun (IRE)], 70 k (70^{1/2} k), ♂, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- Karma D'Olivate**, f, b.f, 3 ans, par Cokoriko et Dyna D'Olivate [Lucarno (USA)], 65 k (62^{1/2} k), ♂, E. Ruiz Colechar (*J. Coyer*), M. Pitart **2**
- 765 Dalakhov USA**, h, b, 3 ans, par Noble Mission GB et Agades USA (To Honor And Serve USA), 72 k (69^{1/2} k), ♂, Passion Racing Club (*N. Howie*), D. Windrif **3**
- Kom Martin De Re**, h, al, 3 ans, par Nicaron GER et Tosca De Re (Maresca Sorrento), 67 k (67^{1/2} k), ♂, R. Baguenault de Puchesse (*B. Gelhay*), S. Culin **4**

4 partants; 36 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 984 €

Sans motif: *Polirikito*

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€

Primes aux éleveurs:

1913 € Jean-Nicolas Tige.
 956 € Jean-Philippe Rivoire.
 540 € Redmon Farm Llc, prime non attribuée.
 374 € M^{me} Martine Galiote, Christian Galiote, Pierre-Christian Galiote, M^{me} Anne-Laure Gulde Galiote.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Julien COYER sur la performance de la pouliche KARMA D'OLIVATE arrivée 2^e.

Le jockey a déclaré que la pouliche débutait en obstacle et qu'elle s'était comportée en pouliche de plat en se montrant très allante durant le parcours.

Elle a ensuite demandé à souffler dans le dernier tournant, ce qui lui a permis de fournir une très bonne fin de course. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre KRAKAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1254 4098 **PRIX DU MONT CINDRE** **3400 m**
 (Haies)
 (Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 13.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.

- 908** 1 **Speed Emile**, h, b, 4 ans, par Estejo GER et Emily Strange (IRE) (Ballingarry IRE), 75 k (71^{1/2} k), ♂, J. Bisson (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**

- 136** 3 **Just Nelsa**, f, n.p, 4 ans, par Cokoriko et Joly Nelsa **2**
 [Brier Creek (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♀, P. Thiriet (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s)

- 216 Jaseur De Guye**, h, b, 4 ans, par Robin Du Nord et Bailbirds [Bricassar (USA)], 69 k (68^{1/2} k), ♂, B. Mekki (*Tho. Gillet*), M. Pitart **3**

- 295 Le Voyage**, h, b, 4 ans, par Al Wukair IRE et Nayara [Nayef (USA)], 69 k (69^{1/2} k), ♂, L. Baudron (s) (*B. Gelhay*), M. Pitart **4**

4 partants; 42 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 960 €

Certif. vétérinaire: *Mystic Chop*

1 long 1/2, 2 long 1/2, loin.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€

Primes aux éleveurs:

1913 € Franck Van Haaren.
 956 € Philippe Thiriet, Jacques Cypres.
 540 € Gaec Delorme Gerard & Vincent.
 374 € Herald Bloodstock Ltd.

Temps total: 4'14"3"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre SPEED EMILE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Fly Girl**, f, 3 ans, Arakan USA et Abbey GER, **1227/5**
- Aelle**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Gazelle De La Vega, **1226/7**
- ***Agar Fan IRE**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Alpha Media GER, **1197/4**
- Aimee Moi**, f, 7 ans, My Risk et Princesse Nera, **1186/2, 1245/6**
- Aka Louna**, f, 4 ans, Rajsaman et Akadiane, **1234/4**
- Al Inea**, f, 5 ans, Cokoriko et Al Gane, **1218/1**
- Alba Aurelia**, f, 4 ans, Morandi et Magda, **1243/1**
- Alibichop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Allie Chope, **1217/5**
- All Gold**, f, 7 ans, No Risk At All et Goldflake, **1211/3**
- Allied Force**, h, 9 ans, Kotky Bleu et Daliane, **1216**
- Ambre De Nuit**, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Alcancia, **1250**
- Amour D'Un Jour**, h, 5 ans, Polarix (GB) et La Laita, **1231/6**
- Ana Martina**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Ana Musica, **1191**
- Angela Du Berlais**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Nikita Du Berlais, **1230/1**
- Anima Mea**, f, 5 ans, Choeur Du Nord et Gloria Tua, **1220/4**
- Anouma Freedom**, h, 12 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, **1247/7**
- Ao Nang**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Muhtatene, **1187/4**
- Arabika**, h, 4 ans, Zizany IRE et Couleur Tartare, **1225/7**
- Argentin**, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Above Limits IRE, **1191/6**
- Ashwood**, h, 4 ans, Birchwood IRE et Assouniya, **1219/3**
- Avel De Kerbarh**, h, 7 ans, Balko et Etoile De Kerbarh, **1231/3**
- Aziyade**, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Styleline, **1197/2**
- Bakero Du Mesnil**, h, 13 ans, Antarctique IRE et Brune Du Bourg, **1204/1**
- Balling To Win**, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Belle Cyrienne, **1222**
- Balmoral**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Royale Demeure, **1225/1**
- Baramooss**, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Moossi, **1195/3**
- Barcarolle**, f, 8 ans, Spirit One et Miss Oversea, **1231/2**
- Be A Nice Girl**, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Turgotine, **1193/3**
- Beautyfeel**, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Beaute Fatal, **1194/1**
- Belisma**, f, 3 ans, Doctor Dino et Benuisca, **1190**
- Bibiche Link'**, h, 6 ans, Rail Link GB et D'Or Et De Sang, **1249**
- Binbo Has**, h, 6 ans, Authorized IRE et Big Miss Take (IRE), **1242/5**
- Bingo De L'Aunay**, h, 8 ans, Dream Well et Grace De L'Aunay, **1233**
- Black Teen**, h, 3 ans, Morandi et Ever Teene, **1229/2**
- Blackfield**, f, 7 ans, Great Pretender IRE et Shekira, **1228/1**
- Blacklist**, h, 6 ans, Kheleyf USA et Muyeve, **1237/4**
- Blade**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Apperella GB, **1251**
- Bobby'S Way (GB)**, h, 4 ans, Bobby'S Kitten USA et Ancestral Way GB, **1213**
- Bolid Du Mathan**, h, 9 ans, Martaline GB et Thisbee Du Mathan, **1233/6**
- Bomari**, h, 12 ans, Nidor et Quinte Flusch, **1233/1**
- Born To Be A Queen**, f, 8 ans, Walk In The Park IRE et Prosopopee, **1233/2**
- Brexit Flight**, h, 4 ans, Spider Flight et Quesotho Royale, **1187/3**
- Briac D'Echal**, h, 6 ans, Masked Marvel GB et Populonia, **1222/1**
- Buen Star**, h, 10 ans, Great Journey JPN et Starmaria, **1186/3, 1231/1**
- ***Caddyhill IRE**, h, 8 ans, Arcadio GER et Ring Hill (GB), **1242/4**
- Caf' Conc**, h, 4 ans, Kap Rock et Place Du Tertre, **1243/5**
- Cambrioleur**, h, 5 ans, Fly With Me et La Pepite, **1198/1**
- Cape Of Love**, h, 4 ans, Kapgarde et Lovely As, **1225**
- Casey**, h, 4 ans, Whipper USA et My Vanessa, **1219**
- Celestin Mercury**, h, 6 ans, Muhaymin USA et Mercura Celeste, **1252/5**
- Cesar De Pretot*, h, 11 ans, Kap Rock et Nesaboudka, **1208/3**
- Charlandre**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Kiki Mahla, **1197/5**
- Charme Dore**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Surprise Doree, **1223/3**
- Ches Demonmirail**, h, 5 ans, Doctor Dino et Ladies Vision, **1216/4**
- ***Chez Pedro IRE**, h, 11 ans, Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE, **1233/7**
- Chief Cove (IRE)**, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Cameron Du Berlais, **1230/4**
- Chimene**, f, 6 ans, Masked Marvel GB et Chamoss World, **1193/2**
- Choeur De Mesc**, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Cendrillon De Mesc, **1241/2**
- Chorail Debelair**, h, 6 ans, Choeur Du Nord et La Joncaille, **1218/3**
- Chowgan**, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Palapa GB, **1241/5**
- ***Clay GB**, h, 5 ans, Sixties Icon GB et Tamsou USA, **1215/1**
- Closelystar**, f, 6 ans, Monitor Closely IRE et Dancingwiththestar, **1201/3**
- Coeur Divine**, f, 5 ans, Full Of Gold et Divine Soleil, **1234**
- Coeur En Or**, f, 3 ans, Petillo et Love Gold, **1227/4**
- Confined Queen**, f, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Lockup (IRE), **1187/2**
- Cooper Des Ongrais**, h, 11 ans, Crillon et Jolie Note, **1199/1**
- Crystal D'Un Jour**, h, 12 ans, Great Journey JPN et Crystal Royal, **1210/5**
- D'Allure**, h, 4 ans, Nom De D'La et Luna Lucky, **1243**
- Daily Quest**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Achera, **1219/2**
- ***Dalakhov USA**, h, 3 ans, Noble Mission GB et Agades USA, **1253/3**
- Daniar**, h, 6 ans, Rail Link GB et Starlin, **1218/4**
- Darena**, f, 4 ans, Exceed And Excel AUS et Daradiyna, **1225/5**
- Darkstarhon**, h, 4 ans, Dastarhon (IRE) et Anse Crawen, **1185/6**
- Della De Loire**, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Deep Dish Pie USA, **1243/6**
- Demon De Fleur*, h, 10 ans, Ange Gabriel et Fleur D'Anjou, **1250**
- Dentor Des Obeaux**, h, 7 ans, Protektor GER et Dendhera, **1228/6**
- Depende**, h, 7 ans, Planteur (IRE) et Fastgoldengoschi GER, **1186/5, 1245/2**
- Desna**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Surprise, **1190/6**
- Diablo**, h, 10 ans, Ragtime Pontadour et La Sagra, **1239/1**
- Dimasty Majtall**, f, 4 ans, Machucambo et Distrayante Beauty, **1243/7**
- Disco Mome*, h, 10 ans, Tiger Groom GB et Rapide Mome, **1205/3**
- Diyashal**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Diyakalanie, **1192/3**
- Dream Devil**, f, 6 ans, American Devil et Khensit, **1196/5, 1235**
- Dream Gold**, h, 4 ans, Carghese Des Landes et Dream Pearl Du Lac, **1236**
- Dream Sage**, f, 4 ans, Birchwood IRE et Notre Sage, **1187**
- Drop D'Estruval*, h, 10 ans, Balko et Tonelle D'Estruval, **1233/3**
- ***Dschingis First GER**, m, 7 ans, Soldier Hollow GB et Divya GER, **1247/3**
- Dschingis Love**, f, 3 ans, Dschingis Secret GER et Exotic Love GER, **1224/4**
- Duck'S Bouille**, f, 5 ans, Buck'S Boum et Gribouille Parcs, **1201/1**
- Dune Verte**, f, 3 ans, Pastorius GER et Dance Roque, **1227/3**
- Earl Of Shannon**, h, 3 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, **1192/1**
- Easter Boy*, h, 9 ans, Martaline GB et Nymph De Sivola, **1193/1**
- Eclair Mome*, h, 9 ans, Full Of Gold et Iphanie, **1235/3**
- Eclipse Bleue**, f, 4 ans, Network GER et Nile Altesse, **1240/3**
- Ecureuil Borget**, h, 3 ans, Muhtathir GB et Deesse Kali, **1229/6**
- Eden D'Olivierie**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Auteuil Olivierie, **1187/1**
- Edenham*, h, 9 ans, Denham Red et Razvana Des Neiges, **1228/5**
- Egeo**, h, 9 ans, Fantagaro et Florance, **1239**
- Elseneur**, h, 3 ans, Elliptique (IRE) et Royale Demeure, **1223**
- Emir Chop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Eyes Of War, **1251**
- Ephatta**, f, 4 ans, Top Trip (GB) et Billie Jane, **1206/4**
- Espion De Vindecy**, h, 7 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, **1189/2**
- Espoir Du Potier**, h, 3 ans, It'S Gino GER et Absent Minded (GB), **1212/3**
- Esteban**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Sainte Whitney, **1209/1**
- Evviva**, f, 9 ans, Fantagaro et Made In Law, **1239/2**
- ***Ximixa GB**, f, 6 ans, Nathaniel IRE et Marcha Fresca GB, **1247/1**
- Exupery**, h, 8 ans, Desir D'Un Soir et Sirene Du Rheu, **1228/4**
- Fairy Moon**, f, 7 ans, Saddex (GB) et Isloe De Penker, **1204**
- Falko Des Flos**, h, 4 ans, Balko et Marie Royale, **1202/1**
- Fan Of Sea*, h, 8 ans, Shamalgan et Kusea, **1249/5**
- Fantastic Sivola**, h, 8 ans, Noroit GER et Ker Llinka, **1210/4, 1237/1**
- Farasoul**, h, 8 ans, Soul City IRE et Farasha, **1205/2**
- Feux De Bois*, h, 8 ans, Spanish Moon USA et Mousse Des Bois, **1252/4**
- Fidèle Au Poste**, h, 8 ans, Saint Des Saints et Posh Lady IRE, **1216/3**
- Fimiblua**, f, 3 ans, Morpheus GB et Firmini, **1244**
- First Coko*, h, 8 ans, Cokoriko et First Wool, **1200/3**
- First D'Anjou*, h, 8 ans, Smadoun et Partie Time, **1220/1**
- First Polar**, h, 3 ans, Karaktar IRE et Polar Girl, **1223/6**
- Flamand Rose*, h, 8 ans, Saddex (GB) et Toprose, **1249/3**
- Fleur Australe**, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Azena (IRE), **1227/7**
- Flight Star*, h, 8 ans, Tonitruant USA et Tulipe Star, **1203/3**

Florico Du Mont , h, 6 ans, Kap Rock et Flore Du Mont, 1239/3	Gringo Du Rheu , h, 4 ans, Saddex (GB) et Lady Akara, 1226	<i>Idex Du Celand</i> , h, 5 ans, Hello Sunday et Ravisseuse, 1202	<i>Japon</i> , h, 4 ans, Vision D'Etat et Avacapa, 1248/1
Fly To The Ska , f, 8 ans, Masterstroke USA et Lumiere De Boitron, 1211/4	Griotte Des Champs , f, 7 ans, Secret Singer et Sucrette, 1231	<i>Iersende</i> , f, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Rhasodie Des Sacar, 1238	<i>Jarco</i> , h, 4 ans, Muhtathir GB et Vaudaire, 1217/3
Flying Chaser , f, 3 ans, Masterstroke USA et Coastal Beach, 1244/5	<i>Groom Boy</i> , h, 7 ans, Tiger Groom GB et Quoette De Touzaine, 1247/2	<i>Igloo Igloo</i> , h, 5 ans, Gemix et Joslaine, 1186/6	Jarika , f, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et Carisha, 1185/3
<i>Foly'S Bach</i> , f, 8 ans, Bach IRE et Une Dame D'Avril, 1204	Gumpchop , h, 6 ans, Kheylef USA et Indiana Chope, 1201/2	Igor Des Ongrais , h, 5 ans, Crillon et Tessa Des Ongrais, 1198/3	Jarry Wells , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Tiger Cliff, 1231/5
Fortasta , h, 5 ans, Turgeon USA et Gwaien, 1242/2	Haddexa Des Obeaux , f, 6 ans, Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux, 1249/2	<i>Ilang Ilang</i> , f, 5 ans, Desir D'Un Soir et Kivixia, 1195/4	Jarze , h, 3 ans, Muhtathir GB et Taneshka, 1188/4
Fosito Du Mont , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Flore Du Mont, 1236/2	*Half Dozen IRE , h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Sixofone IRE, 1252/2	Ilensor , h, 6 ans, Ballingarry IRE et Chiredane, 1189/5	Jaseur De Guye , h, 4 ans, Robin Du Nord et Balibirds, 1254/3
<i>Fou Delice</i> , h, 8 ans, Poliglote (GB) et Gladice, 1237/3	Hallydini , h, 6 ans, Ballingarry IRE et Kaberdini, 1222/2	Imagine Nation , f, 5 ans, Vision D'Etat et Sans Rancune, 1202/5	Jastelle Doree , f, 4 ans, Castel Sant'Angelo USA et Satrique, 1185/5
<i>Fred</i> , h, 8 ans, Cokoriko et Veribelle, 1193/5 , 1250/5	Hamandio , h, 6 ans, Maresca Sorrento et Arieta, 1250/6	Imako , h, 5 ans, Martaline GB et Rymi (IRE), 1221/4	<i>Javanaise</i> , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Candaline, 1251/7
<i>Freydis</i> , f, 8 ans, Croco Rouge IRE et Marcheferais, 1218/5	Hammersley , h, 6 ans, Elvstroem AUS et Silver Pivotal IRE, 1250/1	<i>Imany Baie</i> , f, 5 ans, Crillon et Tennessee, 1202/2	<i>Javelot</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Activite, 1246/3
<i>Frimousse</i> , f, 8 ans, Kapgarde et Lafeline, 1193	<i>Happydenou</i> , f, 6 ans, Candidate GB et Ucocotte, 1196/2	<i>Impala De La See</i> , f, 5 ans, Konig Turf GER et Janita De La See, 1198/5	Jayanne , f, 4 ans, Silas Marner et Miss Lamour, 1238/5
Frosty Lake , h, 10 ans, Silver Frost (IRE) et Acenanga GER, 1242	<i>Harlesca</i> , h, 6 ans, Maresca Sorrento et Terre De La Motte, 1200/4	Imprenable , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Cybelle, 1232/4	Jazy Senam , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Madison Road (IRE), 1230/6
Funky De La Barre , h, 7 ans, Maresca Sorrento et Polka De La Barre, 1232/6	Harold Du Berlais , h, 7 ans, Saint Des Saints et Royale Athenia, 1245/4	Inca De Balme , h, 5 ans, Vic Toto et Man'S Idea, 1220/5	<i>Jedusor</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Quelle Mome, 1246/1
Furia , f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Decouverte (IRE), 1219	<i>Hashtag Val</i> , f, 6 ans, Cokoriko et Altesse Premiere, 1249	Indra Smart , f, 5 ans, Masked Marvel GB et Algrey Saintmartin, 1234	<i>Jermyn Raffles</i> , h, 4 ans, Martaline GB et Une Artiste, 1246/7
<i>Galant Des Boulets</i> , h, 7 ans, Rail Link GB et Reine De Mai, 1250/2	<i>He Miss Fool</i> , f, 6 ans, Dragon Dancer GB et Madisone Fool, 1222/5	<i>Ineffable</i> , f, 5 ans, Manduro GER et Bejaya, 1221/1	Jet Boy Conti , h, 4 ans, Pastorius GER et Sonate Du Rheu, 1191/2
Gallipoli , h, 6 ans, Gleneagles IRE et Lockup (IRE), 1228/2	<i>Heavenly Sun</i> , f, 6 ans, Soul City IRE et Sister Sun, 1186	Inharmony , f, 5 ans, Raconteur et Harmony, 1236/4	<i>Jeu De Role</i> , h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Skarina, 1217/2
Galoubet De Balme , h, 7 ans, Blue Bresil et Cyclosporine, 1204/4	<i>Hedenn Bihoue</i> , h, 6 ans, No Risk At All et Vann Bihouee, 1249	<i>Ino D'Atouh</i> , h, 5 ans, Doctor Dino et Celle D'Atouh, 1203/2	Jeu Du Gouet , h, 3 ans, Jeu St Eloi et My Asadore, 1224
Gambit , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Rosewater GER, 1217/4	Henri Quatre (IRE) , h, 3 ans, Cokoriko et Villa Navarre, 1223/4	<i>Intrepid Sun</i> , h, 5 ans, Sinndar IRE et Quick Sun, 1225/3	Jeu Gagnant , h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Derniere Volontee, 1194/2
Game Of Storm , h, 3 ans, Motivator GB et Like A Storm (IRE), 1224/3	Henry Brulard , h, 8 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 1250/3	Ioum Rochelais , h, 5 ans, Youmzain IRE et Rafale Rochelaise, 1193/7	<i>Jino De Champdoux</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Pamela, 1246
Game Opal , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Opale Jolie, 1243	<i>Heraliste</i> , h, 6 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 1210/1	<i>Ioup La La</i> , f, 5 ans, Authorized IRE et Une Belle Histoire, 1249/7	<i>Jirais Au Balle</i> , h, 4 ans, Full Of Gold et Balzane, 1248/7
<i>Gasby Des Planches</i> , h, 7 ans, Maresca Sorrento et Rosee Des Planches, 1197/1	High Alert , h, 6 ans, Rajsaman et Blazing Mary, 1235	Iowa De Balme , f, 5 ans, Vic Toto et Tartelette, 1234/1	Joe De Teillee , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Cletie De Teillee, 1241/3
Genica , f, 4 ans, Muhtathir GB et Stourza, 1191/1	<i>Historien</i> , h, 6 ans, Coastal Path GB et Une Belle Histoire, 1252	Iremma , f, 5 ans, Fantagaro et Saytine, 1236/5	<i>Joe Du Seuil</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Deesse Du Seuil, 1251/2
Gibraltair D'Arros , h, 7 ans, Merlino Mago GB et Eauceane, 1239	History De Choisel , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Beautiful Choisel, 1211/2	Iron Des Mottes , h, 5 ans, Maresca Sorrento et Stanz, 1237/2	<i>Jojo Mome</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Coquette Mome, 1248/5
<i>Gin Candice</i> , h, 7 ans, Network GER et Trusty, 1186/1	<i>Hoirie D'Oudairies</i> , f, 6 ans, Dunkerque et Jade D'Oudairies, 1189/6	<i>Isoline D'Alene</i> , f, 5 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, 1198/4	<i>Joli Look</i> , h, 4 ans, Nom De D'La et Utopiste, 1226/5
Ginota , f, 5 ans, It'S Gino GER et Free Sky, 1193/6 , 1249/4	<i>Honey Du Granit</i> , f, 6 ans, Balko et Une D'Or Du Granit, 1235/2	It'S In The Rain , h, 4 ans, Kapgarde et Amarantine, 1226/2	<i>Jolicaline</i> , f, 4 ans, Balko et Burcaline, 1240/7
Girl Des Blins , f, 7 ans, Konig Turf GER et Steely Dancer, 1211/1	<i>Hortense Collonges</i> , f, 6 ans, Cokoriko et Miss Collonges, 1210/3	<i>Ithanno</i> , h, 5 ans, Muhaymin USA et Recidive, 1221/5	Jolie Phenomenia , f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Kobal Jolie, 1234/2
<i>Glamour</i> , f, 7 ans, Montmartre et Une Nana, 1222/4	<i>Horus D'Aubrelle</i> , h, 6 ans, Balko et Brise D'Aubrelle, 1218/2	Ixos Des Blins , h, 5 ans, Axxos GER et Filly Of Win, 1201/4	Joshua Moon , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB, 1241/1
<i>Gloria Du Morvan</i> , f, 7 ans, Lord Du Sud et Pipelette, 1235/5	<i>Hosana Conti</i> , f, 6 ans, Masterstroke USA et Unica Conti, 1235/1	<i>Izino D'Airy</i> , h, 5 ans, It'S Gino GER et Vanzika D'Airy, 1193	<i>Jost</i> , h, 4 ans, Buck'S Boum et Djerba, 1246/5
Golden Park , f, 7 ans, Walk In The Park IRE et Goldnella, 1249	<i>Hyalin De Kerza</i> , h, 6 ans, Alianthus GER et Urane De Kerza, 1242/6	<i>J Y Crois</i> , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Queenjo, 1246	<i>Journee D'La Femme</i> , f, 4 ans, Authorized IRE et Regle De L'Art, 1246/4
<i>Grace D'Oudairies</i> , f, 7 ans, Nicaron GER et Quinine, 1200/1	<i>Hyppie Sun</i> , f, 6 ans, Zambezi Sun GB et Vikky De Beaumont, 1222/3	Jack Lux , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Ulla Banba, 1246/6	Joy De Balme , h, 4 ans, Vic Toto et Altesse De Balme, 1194/3
<i>Grafity Baie</i> , h, 7 ans, Elasos et Afrika Baie, 1196/1	I Love Jo , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Wasla, 1195/2	Jack Top , h, 3 ans, Top Trip (GB) et Nana De Boitron, 1214/3	Joyau D'Ainay , h, 4 ans, Muhtathir GB et Romance D'Ainay, 1243/2
Great Feeling , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Felingarie, 1250/4	<i>J'M Super Quick</i> , f, 5 ans, Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae, 1221/2	<i>Jaguar Des Obeaux</i> , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux, 1226/3	Joyeux Du Maffray , h, 4 ans, Konig Turf GER et Sleeping Frisk, 1240/2
Great Paul , h, 10 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 1220/3	Icare D'Illiat , h, 5 ans, American Devil et One And Only, 1186	Jaguar Des Ongrais , h, 4 ans, Tiger Groom GB et Pretty Des Ongrais, 1206	Juju Demonmirail , h, 4 ans, Doctor Dino et Sacarine, 1185/1
<i>Greatgold</i> , h, 7 ans, Nidor et Ofissore, 1199/3	<i>Ice Flag</i> , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Princesse Garuda, 1207/2	<i>Jalisa Du Givre</i> , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Analide, 1206/3	<i>Julenaland</i> , h, 4 ans, Doctor Dino et Vatu Vara, 1251/4
<i>Greg D'Ecupillac</i> , h, 7 ans, Kap Rock et Mahe, 1211/5	*Ideal De Ciergues (FR) , h, 5 ans, Blek et Star De Ciergues, 1215/2	<i>Jango D'Airy</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Canzka D'Airy, 1226	<i>Jules D'Ecupillac</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Mahe, 1238

Jumper Dete , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Semmering GB, 1248/3	King Carolus , h, 4 ans, Balios IRE et Ordesa, 1217/1	Lorddelouest , h, 5 ans, Lord Du Sud et Huzyreine, 1241	Nuns Island , h, 5 ans, Martaline GB et Si St Eloi, 1186
Jungle Sea , h, 4 ans, Coastal Path GB et Bubble Sea, 1246	King Denuo , h, 3 ans, Voiladenuo et Saison Des Pluies, 1192	Lovely Kap , f, 5 ans, Kapgarde et Lovely Kiss, 1252/3	Okocha De La Serre , f, 4 ans, Carghese Des Landes et May Monroe, 1236
Jus De Carotte , h, 4 ans, Pastorius GER et Magenta, 1246/2	King Of Run , h, 8 ans, Born King JPN et Running Running, 1247	Lucifere Deteillee , f, 4 ans, Manatee GB et Cletie De Teillee, 1243/4	Olouna , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Volvana, 1234/5
Jusquicitouvabien , h, 4 ans, Pastorius GER et Venus Collonges, 1251/6	King Of The Road , h, 3 ans, Beaumec De Houelle et Toi Et Le Soleil, 1192/4	Madame De Lamballe , f, 4 ans, Kapgarde et Margaux And Co, 1240/1	Opaline Basc , f, 3 ans, Pastorius GER et Crystale Basc, 1227
Just Nelsa , f, 4 ans, Cokoriko et Joly Nelsa, 1254/2	Kingpark , h, 3 ans, Waldpark GER et Queen Maia, 1192/5	Mademoiselle Coko , f, 6 ans, Cokoriko et Roxaline, 1189/3	Oscar De Teillee , h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Diva De Teille, 1206/2
Ka Fee Inn , f, 3 ans, Polarix (GB) et Zaublocke GER, 1227/1	Kirikou Du Berlais , h, 5 ans, Saint Des Saints et Kadika, 1225	Magic Eagles , f, 3 ans, Gleneagles IRE et Prairie Blossom, 1214/1	Pacific One , h, 4 ans, Triple Threat et Possessive, 1251
Kaadam , h, 3 ans, Saint Des Saints et Fiestine, 1224/1	Kom Martin De Re , h, 3 ans, Nicaron GER et Tosca De Re, 1253/4	Magnetic Flore , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Caprice Flore, 1226	Paint Prince , h, 5 ans, Prince Gibraltar et Painted Girl, 1247
Kabichauliric , h, 3 ans, Al Namix et Odyssee Du Cellier, 1192	Krakan , h, 3 ans, Estejo GER et Alidee, 1253/1	Maitre D'Hotel , h, 3 ans, Nicaron GER et Ribambelle, 1188/1	Panache Des Pins , h, 4 ans, Montmartre et Gallery'S Native, 1213/4
Kaby Denuo , h, 3 ans, Elm Park GB et Ucocotte, 1192/7	Kricquet Royal , h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Guardia Royale, 1188	Makonnen , h, 3 ans, Kapgarde et Manolita, 1229/4	Papadialo , h, 3 ans, French Fifteen et Cleophis, 1214
Kaddex De La Cour , h, 9 ans, Saddex (GB) et Kiva De La Vallee, 1200/2	Kundalani , f, 3 ans, Kapgarde et Lady Chine, 1188	*Malbay Madness IRE , h, 3 ans, Wings Of Eagles et Star Search GB, 1223/7	Papy Et Mamy D'Or , h, 4 ans, Puit D'Or IRE et Pougne Bonnet, 1194
Kadofa , h, 3 ans, Top Trip (GB) et Palmarosa, 1192	Kundaline , f, 3 ans, Castle Du Berlais et Belle Sauvage, 1244/4	Mandinko , h, 4 ans, Kamsin GER et Mandina, 1225/2	Paris By Night , h, 5 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 1202/3
Kahena , f, 5 ans, Kapgarde et Libranous, 1238/3	L'Angelus , h, 5 ans, Elliptique (IRE) et Lamaya, 1198/2	Mandurino , h, 4 ans, Cat Junior USA et Brissa, 1219/1	Patrick , h, 5 ans, Balko et Praticks (IRE), 1207/3
Kahoolawe , f, 3 ans, Saint Des Saints et La Coquette GER, 1212/5	L'Estran , h, 10 ans, Linda'S Lad (GB) et Lesoquera, 1215/3	Marechal Desjy , h, 5 ans, Kitkou et Sea Dame, 1228/7	Pedrochec , h, 4 ans, Pedro The Great USA et Inner Beauty, 1213/2
Kalfury , h, 3 ans, Khalkevi IRE et Winged Fury IRE, 1192/2	L'Etoilee , f, 3 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, 1212	Massa Chop , h, 4 ans, Captain Chop et Moon Serenade GB, 1185/2	Perceval , h, 4 ans, Blek et Gazou Davrill, 1191
Kalibor , h, 3 ans, Martinborough JPN et Kahlua GER, 1192	La Pinsonniere , f, 3 ans, Beaumec De Houelle et Ria Menina, 1244/3	Maurice Le Duc , h, 4 ans, Manatee GB et Miss Reddy, 1217	Persyambre , h, 4 ans, Berkshire IRE et Persheva, 1238/2
Kaline Des Boullat , f, 3 ans, Jeu St Eloi et Reine De Mai, 1244/6	Lady Coeur , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Lady Cassandre, 1226/1	*Mcgroarty IRE , h, 12 ans, Brian Boru GB et Uffizi IRE, 1247	Petite Fleurs , f, 5 ans, Blue Canari et Fleurs De Mars, 1238
Kalineka Baie , f, 3 ans, Tiger Groom GB et Ludmika, 1190/5	Lady Hanwell , f, 6 ans, Authorized IRE et Font Froide, 1193	Melgarry , h, 4 ans, Ballingarry IRE et Meldown, 1191/4	Pierre Le Grand (GB) , h, 4 ans, Anodin (IRE) et Medical Kiss, 1225/6
Kanidor , h, 10 ans, Candidate GB et Carmenne, 1205/1	Lady Revilly , f, 3 ans, Walzertakt GER et Cinquante Et Une, 1212	Menthanowe , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Impedimanta (IRE), 1248	*Pinaclouddown IRE , h, 7 ans, Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE, 1249
Kapsaga , f, 4 ans, Kapgarde et Saga Win, 1217	Lady Wisdom , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Lady D'Ogenne, 1241/4	Miami Sky , f, 3 ans, Nicaron GER et Miami Star GER, 1214/4	Poligone , h, 7 ans, Poliglote (GB) et Ar Baol, 1245/1
Kara Diamond , f, 3 ans, Diamond Green et Bloane, 1244/2	Laro De Liaf , h, 7 ans, Rolli Abi et Lara Blon, 1200/5	Minotor Des Mottes , h, 3 ans, Storm The Stars USA et Matidia GB, 1229/1	Politikar , h, 11 ans, Poliglote (GB) et Kitara GER, 1233/4
Karl Edouard , h, 6 ans, Doctor Dino et Kaer Gwell, 1186/4, 1250/7	Le Listrac , h, 6 ans, Balko et Margonote, 1232/1	Miss Fixit , f, 7 ans, Falco USA et Not Guilty (IRE), 1211, 1237	Pomm Run , f, 7 ans, Kandahar Run GB et Pombelle, 1215/4
Karma D'Olivate , f, 3 ans, Cokoriko et Dyna D'Olivate, 1253/2	Le Voyage , h, 4 ans, Al Wuikar IRE et Nayara, 1254/4	Missamerican , h, 6 ans, American Post GB et Miss Sylvaine, 1245/3	Poonam , h, 12 ans, Trempolino USA et Pepples Beach GER, 1204/3
Karmix , f, 3 ans, Gemix et Pleine Lune, 1227/2	Le Zino , h, 7 ans, Lord Du Sud et Mona Describaa, 1216/5	Mister Karwin , h, 4 ans, Outstrip GB et Hammana Queen IRE, 1206/5	Poplar Square , h, 6 ans, Turgeon USA et Polimka, 1220
Kasimska , f, 3 ans, Kamsin GER et Katiouka, 1212/2	*Leapaway IRE , h, 11 ans, Stowaway GB et Gisela IRE, 1215	Miura , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Muscade, 1236/1	Pourpre , f, 3 ans, No Risk At All et Perpette, 1190
Kastin Des Sources , h, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et Fitness Queen USA, 1212	Lemoncello , h, 4 ans, Spider Flight et That'S Nellie, 1191/3	Mohican , h, 3 ans, Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE, 1192/6	Premiere Demande , f, 6 ans, Balko et Castor Celeste, 1249/1
Kawi , h, 14 ans, Tiger Groom GB et Kadalka, 1199/5	Lenel , h, 3 ans, Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang, 1192	Money Back , f, 7 ans, Never On Sunday et Relais D'Aumale GB, 1220/2	Prezienne Du Large , f, 3 ans, Great Pretender IRE et Abu Dhabi, 1190/2
Keep Calm Dariyan , h, 3 ans, Dariyan et Princess Kaine IRE, 1229/5	Leon Du Mazet , h, 5 ans, Nom De D'La et Nina La Belle, 1225	Moujik , h, 6 ans, Siyouni et Balashkova, 1252/1	Princess Buckland , f, 3 ans, Authorized IRE et Boston Paris, 1214/2
*Keep On Rockin' GB , h, 3 ans, Iffraaj GB et Lorgnette, 1223	Lettre De Noblesse , f, 3 ans, Morpheus GB et L'Invincible, 1190/3	Muse Aredienne , f, 5 ans, Hasawood De Bordes et Jolie Music Du Lac, 1236/3	Princesse Glwa , f, 9 ans, Born King JPN et Jolie Lola, 1199/4
Kenya Du Seuil , f, 3 ans, Spanish Moon USA et Victoire Du Seuil, 1209/4	Light Wave , h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Spring In The Air, 1223/1	Muyemix , f, 4 ans, Gemix et Mueyva, 1219/4	Project Fear , h, 6 ans, Intello (GER) et Miss Lech USA, 1196/3
Kerbochet , h, 8 ans, Vision D'Etat et Chi Wara Sheba, 1232/2	Limpopo Has , h, 9 ans, Ballingarry IRE et Taradissima Has, 1231/4	*My Reprieve IRE , f, 6 ans, Ocovango GB et Oscar'S Reprieve IRE, 1216/1	Ptiturf , h, 10 ans, Konig Turf GER et Silver And Gold, 1186
Kerchop , h, 8 ans, Muhaymin USA et Qerbasa De Kerpaul, 1211, 1237/5	Link And Ball , h, 7 ans, Rail Link GB et Volley Ball, 1193/4	Ninarisk , f, 4 ans, No Risk At All et L'Espiguette, 1238/4	Quart De Roi , h, 11 ans, Kingsalsa USA et Wells Vision GER, 1199/2
Kericlif , h, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et Delvita, 1185/4	Lion Toto , h, 10 ans, Vic Toto et Lady La Lionne, 1199	*Noix Bleue GB , h, 3 ans, Blue Bresil et Denissette, 1209/3	Quel Bonbon , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Qindaba, 1226/6
Ketamine De Cotte , f, 3 ans, Masterstroke USA et Emeraude De Cotte, 1190	Loie Belle , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Lottie Belle, 1221/3, 1234/3	Not My Fault , f, 3 ans, Balko et My Fair Lady, 1190/4	*Quo Volare GER , h, 4 ans, Reliable Man (GB) et Queretara (IRE), 1240/6
Kilometre Illimite , h, 3 ans, No Risk At All et Radio Saint Voir, 1212/1	Lorca Malpic , f, 7 ans, Last Train GB et Ashtar, 1239/4	Notre Virenne , f, 9 ans, Ballingarry IRE et Legende Vireenne, 1196/4	Rabelloise , f, 3 ans, Gemix et Boliche GB, 1227/6
	Lord Chop , h, 5 ans, Vale Of York IRE et Lorea Chope, 1195/1	Nuit Debout , h, 7 ans, Spirit One et Cotes D'Armor, 1208/2	

Raffles Liaison, h, 5 ans, Balko et Saine Et Speed, **1232/5**

Rappeur Des Mottes, h, 11 ans, Racering et Camille Des Mottes, **1208/1**

Rate, h, 6 ans, Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE), **1216/2**

Red Joy, f, 4 ans, Elvstroem AUS et Red Shot, **1248/4**

Rimpoche, h, 8 ans, No Risk At All et Spring Baby, **1249/6**

Ringo Star, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Ring My Bell, **1243/3**

Rosalie, h, 5 ans, Sri Putra GB et Simone Angel, **1221**

Rose To Be, h, 5 ans, Saddex (GB) et Rose Paola, **1205/4**

Royal Game, h, 5 ans, Gemix et Robinia Directa GER, **1195/5**

Royal Saga, m, 3 ans, Choeur Du Nord et Royale Cazoumaille, **1224/2**

Royale Milady Has, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Royale Ultimate, **1230/3**

Rue Barbizon, f, 3 ans, Morandi et Rue Ravignan IRE, **1224/6**

Saga Girl, f, 3 ans, Masterstroke USA et Saga De Senam, **1224/5**

Saint Bath, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Sainte Cupid, **1248**

Saint Dubawi, h, 6 ans, Red Dubawi (IRE) et Kermeline, **1232**

Saint Langis, h, 5 ans, Sidestep AUS et Super Lina, **1247/6**

Saint Sonnet, h, 8 ans, Saint Des Saints et Leprechaun Lady, **1232/3**

Sainte Divine, f, 4 ans, Saint Des Saints et Divine Cayras, **1238/1**

Sainte Marie, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Sainte Helene (IRE), **1215/5**

Samara, f, 5 ans, Diamond Boy et Bab Khaldoun, **1225**

Sambrillon, f, 7 ans, Crillon et Odessa De La Roque, **1247/5**

***Samiko (FR)**, m, 6 ans, Planteur (IRE) et Sakamira (GER), **1215**

Sansvous, f, 3 ans, Pastorius GER et Sans Rien, **1212/4**

Savines Le Lac, f, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Perle Des Cotieres, **1186/7**

Scalette, f, 6 ans, Scalo GB et Regulatrice, **1197/3**

Scarletts Gold, f, 3 ans, It'S Gino GER et Scarletts Fortune, **1190/1**

Secret D'Etat, h, 4 ans, Vision D'Etat et Nougatissime, **1251/3**

Shamalra, m, 3 ans, Nicaron GER et Shalimara, **1188/2**

Shawinigan, h, 6 ans, Kapgarde et Savage River, **1233/5**

Sicile Chart, f, 6 ans, Zanzibari USA et Cicimo, **1189/4**

Side To Side, f, 4 ans, Sidestep AUS et Sideville (IRE), **1234**

Silver Horse, h, 7 ans, Clety et Gold Flower, **1242/1**

Symbolic, f, 8 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, **1204/2**

Singapore Trip, h, 5 ans, Goken et Singapore Treat, **1247**

Sissi Du Mesnil, f, 3 ans, Kapgarde et Scarlett Du Mesnil (IRE), **1244/1**

Slice And Dice, f, 4 ans, Gengis et Slice Of Life, **1226/4**

South Lodge, f, 4 ans, Milan GB et Rosario Has, **1191/5**

***Spear Dancer IRE**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Arkadina IRE, **1225/4**

Special Du Rocher, h, 8 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, **1233**

Speed Des Landes, h, 6 ans, Sinndar IRE et Patiently Waiting, **1242/3**

Speed Emile, h, 4 ans, Estejo GER et Emily Strange (IRE), **1254/1**

St Regis Olivier, h, 6 ans, Crillon et Pres De L'Eden, **1207/1**

Star Of Destiny, h, 6 ans, Authorized IRE et Dinner Bell, **1207/4**

Sukhumvit, h, 3 ans, Elliptique (IRE) et Belle De Beriez, **1214/5**

Sultan Pierji, h, 3 ans, Ectot (GB) et Sultane Des Bordes, **1223/2**

Sun Star Des Bois, h, 7 ans, Falco USA et Diane Des Bois, **1203/1**

Super Flam, h, 7 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, **1247/4**

Super Gino, h, 6 ans, It'S Gino GER et Desir De Mai, **1228/3**

Swapolie Du Mathan, f, 7 ans, Poliglote (GB) et Swahilie Du Mathan, **1189/1**

Sweet Cesaria, f, 6 ans, Tiberius Caesar et Sweet Storm, **1245/5**

***Sweet David GB**, h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Luci Di Mezzanotte GB, **1251/5**

Tarte Aux Prunes, f, 4 ans, Very Nice Name et Toutonne, **1240/5**

Tcheque King, h, 5 ans, Montmartre et Kamelie, **1252/6**

Tchou, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Mitja, **1194/4**

Tempete Du Moulin, f, 9 ans, Davidoff GER et Ruaha River, **1218**

Terre Des Amours, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Terre Normande, **1202/4**

The Favourite, f, 3 ans, Doctor Dino et Soldiers Fortune, **1190**

Timich, f, 3 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, **1188/3**

To Go, h, 3 ans, Montmartre et Ejina, **1229/3**

Toine De Lenzac, h, 7 ans, Kap Rock et Ponkoli D'Itale, **1210/2**

***Twist Of Art IRE**, h, 3 ans, Jukebox Jury (IRE) et Tottie GB, **1223/5**

Ty Zums, h, 7 ans, Tigron USA et Ma Zums, **1235/4**

Tzapano, h, 4 ans, Spider Flight et Tzapane, **1213/1**

Umfoloji, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Loriblue, **1248/2**

Vent Du Soir, h, 7 ans, Turgeon USA et Sparkling Elisa, **1216**

Verychic, f, 4 ans, No Risk At All et Frivolite, **1213/3**

Vif Ardent, h, 9 ans, Network GER et Virgata, **1233**

Villa Rica, f, 4 ans, Cokoriko et Polimere, **1230/5**

Vingtcoeurs, h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Ana Zghorta (GB), **1249**

***Vital Island IRE**, h, 11 ans, Trans Island GB et Persian Pearl GB, **1233**

***Vitani GB**, f, 3 ans, Roaring Lion USA et Kiyoshi GB, **1244/7**

War Tun, h, 3 ans, Tunis POL et Walk Folie, **1209**

Watch It (GB), h, 4 ans, Elvstroem AUS et Watchful IRE, **1248/6**

***Whymper GER**, h, 4 ans, Maxios (GB) et Wurfspiel GER, **1251/1**

Winner Horse, h, 3 ans, Full Of Gold et Gold Flower, **1209/2**

Yellow Mellow, f, 9 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, **1203/4**

You For Me, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Conter Fleurette, **1240/4**

You'Re The Boss, h, 5 ans, Karaktar IRE et Bleu Perle, **1228**

Zagara, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Zainzana, **1243**

--	--	--